

The background of the cover features a network diagram. It consists of numerous nodes (dots) connected by lines. The nodes are colored in shades of grey, blue, and red. The lines connecting them are also in these colors, creating a complex web of connections. The overall aesthetic is clean and modern, with a focus on connectivity and data flow.

Les métiers et débouchés du Renseignement en France 2020

***TRAVAILLER
DANS LE RENSEIGNEMENT***

**LES MÉTIERS ET DÉBOUCHÉS
DU RENSEIGNEMENT EN FRANCE**

Edition 2020

Rechercher des informations, les recouper et les analyser ; décrypter des situations confuses pour permettre leur compréhension ; suivre les évolutions d'environnements complexes ; détecter et anticiper des menaces ; enquêter sur des actes criminels et des organisations dangereuses ; mettre en œuvre des technologies numériques pour décrypter ou protéger... qu'il s'agisse d'œuvrer au profit de l'Etat, des collectivités ou des entreprises privées, les métiers militaires ou civils relevant du renseignement sont nombreux.

Le présent guide, rédigé par les experts du Centre Français de Recherche sur le Renseignement (CF2R) recense, à l'attention des jeunes gens intéressés par les carrières du renseignement, l'ensemble des débouchés et formations dans les secteurs public et privé.

SOMMAIRE

► AU SERVICE DE L'ÉTAT

• Services du Premier ministre

- SGDSN	5
- ANSSI	9
- GIC	13

• Ministère des Armées

- DGSE	17
- DRM	24
- DRSD	29
- Le renseignement dans l'Armée de terre	34
- Le renseignement dans la Marine	41
- Le renseignement dans l'Armée de l'air et de l'espace	43
- Les formations « Sécurité Défense » du CNAM	48
- DGRIS	51

• Ministère de l'Intérieur

Police nationale

- DGSJ	57
- SCRT	61
- DRPP	64
- DCPAF	67
- SDAT	71
- SIRASCO	73

Gendarmerie nationale

- SDAO	76
- SCRC	79
- BLAT	84

• Ministère de l'Action des des comptes publics

- DNRED	89
- TRACFIN	95
- SISSE	99

• Ministère de la Justice

- SNRP	103
--------	-----

► AU SERVICE DES ENTREPRISES, DES COLLECTIVITÉS ET DES PERSONNES PRIVÉES

• L'intelligence économique	108
• Les agents de recherches privées (ARP)	111
• Les entreprises de services de sécurité et de défense (ESSD)	114

AU SERVICE DE L'ÉTAT

SERVICES DU PREMIER MINISTRE



SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ NATIONALE (SGDSN)

PRÉSENTATION

• Service du Premier ministre travaillant en liaison étroite avec la Présidence de la République, le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) assiste le chef du Gouvernement dans l'exercice de ses responsabilités en matière de défense et de sécurité nationale. Il assure le secrétariat des réunions interministérielles de haut niveau tenues sous la présidence du chef de l'Etat, du Premier ministre ou de leurs principaux collaborateurs.

http://www.sgdsn.gouv.fr/site_rubrique87.html

HISTORIQUE

• Dès 1906 fut créé un Conseil supérieur de la Défense nationale, organisme d'étude qui réunissait périodiquement les ministres de la guerre, des affaires étrangères et de l'intérieur. Le besoin d'une coordination permanente s'affirmait déjà. Il est toujours d'actualité.

• Entre 1921 et 1939, tirant les leçons de la Première Guerre mondiale, le gouvernement confiait à un Conseil supérieur de la Défense nationale et à son Secrétariat général permanent, la préparation des mesures de mobilisation humaine, économique et administrative pour le temps de guerre. Le général de Gaulle, notamment, y travailla avant la Deuxième Guerre mondiale.

• Après la Libération, la coordination de la défense fut assurée par un seul organisme, l'état-major général de la Défense nationale, devenu par la suite état-major combiné des forces armées.

• En 1950 fut à nouveau instauré le partage des rôles entre le Secrétariat général permanent de la Défense nationale et un état-major combiné des forces armées, placés tous les deux sous l'autorité du chef du gouvernement.

- Sous la Cinquième République s'opéra à nouveau, en 1962, la dissociation des deux compétences entre un état-major des armées dépendant du ministère de la Défense et un Secrétariat général de la Défense nationale placé sous l'autorité du Premier ministre. L'évolution de la notion et des réalités de la défense et de la sécurité a en outre progressivement orienté les missions du SGDN vers un cadre plus large que celui de la défense nationale.
- En 2009, conformément aux orientations du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale et aux dispositions de la loi relative à la programmation militaire pour les années 2009 à 2014, le Secrétariat général de la défense nationale (SGDN) s'est transformé en un Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale (SGDSN) doté de missions élargies.

<http://www.sgdsn.gouv.fr/histoire/>

MISSIONS

- Le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) est une administration de réflexion, de préparation des décisions de haut niveau et du suivi de leur mise en œuvre. Le SGDSN fait travailler ensemble tous les ministères concernés par les questions de sécurité tels que celui de l'Intérieur, la Défense, la Santé, les Affaires étrangères, les Transports, l'Energie, mais aussi des laboratoires de recherche et des industriels.
- Service du Premier ministre chargé de la coordination interministérielle en matière de défense et de sécurité nationale, le SGDSN a reçu les missions suivantes :
 - assurer le secrétariat du conseil de défense et de sécurité nationale dans toutes ses formations plénière, restreintes et spécialisées ;
 - animer et coordonner les travaux interministériels relatifs à la politique de défense et de sécurité nationale et aux politiques publiques qui y concourent ;
 - suivre les crises qui affectent notre environnement de sécurité ;
 - proposer et assurer la mise en œuvre des mesures nécessaires à la protection du secret de la défense nationale ;
 - appuyer les travaux du coordonnateur national du renseignement (CNR) ;
 - élaborer la planification interministérielle de défense et de sécurité nationale et veiller à sa mise en œuvre ;
 - renforcer la sécurité des réseaux de communication gouvernementaux ;
 - proposer et mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de sécurité des systèmes d'information ;
 - veiller à la cohérence des actions entreprises en matière de politique de recherche scientifique et de projets technologiques intéressant la défense et la sécurité nationale ;
 - contrôler les exportations d'armement et le transfert des technologies sensibles ;soutenir les études et les enseignements de défense.

<http://www.sgdsn.gouv.fr/le-sgdsn/fonctionnement/>

ORGANISATION

- Le SGDSN comprend les directions suivantes :

<http://www.sgdsn.gouv.fr/le-sgdsn/fonctionnement/>

- **Le Secrétariat pour le conseil de Défense et de Sécurité nationale (SCDSN)** qui assiste le secrétaire général pour la [préparation des réunions du Conseil de Défense et de Sécurité nationale](#) et le suivi de l'exécution des décisions prises par ce dernier. Il assure à cet effet la liaison avec les départements ministériels concernés.

- **La Direction des affaires internationales, stratégiques et technologiques** est chargée des dossiers internationaux, sous leur angle politico-stratégique, des questions de non-prolifération et de contrôle des exportations de matériels de guerre. Elle intervient dans le processus de contrôle des exportations de biens à double usage. Elle a sur ces différents dossiers un rôle d'analyse, d'expertise et de prospective. Elle est chargée d'organiser la concertation interministérielle nécessaire au traitement de ces dossiers. Elle contribue à la préparation des réunions du Conseil national du renseignement et au suivi de l'exécution des décisions arrêtées par cette instance.

- **La Direction de la protection et de la sécurité de l'Etat (PSE)** a pour missions principales d'analyser les risques et les menaces, de définir la politique de prévention et de protection et de préparer l'Etat au niveau gouvernemental à la gestion des crises sur le territoire ou hors de celui-ci (cas des ressortissants et des intérêts français à l'étranger).

La PSE est notamment chargée :

- d'élaborer, de coordonner et de suivre la planification gouvernementale de sécurité nationale ;
- de mener des études générales de sûreté sur l'organisation de la défense et de la sécurité du pays ;
- d'assurer la coordination interministérielle dans la lutte contre la menace terroriste en matière nucléaire, radiologique, biologique, chimique et d'explosifs (NRBC-E) ;
- d'analyser les risques et de mettre en adéquation les besoins et la recherche en technologies de sécurité de la nation ;
- d'élaborer et de mettre en oeuvre les exercices de défense et de sécurité interministériels et internationaux ;
- de participer à la protection du territoire et de ses ressortissants par une veille d'alerte et de synthèse sur tout événement intéressant la sécurité de l'Etat au profit du Premier ministre et des hautes autorités ;
- de définir et mettre en oeuvre la politique de protection des informations classifiées.

- **Le Service de l'administration générale** est responsable de l'ensemble des activités de soutien et d'organisation du SGDSN

- **L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)**

<https://www.ssi.gouv.fr>

RECRUTEMENT

- Le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) regroupe un peu plus de 200 personnes.

Il accueille par voie de détachement, des fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères, de la Défense, de l'Intérieur, de l'Economie et du Budget.

Il recrute également des contractuels et accueille des stagiaires étudiants.

- Pour déposer leur candidature (lettre de motivation + CV) ou pour obtenir de plus amples informations, les candidats peuvent contacter le SGDSN aux adresses suivantes :

- *Par courrier postal :*

Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale

51 boulevard de La Tour-Maubourg

75700 Paris 07 SP

- *Par courrier électronique :*

Pour une question relative aux ressources humaines, écrire à :

ressources.humaines@sgdsn.gouv.fr

courrier.sgdsn@sgdsn.gouv.fr



AGENCE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION (ANSSI)

PRÉSENTATION

- L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) est un service créé par décret le 7 juillet 2009, rattaché au Secrétaire général de la Défense et de la Sécurité nationale (SGDSN).

<http://www.ssi.gouv.fr/>

HISTORIQUE

- L'ANSSI est l'héritière d'une longue série d'organismes chargés d'assurer la sécurité des informations sensibles de l'État.

1943 : la Direction technique du chiffre (créée à Alger)

1951 : le Service central technique du chiffre

1977 : le Service central du chiffre et de la sécurité des télécommunications

1986 : le Service central de la sécurité des systèmes d'information

2001 : la Direction centrale de la sécurité des systèmes d'information.

Ces organismes, au départ créés dans une optique militaire de sécurité des informations et de protection de données confidentielles ont peu à peu évolué pour inclure la protection de l'ensemble des systèmes d'information gouvernementaux.

- En février 2011, l'ANSSI a rendu publique la Stratégie de la France en matière de défense et de sécurité des systèmes d'information. Pour se prémunir des attaques informatiques et garantir la sécurité des Français, des entreprises et de la Nation dans le cyberspace, la stratégie française pose quatre objectifs stratégiques :

- être une puissance mondiale de cyberdéfense et appartenir au premier cercle des nations majeures dans ce domaine tout en conservant son autonomie
- garantir la liberté de décision de la France par la protection de l'information de souveraineté
- renforcer la cybersécurité des infrastructures vitales nationales
- assurer la sécurité dans le cyberspace.

• En 2013, en réponse au constat de l'augmentation en quantité et en sophistication des cyberattaques contre les systèmes d'information de nombreuses entreprises nationales et de l'État, a été publié un nouveau Livre blanc. Il marque un tournant : l'État ne se contente plus de répondre à ses propres besoins en cybersécurité, il prend en compte désormais ceux des opérateurs vitaux pour la nation.

MISSIONS

• L'ANSSI, service à compétence nationale, assure la sécurité des systèmes d'information gouvernementaux et est aussi chargée d'une mission de conseil et de soutien aux administrations et aux entreprises, avec une mission renforcée au profit des opérateurs d'importance vitale (OIV).

ORGANISATION

• Les missions de l'ANSSI sont confiées à 4 sous-directions :

<http://www.ssi.gouv.fr/agence/organisation/organigramme-general/>

- Le Centre opérationnel de la sécurité des systèmes d'information (COSSI) qui assure la mise en œuvre de la fonction d'autorité de défense des systèmes d'information dévolue à l'ANSSI.

- La sous-direction Expertise (SDE9) en charge de la mission d'expertise et d'assistance technique de l'agence. Elle apporte son soutien à l'ensemble des autres sous-directions de l'ANSSI, aux ministères, aux industriels et prestataires de la sécurité et aux opérateurs d'importance vitale.

- La sous-direction Systèmes d'information sécurisés (SIS10) qui propose, conçoit et met en œuvre des produits et des systèmes d'information sécurisés au profit des ministères, des opérateurs d'importance vitale et de l'ANSSI.

- La sous-direction Relations extérieures et coordination (RELEC11) qui anime, de manière transverse, les relations extérieures de l'agence, la coordination des interventions et l'élaboration de la réglementation.

• L'ANSSI dispose également de son propre centre de formation, le Centre de formation en sécurité des systèmes d'information (CFSSI13), délivrant notamment un diplôme d'expert en sécurité des systèmes d'information (ESSI).

MÉTIERS

• Afin de maintenir son expertise et de la développer, les équipes techniques de l'ANSSI consacrent une part significative de leur activité à la veille technologique et à la recherche dans leur domaine de compétence. Les différents laboratoires de la division Scientifique et Technique, participent activement aux conférences scientifiques pertinentes et à des travaux de recherche dans leurs domaines de compétence.

Ces travaux peuvent être menés aussi bien en interne qu'en collaboration avec des équipes de recherche extérieures à l'agence, dans le cadre de projets de recherche nationaux ou européens. Ils donnent régulièrement lieu à des publications scientifiques, voire à la réalisation de prototypes ou d'implémentations de référence, dont certaines peuvent être publiées sous forme de logiciels libres. Ils peuvent également conduire certains agents à valider formellement leur expertise par la soutenance d'une thèse de doctorat, ou encore à contribuer à l'encadrement des travaux de stagiaires ou de chercheurs doctorants.

<http://www.ssi.gouv.fr/agence/rayonnement-scientifique/enjeux-de-lexpertise/>

• Liste des métiers de l'ANSSI :

- Administration, système et réseau
- Architecture
- Audit
- Certification, labellisation
- Coordination et gestion de projets
- Détection
- Développement, Intégration et Test
- Expertise technique SSI
- Management
- Règlementation
- Réponses techniques aux attaques informatiques
- Support, autres
- Veille et analyse technique de la menace

https://www.ssi.gouv.fr/uploads/2015/07/anssi-panorama_metiers_cybersecurite-2020.pdf

<http://www.ssi.gouv.fr/particulier/formations/profils-metiers-de-la-cybersecurite/>

RECRUTEMENT

• Une page dédiée au **recrutement** est accessible sur le site de l'ANSSI. Elle permet aux postulants de découvrir les différents métiers et les besoins de l'agence et de postuler directement aux offres proposées.

<http://www.ssi.gouv.fr/recrutement/>

• Stages

<https://www.ssi.gouv.fr/administration/formations/catalogue-des-stages/>

- **Contact**

- *Courrier postal* : Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
51, boulevard de La Tour-Maubourg
75700 Paris 07 SP
- *Courrier électronique* : secretariat.anssi@ssi.gouv.fr
- Téléphone : +33 (0)1 71 75 84 05 ou +33 (0)1 71 75 84 06

FORMATIONS Y CONDUISANT

- **CyberEdu et SecNumEdu** : programmes visant à promouvoir la reconnaissance de formations dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information.
<https://www.ssi.gouv.fr/administration/formations/>
<https://www.ssi.gouv.fr/administration/formations/cyberedu/>
<https://www.ssi.gouv.fr/administration/formations/secnumedu/>
- **Liste des formations en cybersécurité labellisées SECNUMEDU** délivrant un titre reconnu par l'État de niveau Bac+3 (licence professionnelle) à Bac+5 (master, diplôme d'ingénieur).
<http://www.ssi.gouv.fr/particulier/formations/secnumedu/formations-labellisees-secnumedu/>

VOIR ÉGALEMENT

- **Journée de la réserve de cyberdéfense du ministère de la Défense**
<http://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/premiere-journee-de-la-reserve-de-cyberdefense>
- **Cyberdéfense/cybersécurité : DGA Maîtrise de l'information recrute plus de 200 experts de haut niveau**
<http://www.defense.gouv.fr/dga/recrutement2/recrutement-cyberdefense>



GROUPEMENT INTERMINISTÉRIEL DE CONTRÔLE

PRÉSENTATION

- Créé le 28 mars 1960, le Groupe interministériel de contrôle (GIC) est un organisme dépendant du Premier ministre chargé d'assurer les interceptions légales pour la communauté française du renseignement, Le GIC a été largement employé aux débuts de la Ve République, notamment dans le cadre de la guerre d'Algérie et de la lutte anti-OAS.

<https://www.gouvernement.fr/groupe-interministeriel-de-contrôle-gic>
https://fr.wikipedia.org/wiki/Groupe_interministeriel_de_contrôle

- Depuis 2016, le GIC est un service à compétence nationale Il s'est détaché de la tutelle administrative jusqu'alors exercée par la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et ses agents relèvent désormais des services du Premier ministre (SGDSN).

<http://www.sgdsn.gouv.fr/le-sgdsn/fonctionnement/le-groupe-interministeriel-de-contrôle-gic/>

- Le GIC relève des articles R. 823-1 à 2 et R. 851-6 à 8 du Code de la Sécurité intérieure depuis l'adoption de la loi relative au renseignement (2015) et la publication du Décret n° 2016-67 du 29 janvier 2016 relatif aux techniques de recueil de renseignement.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/12/20/PRMX1637493D/jo/texte>

MISSIONS

- Créé pour centraliser la mise en œuvre des interceptions de sécurité, le groupement interministériel de contrôle (GIC) a connu depuis deux décennies une extension considérable de ses missions. Il a constamment évolué pour ajuster son organisation aux besoins des services de sécurité et de renseignement et pour s'adapter aux transformations du monde des communications électroniques.
- Le GIC est chargé de centraliser les demandes d'autorisation pour la mise en œuvre de techniques de renseignement émises par les services. Il les présente au Premier ministre après les avoir soumises à l'avis de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR), autorité indépendante chargée de vérifier que celles-ci sont employées dans le respect du cadre légal.
- Le GIC a l'exclusivité de la relation avec les opérateurs de communications électroniques et les fournisseurs de services sur Internet pour recueillir les données qu'ils traitent en application des autorisations prononcées. Il dispose à cet effet d'un pouvoir de réquisition qui lui est exclusivement réservé.
 - Il met ensuite ces données à la disposition des services de renseignement et contrôle leur exploitation. Il centralise également les renseignements recueillis par les services autorisés à utiliser des techniques de proximité.
 - il centralise l'exécution des techniques de proximité : le GIC conduit un programme de centralisation des données recueillies directement par les services à proximité de leurs objectifs afin de garantir l'effectivité du contrôle de la mise en œuvre de ces techniques ;
 - il centralise le traitement des recours devant la formation spécialisée du Conseil d'État en matière de techniques de renseignement.
- Le GIC conseille également le cabinet du Premier ministre dans le domaine des techniques de renseignement.

Il accompagne les services de renseignement et de sécurité pour améliorer l'efficacité du travail de leurs exploitants et apporte un soutien technique à leurs actions et opérations.

ORGANISATION

- Le GIC dispose de plusieurs centres en Ile-de-France. Le principal est situé aux Invalides, trois autres à Versailles, Bobigny et Evry. En province, le GIC dispose de trois zones d'exploitation comprenant des antennes principales et secondaires : Ouest (Bordeaux, Rennes, Rouen, Tours et Toulouse); Méditerranée (Lyon, Marseille, Nice); Nord-Est (Dijon, Lille, Nancy). De nouvelles antennes secondaires devaient voir le jour dans les années à venir pour compléter la couverture du territoire.
- A l'étroit dans son siège historique dans les sous-sols de l'Hôtel des Invalides, le GIC a fait l'acquisition en décembre 2018 d'un nouveau bâtiment de 10 000 m² implanté au sud de Montrouge, afin d'y réunir ses effectifs parisiens et d'y implanter son data center relié aux opérateurs télécoms.

RECRUTEMENT

- De plus en plus sollicité par les services de renseignement pour conduire des interceptions, le GIC accélère sa modernisation technologique mais rencontre des difficultés pour attirer les talents nécessaires à la conduite de ses projets. Pour parvenir à atteindre 240 personnels fin 2020, il doit recruter une cinquantaine cadres et techniciens.

- **Exemples de postes proposés**

Architecte-ingénieur

<https://emploi-btp.lemoniteur.fr/offre-emploi/offre-emploi-architecte-ingenieur-h-f-montrouge-secretariat-general-de-la-defense-nationale-o-2512602-m-lemoniteur>

Chef de projet télécoms

https://place-ep-recrute.talent-soft.com/offre-de-emploi/imprimer-fiche-emploi-chef-de-projet-telecoms_290778.aspx

Contrôleur des techniques de renseignement

<https://place-ep-recrute.talent-soft.com/offre-de-emploi/imprimer-fiche-emploi-controleur-techniques-de-renseignement-518480.aspx>

Chargé du renseignement opérationnel

<https://www.parisjob.com/emplois/chargee-charge-du-renseignement-operationnel-h-f-5904890.html>

- **Contact**

- *Courrier postal :*

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
51, boulevard de La Tour-Maubourg
75700 Paris 07 SP

- *Courrier électronique :*

- *Téléphone :* 01 42 75 80 00

MINISTÈRE DES ARMÉES

Sont présentés ici les postes dans le renseignement offerts par les armées, services ou directions du ministère, qu'il s'agisse de fonctions accessibles directement aux personnels civils (par concours, engagement dans les armées ou recrutement contractuel) ou de celles auxquelles il est possible d'accéder lorsque l'on est déjà militaire ou fonctionnaire.

Par ailleurs, sont présentées les formations spécialisées Sécurité/Défense du CNAM qui conduisent à des fonctions de renseignement dans les organismes relevant du ministère de la Défense.

A noter également que les armées financent parfois la scolarité d'étudiants afin de trouver les compétences rares dont elles ont besoin.

<http://www.opex360.com/2019/09/24/pour-trouver-les-competences-rares-dont-elles-ont-besoin-les-armees-finacent-la-scolarite-detudiants/>

<https://rh-terre.defense.gouv.fr/actualites/item/381-une-bourse-d-etude-pour-s-engager-dans-l-armee-de-terre>



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ EXTÉRIEURE (DGSE)

PRÉSENTATION

• La Direction générale de la Sécurité extérieure (DGSE), est le service de renseignement extérieur de la France depuis 1982. Elle a succédé au Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE).

<http://www.defense.gouv.fr/dgse>

- La DGSE présente plusieurs particularités. Elle est tout à la fois :
 - un service de renseignement extérieur, qui recherche à l'étranger des informations secrètes relatives aux enjeux géopolitiques et stratégiques ainsi qu'aux menaces et aux risques susceptibles d'affecter la vie de la Nation (renseignement de crise, contre-terrorisme, contre prolifération notamment). En communiquant aux autorités les éléments ainsi recueillis et analysés, elle participe à leur prise de décision. La DGSE est naturellement présente dans les zones de crise et là où les intérêts français sont en jeu. Le secret des moyens employés et des objectifs poursuivis garantissent la sécurité de la DGSE et de ses agents.
 - un service spécial, qui permet le maintien d'une présence, là où les canaux diplomatiques ne peuvent plus être utilisés.
 - un service intégré qui, à la différence de la plupart des services de renseignement occidentaux, maîtrise la totalité des modes de recueil de renseignement : sources humaines, capteurs techniques (interceptions électromagnétiques et imagerie satellitaire), moyens opérationnels et exploitation des sources ouvertes. La DGSE obtient également des renseignements par le biais de coopérations avec d'autres services, français et étrangers.
 - enfin, la DGSE dispose d'une capacité d'entrave et d'action clandestine.

HISTORIQUE

- La DGSE s'inscrit dans la continuité de l'action des services de renseignement extérieurs qui l'ont précédée. Ainsi, c'est en 1940, alors en exil à Londres, que le général de Gaulle crée le service de renseignement de la France Libre qui deviendra, dès 1942, le Bureau Central de Renseignement et d'Action (BCRA), qui deviendra successivement la Direction Générale des Services Spéciaux (DGSS) puis la Direction Générale des Etudes et Recherches (DGER). Dans le contexte de guerre froide, le Conseil des ministres du 28 décembre 1945 décide la dissolution de la DGER et son remplacement par le Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage (SDECE), placé sous le contrôle direct des services de la Présidence du Conseil. Passé sous tutelle du ministère de la Défense dans les années 60, le SDECE est dissout le 2 avril 1982 et remplacé par la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE).

<https://www.defense.gouv.fr/dgse/tout-le-site/historique>

MISSIONS

- La DGSE a pour mission, hors du territoire national, de rechercher, collecter, exploiter et mettre à la disposition du gouvernement des renseignements relatifs aux enjeux géopolitiques et stratégiques ainsi qu'aux menaces et aux risques susceptibles d'affecter le pays. Elle contribue à la connaissance et à l'anticipation de ces enjeux ainsi qu'à la prévention et à l'entrave de ces risques et menaces.

(art. L.811-2 de la loi n°2015-912 du 24 juillet 2015 relative au renseignement)

- Le champ d'action de la DGSE se situe essentiellement hors des frontières de notre pays. La DGSE y applique des méthodes clandestines de recherche du renseignement. Le secret des moyens employés et des objectifs poursuivis garantit la sécurité de la DGSE et de ses agents.

- La DGSE peut recourir aux techniques de renseignement pour le recueil des renseignements relatifs à la défense et à la promotion des intérêts fondamentaux de la Nation comme l'indépendance nationale, l'intégrité du territoire, la défense nationale, les intérêts majeurs de la politique étrangère, l'exécution des engagements européens et internationaux de la France, la prévention de toute forme d'ingérence étrangère, les intérêts économiques, industriels et scientifiques majeurs de la France, la prévention du terrorisme, la prévention de la criminalité et de la délinquance organisées, la prolifération des armes de destruction massive.

(art. L.811-3 de la loi n°2015-912 du 24 juillet 2015 relative au renseignement)

ORGANISATION

- La DGSE compte environ 5 600 agents à plein temps, hors Service Action, et environ 1 000 militaires au sein de ce service. Elle est composée de 27% de militaires, 50% de fonctionnaires civils et 23% de contractuels. La DGSE est organisée en cinq directions :

- **La Direction de la Stratégie** est chargée de la transmission et du suivi des orientations recueillies auprès des interlocuteurs officiels de la DGSE ainsi que de l'animation et de l'évaluation de la production de renseignements et des relations avec les services étrangers.
- **La Direction du Renseignement (DR)** exploite le renseignement quelle que soit son origine (humaine, opérationnelle, technique) et supervise la recherche par moyens humains. Elle regroupe environ un tiers des effectifs.
- **La Direction Technique (DT)** qui éunit près de 50% des effectifs, est en charge des interceptions et du soutien technique. Elle se compose de trois divisions :
 - la division des systèmes d'information et du support
 - la division des technologies du renseignement
 - la division production et actions de renseignement technique
- **La Direction des Opérations (DO)**, en charge des opérations de terrain, comprend les services suivants :
 - le service Action (SA), chargé de la planification et de la mise en œuvre des opérations clandestines ;
 - le service Mission (DO/SM), chargé de la recherche de renseignement par moyens humains (officiers traitants) dans les zones où la DGSE n'a pas de poste normal;
 - le service Assistance (DO/ASS), spécialisé de la formation de services étrangers;
 - le service Opérations (SO), spécialisé dans le vol d'informations étrangères mais sur le territoire français (cambriolage de chambres d'hôtels, surveillance de courrier, ouverture de valise diplomatique, etc.)
- **La Direction de l'Administration** est chargée des missions d'administration générale pour l'ensemble des directions et services. Elle gère le budget, les ressources humaines, l'acquisition et l'entretien des matériels et infrastructures, et les questions juridiques.

<https://www.defense.gouv.fr/dgse/tout-le-site/organisation>

MÉTIERS

- La DGSE regroupe 79 familles d'emploi dans 22 domaines de compétence. Les métiers exercés à la DGSE sont multiples :
 - Chef de projet en informatique et télécoms ;
 - Ingénieur base de données ;
 - Ingénieur d'études & développements applicatifs, télécoms et informatique ;
 - Ingénieur cœur de réseau ;
 - Assistant à maîtrise d'ouvrage/consultant en informatique ;
 - Ingénieur en sécurité informatique ;
 - Crypto-mathématicien ;
 - Analyste programmeur ;
 - Technicien télécoms, du signal, en systèmes d'information ;
 - Exploitant linguiste ;
 - Traducteur ;

- Analyste rédacteur (géopolitique, circuits financiers, biens énergétiques, domaine balistique, etc.);
 - Rédacteur de marchés publics ;
 - Métiers du soutien technique ;
 - Agents de surveillance
- <https://start.lesechos.fr/travailler-mieux/recrutements-entretiens/les-services-secrets-recrutent-voici-les-profils-recherches-1176004>

RECRUTEMENT DU PERSONNEL CIVIL

- La DGSE recrute son personnel selon des modalités identiques à celles du reste de la fonction publique française. Néanmoins, une habilitation à connaître des informations protégées est le préalable indispensable à l'exercice de toute fonction. L'octroi de cette habilitation relève du ministre de la Défense. Sa décision est prise à partir des résultats d'investigations menées sur le candidat et son environnement qui permettent de déterminer ses éventuelles vulnérabilités au plan de la sécurité.

<http://www.defense.gouv.fr/dgse/tout-le-site/les-conditions-de-recrutement>

<http://fr.m.wikihow.com/devenir-agent-de-la-DGSE>

https://www.lepoint.fr/societe/postuler-a-la-dgse-mode-d-emploi-14-09-2018-2251317_23.php

<https://www.letelegramme.fr/france/france-la-dgse-se-lance-sur-youtube-pour-recruter-05-06-2018-11983908.php>

- Les fonctionnaires civils de la DGSE appartiennent à des corps spécifiques, dont le recrutement, comme pour tout autre concours de la fonction publique, dépend du niveau de formation des candidats. Pour chaque catégorie, il existe plusieurs corps spécifiques.

<https://www.defense.gouv.fr/dgse/tout-le-site/le-recrutement-par-concours>

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030440401>

• Concours Catégorie A

- *Corps des attachés* : les attachés participent à l'ensemble des missions entrant dans les attributions de la DGSE. Ils sont chargés des fonctions de conception, d'expertise, de gestion et de pilotage d'unités administratives et spécialisées.

Les candidats doivent disposer d'une licence ou d'un diplôme classé au moins au niveau II, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplôme dans les conditions fixées par le décret n° 2007 – 196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplôme.

[Annales concours d'attaché 2018](#)

- *Corps des inspecteurs* : les inspecteurs participent à l'ensemble des missions techniques entrant dans les attributions de la DGSE. Ils sont chargés dans le domaine technique de fonction d'études et de recherche, de conception, d'expertise, d'organisation et de commandement de structures dont les attributions relèvent de ce domaine.

Les candidats doivent être titulaires d'une licence ou d'un diplôme classé au moins au niveau II, dans une spécialité scientifique ou technique ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplôme dans les conditions fixées par le décret n° 2007 – 196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplôme

• **Concours Catégorie B**

- *Corps des secrétaires administratifs spécialisés (SAS)*: Ils sont chargés de fonctions administratives d'application. A ce titre, ils participent à la mise en œuvre, dans les cas particuliers qui leur sont soumis, des textes de portée générale et assistent les fonctionnaires de catégorie A ou de niveau équivalent dans la recherche, l'analyse et l'exploitation du renseignement et dans le domaine linguistique. Ils exercent notamment des tâches administratives de gestion dans les domaines des ressources humaines, juridique, logistique, financier ou comptable. Ils peuvent se voir confier des tâches de rédaction et être chargés de l'animation d'une équipe. Ils peuvent également assurer des fonctions d'assistant de direction.

[Annales SAS externe 2018](#)

[Rapport du jury pour le concours 2019](#)

- *Corps des contrôleurs spécialisés* : Ils sont chargés de fonctions d'application, de conduite de travaux, de contrôle, de surveillance ou d'études dans des domaines techniques ou scientifiques ou dans la recherche de renseignement technique. Ils peuvent être chargés de l'animation d'une équipe.

• **Concours Catégorie C**

- *Corps des adjoints administratifs* : Ils concourent à l'ensemble des activités entrant dans les attributions de la direction de la DGSE dans laquelle ils sont affectés. Ils peuvent exercer des fonctions nécessitant une bonne connaissance des règlements administratifs et leur application. Ils peuvent être également chargés des fonctions d'accueil et de secrétariat. Niveau requis : Aucun diplôme n'est requis pour s'inscrire au concours d'adjoint administratif

- *Corps des agents techniques*. Ils sont chargés de l'exécution de travaux ouvriers ou techniques nécessitant une qualification professionnelle. Ils peuvent assurer la conduite de motocycles, de véhicules de tourisme ou utilitaires légers, de poids lourds et de véhicules de transport en commun, dès lors qu'ils sont titulaires d'un permis approprié. Niveau requis : les candidats doivent être titulaires d'un titre ou diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes, dans les conditions fixées par le décret n° 2007 – 196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplôme.

- *Corps des surveillants* : Ils assurent, sous l'autorité des chefs de service intérieur la protection des installations de la direction et participent à toute mission de sécurité ordonnée par le directeur général concernant les biens et les personnes. Le concours est ouvert aux candidats âgés de vingt et un an au moins et de quarante ans au plus au premier janvier de l'année du concours. Les candidats doivent être reconnus aptes aux emplois correspondants, après un examen médical préalable aux épreuves d'admission par un médecin agréé par l'administration. Ils doivent également réunir les conditions nécessaires à l'octroi d'une autorisation de port d'armes. Niveau requis : Aucun diplôme n'est requis pour s'inscrire au concours de surveillant.

• **Recrutement contractuel**

Le recrutement contractuel vise à répondre à des besoins spécifiques pour lesquels une technicité particulière est requise. Actuellement, les postes à pourvoir par voie contractuelle concernent les domaines suivants : ingénierie ; langues étrangères ; exploitation du renseignement ; soutien.

Dans un premier temps, il est proposé aux candidats un CDD d'une durée de un à trois ans, renouvelable en fonction du besoin, pour une durée maximum de six ans, au-delà de laquelle il est possible d'obtenir un CDI. Les délais de recrutement sont d'environ 5 mois durant lesquels sont organisés différents entretiens, tests psychotechniques et procédures d'habilitation.

<https://www.defense.gouv.fr/dgse/tout-le-site/le-recrutement-contractuel>

• **Détachements**

Comme d'autres administrations, la DGSE accueille en détachement des fonctionnaires désireux d'évoluer dans leur carrière. Les candidatures doivent correspondre aux besoins et emplois à pourvoir dans l'année. Comme pour les autres types de recrutement, les candidats au détachement font l'objet d'une procédure d'habilitation. Outre les entretiens métiers, ils doivent également satisfaire à des entretiens et tests psychotechniques.

<https://www.defense.gouv.fr/dgse/tout-le-site/les-detachements>

• **Contact**

Les candidats peuvent contacter la DGSE, exclusivement par voie postale afin de préserver la confidentialité de leur démarche

Ministère de la Défense

Case n°51 – AP 202

1, place Joffre

75700 PARIS SP 07

<http://www.defense.gouv.fr/dgse>

AFFECTATION MILITAIRE

- La DGSE est constituée, pour un quart de ses personnels, de militaires issus de l'armée de Terre, de l'armée de l'Air, de la Marine, de la Gendarmerie, de la DGA, du SID et du SCA, du service de Santé des Armées.

Qu'ils soient officiers, sous-officiers, ou militaires du rang, les personnels militaires qui désirent être affectés à la DGSE doivent être volontaires et répondre aux critères de mutabilité définis par leur direction du personnel. A l'instar du personnel civil, le personnel militaire doit être habilité et doit satisfaire à des tests psychotechniques et entretiens avec un psychologue.

- La DGSE organise plusieurs fois par an des séances d'information à destination des officiers et participe à des présentations en écoles pour les personnels sous-officiers. Des messages de prospection, mentionnant les spécialités recherchées, sont envoyés dans les unités au cours du second trimestre, via les directions des personnels. Ils permettent aux personnels intéressés de se porter candidats.

<https://www.defense.gouv.fr/dgse/tout-le-site/affectation-militaire>

• Contact

Les candidats peuvent contacter la DGSE, exclusivement par voie postale afin de préserver la confidentialité de leur démarche

Ministère de la Défense

Case n°51 – AP 203

1, place Joffre

75700 PARIS SP 07

<http://www.defense.gouv.fr/dgse>

dgse-macandidature.cer.fct@intradef.gouv.fr

STAGES

- La DGSE accueille des **stagiaires étudiants** afin de les accompagner dans la phase ultime de leur formation. Les sujets de stages proposés relèvent de différents domaines : télécoms, électronique, informatique, cryptologie, traitement du signal, etc. Tous les stages ont lieu en région parisienne et l'indemnisation des stagiaires est attractive. <https://www.defense.gouv.fr/dgse/tout-le-site/lancement-de-la-campagne-de-stages-2019>

• Concours ALKINDI

Pour permettre aux jeunes, mais aussi à leurs parents et au grand public de prendre conscience des enjeux de cryptanalyse pour assurer la sécurité de notre pays, la DGSE apporte son soutien au concours Alkindi.

Ce concours s'adresse à tous les élèves en classe de seconde. Il est organisé par les associations Animath et France-IOI. Il se déroule en ligne du 30 novembre 2015 au 26 mars 2016. L'inscription est gratuite. Par son soutien au concours Alkindi, la DGSE démontre qu'elle cherche à recruter des jeunes gens talentueux dans les domaines de l'informatique et des mathématiques et qu'elle offre ainsi de nombreuses opportunités professionnelles dans la cryptanalyse.

<http://www.concours-alkindi.fr/#/>

A LIRE

« Sous couverture », *Terre information Magazine*, n° 268, octobre 2015, pp. 44-45 (<http://fr.calameo.com/read/0000633021cba640c446d>)

<http://www.defense.gouv.fr/dgse/a-lire-aussi/dgse-au-coeur-de-nos-services-secrets>

<http://www.defense.gouv.fr/dgse/a-lire-aussi/classees-top-secretes-figaro-madame>

<http://www.defense.gouv.fr/dgse/a-lire-aussi/les-jeunes-espions-de-l-apres-charlie-jdd>

<http://www.defense.gouv.fr/dgse/a-lire-aussi/la-dgse-modele-francais-d-integration-l-ena-hors-les-murs-juin-2014>

<http://www.defense.gouv.fr/dgse/tout-le-site/la-france-recrute-une-nouvelle-generation-d-espions>



DIRECTION DU RENSEIGNEMENT MILITAIRE

PRÉSENTATION

- La Direction du Renseignement militaire (DRM) est chargée de renseigner les autorités politiques et militaires et de les aider dans leurs choix, au titre de la veille stratégique des risques et menaces ; elle doit également fournir au chef d'état-major des armées, dont elle relève directement, le renseignement nécessaire pour proposer les options militaires et conduire les opérations sur les théâtres.

La DRM est chef de file de la fonction interarmées du renseignement : elle travaille en coordination avec les multiples organismes, centres et régiments des trois armées qui contribuent à la production de renseignement militaire et en particulier avec les unités de forces spéciales.

<http://www.defense.gouv.fr/ema/interarmees/la-direction-du-renseignement-militaire/la-drm>

[http://www.asafrance.fr/images/n103 dossier special asaf le renseignement d interet militaire.pdf](http://www.asafrance.fr/images/n103_dossier_special_asaf_le_renseignement_d_interet_militaire.pdf)

HISTORIQUE

- Au lendemain de la première guerre du Golfe (1991), le besoin d'une réforme du renseignement militaire s'est imposé pour garantir une appréciation autonome des situations aux autorités politiques et militaires françaises. C'est dans ce contexte qu'a été créée, sous l'impulsion du ministre de la défense, la direction du renseignement militaire fédérant les capacités des armées et succédant aux Deuxièmes bureaux des trois armées et au Centre d'exploitation du renseignement militaire (CERM).

<https://www.defense.gouv.fr/ema/directions-services/direction-du-renseignement-militaire/la-drm/historique>

MISSIONS

- La DRM a une double mission :

- *Appuyer les forces en opérations* : Par le renseignement qu'elle produit, la Direction du renseignement militaire (DRM) apporte un appui à la planification et à la conduite des opérations au niveau stratégique et contribue à l'orientation de la manœuvre au niveau tactique.

- *Eclairer la prise de décision* : La DRM fournit au Président de la République, au ministre de la Défense, au Chef d'état-major des armées et aux grands commandements le renseignement de situation nécessaire à l'exercice de leurs responsabilités. Elle participe également aux travaux d'anticipation stratégique qui fixent les zones géographiques d'intérêt prioritaire pour le renseignement militaire.

La mission de la DRM est donc de recueillir et d'élaborer du renseignement d'intérêt militaire, c'est-à-dire tout ce qui a ou peut avoir des conséquences sur les forces en opérations dans les crises actuelles ou potentielles.

- Les activités de la DRM vont de la veille stratégique au renseignement opérationnel, selon le cycle du renseignement suivant :

- *Orienter* : La DRM reçoit des autorités politiques et militaires et des grands commandements des demandes de renseignement qu'elle ordonne et transcrit en ordre de recherche.

- *Rechercher* : La DRM met en œuvre des capteurs humains et techniques, spatiaux, aériens, maritimes et terrestres, lui appartenant en propre ou relevant des armées pour recueillir des informations brutes.

- *Exploiter* : La DRM intègre, recoupe, analyse et interprète les données brutes recueillies et produit un renseignement élaboré, pertinent et objectif.

- *Diffuser* : La DRM transmet le renseignement élaboré aux décideurs politiques, aux chefs militaires et aux forces armées en opérations.

<https://www.defense.gouv.fr/ema/directions-services/direction-du-renseignement-militaire/la-drm/missions-de-la-drm/missions-de-la-drm>

ORGANISATION

- La DRM est constituée d'un échelon de direction, de trois sous-directions (sous-direction des opérations, sous-direction de l'exploitation, et sous-direction (personnel, finances, capacités) et d'un bureau renseignement au centre de planification et de conduite des opérations. Six centres spécialisés lui sont rattachés.

<http://www.defense.gouv.fr/ema/directions-et-services/la-direction-du-renseignement-militaire/la-drm/organisation/organisation>

- **Centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques (CF3E)**

- Oriente les capteurs d'écoute

- Forme les personnels des armées dans le domaine électromagnétique

- Exploite la production en renseignement d'origine électromagnétique

- Met à jour le référentiel technique national militaire

- **Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie (CF3I)**

- Recueille de l'information d'origine image
- Forme les interprètes images des armées françaises et de pays de l'OTAN
- Définit des besoins et le maintien à niveau des capacités.

- **Centre interarmées de recherche et de recueil du renseignement humain (CI3RH)**

- Recueille et analyse le renseignement d'origine humaine
- Forme les spécialistes en renseignement humain des armées
- Déploie des spécialistes de haut niveau sur les théâtres d'opération

- **Centre de recherche et d'analyse du Cyberespace (CRAC)**

- Mène une recherche numérique spécialisée
- Recherche sur les réseaux sociaux
- Evalue la menace et les systèmes d'armes adverses

- **Centre de renseignement géospatial interarmées (CRGI)**

- Fusionne le renseignement issu des différents capteurs pour fournir aux armées, jusqu'au niveau tactique, un renseignement complet fusionnant l'ensemble des données disponibles sur un même support géoréférencé

- **Centre de formation interarmées au renseignement (CFIAR)**

- Assure la formation au renseignement d'intérêt militaire, dans un cadre national ou multinational et l'apprentissage des langues nécessaires au renseignement

<https://www.defense.gouv.fr/english/actualites/articles/cfiar-le-centre-interarmees-qui-apprend-a-enseigner>

MÉTIERS

- Les métiers proposés à la DRM sont variés : interpréteurs d'images (optique, radar, infrarouge...), spécialistes du renseignement électromagnétique (opérateurs d'écoute, analystes de réseaux ou de signaux, linguistes spécialisés), analystes et officiers traitants du renseignement.

- La DRM est couverte par les dispositions de l'arrêté du 07 avril 2011 relatif au respect de l'anonymat de militaires et du personnel civil du ministère de la défense. En conséquence, l'appartenance à la DRM doit s'entourer de la plus stricte confidentialité.

RECRUTEMENT

La DRM, comme les autres services de la communauté française du renseignement, bénéficie d'un renforcement de ses effectifs dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Elle compte aujourd'hui (2019) 1 800 personnes (70% de militaires, 30% de civils), et a pour projet le recrutement de 300 personnes supplémentaires dans les prochaines années.

• Profils et compétences recherchés :

La DRM recrute en nombre au sein des armées des officiers, des sous-officiers et des militaires du rang mais également des civils qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels. Elle propose un panel de métiers très étendu, à chaque niveau d'études et de formation, soit dans le cœur de métier du renseignement (interprètes image, opérateurs d'écoute, analystes de réseaux ou de signaux, linguistes spécialisés), soit dans des fonctions de soutien (RH, gestion). La DRM recrute également

- des spécialistes en renseignement géospatial,
- des ingénieurs Big Data,
- des spécialistes du cyber-renseignement,
- des linguistes écoute, cartographes etc.
- des professionnels dans les domaines juridique, finance, architecture réseau, etc.
- des réservistes pour l'appuyer dans sa mission,

• Exemples de fiches de poste

- Analyste du renseignement militaire

<http://www.defense.gouv.fr/ema/interarmees/la-direction-du-renseignement-militaire/servir-a-la-drm/les-metiers-de-la-drm/analyste-du-renseignement-militaire/devenez-analyste-du-renseignement-militaire>

- Interprète images

<http://www.defense.gouv.fr/ema/interarmees/la-direction-du-renseignement-militaire/servir-a-la-drm/les-metiers-de-la-drm/interprete-images/devenez-interprete-images>

- Spécialiste du cyber-renseignement

<http://www.defense.gouv.fr/ema/interarmees/la-direction-du-renseignement-militaire/servir-a-la-drm/les-metiers-de-la-drm/specialiste-du-cyber-renseignement/devenez-specialiste-du-cyber-renseignement>

- Spécialiste en renseignement géospatial

<http://www.defense.gouv.fr/ema/interarmees/la-direction-du-renseignement-militaire/servir-a-la-drm/les-metiers-de-la-drm/specialiste-en-renseignement-geospatial/devenez-specialiste-en-renseignement-geospatial>

- Ingénieur Big Data

<http://www.defense.gouv.fr/ema/interarmees/la-direction-du-renseignement-militaire/servir-a-la-drm/les-metiers-de-la-drm/ingenieur-big-data/devenez-ingenieur-big-data-pour-le-renseignement-militaire>

• Contacts

Pour déposer votre candidature (lettre de motivation + CV mentionnant nationalité, date et lieu de naissance) ou pour obtenir de plus amples informations, les candidats peuvent contacter la DRM aux adresses suivantes :

- Par email :

Bureau ressources humaines : drm.resp-rh.fct@intradef.gouv.fr

Bureau communication : drm.communication.fct@intradef.gouv.fr

Candidatures spontanées : drm-recrutement-civil.contact.fct@intradef.gouv.fr

- Par courrier :

SIEM-G60,

Boulevard du Général Martial Valin

CS21623 75509 Paris CEDEX 15

- **Stages étudiants**

La DRM propose des stages conventionnés d'une durée de 6 mois maximum.

<https://www.stages.defense.gouv.fr/>

Envoi des candidatures : drm-recrutement-stage.contact.fct@intradef.gouv.fr

- **La réserve au sein de la DRM**

Dans le domaine opérationnel comme dans le domaine du soutien, la DRM recrute des personnes désireuses de consacrer quelques jours par an à la défense du pays.

Elle recherche des réservistes de tous statuts (opérationnel, opérationnel spécialiste et citoyen) par voie de mutation ou d'accès initial à la réserve.

<https://www.reserve-operationnelle.ema.defense.gouv.fr/>

<http://www.defense.gouv.fr/reserve>

<http://www.defense.gouv.fr/ema/interarmees/la-direction-du-renseignement-militaire/servir-a-la-drm/devenez-reserviste/devenez-reserviste>

Envoi des candidatures : drm.resp-recrut-reserves.fct@intradef.gouv.fr



DIRECTION DU RENSEIGNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ DE LA DÉFENSE

PRÉSENTATION

- La Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) est le service de renseignement dont dispose le ministre de la Défense pour assumer ses responsabilités en matière de sécurité du personnel, des informations, du matériel et des installations sensibles. Membre de la communauté française du renseignement, la DRSD collabore étroitement avec les autres services de renseignement français.

<https://www.defense.gouv.fr/content/download/525485/9075539/DRSD%20pr%C3%A9sentation%2043Mo.mp4>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Direction_du_renseignement_et_de_la_s%C3%A9curit%C3%A9_de_la_D%C3%A9fense

<https://www.drds.defense.gouv.fr/Direction>

HISTORIQUE

- Après la seconde Guerre mondiale, trois services de sécurité cohabitent. La sûreté navale est reconstituée en septembre 1944. La sécurité de l'air est reformée en février 1945. Enfin, le 30 janvier 1946, le général Jean de Lattre de Tassigny, chef d'état-major général de l'armée de Terre, crée le service de sécurité militaire (SSM).

- Ces trois services sont fusionnés le 31 janvier 1948 au sein du Service de sécurité des forces armées (SSFA), chargé de « prévenir l'espionnage et les propagandes sensibles au moral et à la discipline dans les forces armées ; de protéger le secret militaire ; de participer à la protection des points sensibles militaires ; de prévenir le sabotage dans les forces armées, services et établissements dépendant du ministre des forces armées. » Le 14 décembre 1953, le SSFA prend le nom de Service de sécurité de la Défense nationale et des forces armées (SSDNFA).

- Le 5 avril 1961, le SSDNFA devient la Direction de la sécurité militaire (DSM), « Service spécialisé dont disposent les différents échelons du commandement pour leur permettre d'assurer la protection du personnel, des documents, des matériels et des établissements contre les ingérences et menées subversives de tous ordres. »
- Le 20 novembre 1981, la DSM est remplacée par la Direction de la protection et de la sécurité de la Défense (DPSD), chargée de « coordonner les mesures nécessaires à la protection des renseignements, objets, documents ou procédés intéressant la Défense, au sein des forces armées ou des organismes qui lui sont rattachés ainsi que dans les entreprises titulaires de marchés classés de Défense nationale passés par le ministère de la Défense. ».
- En 2007, la révision du décret et des arrêtés du 29 novembre 2001 désigne officiellement la DPSD comme service de renseignement. En 2008, elle intègre la communauté du renseignement. Par un décret publié le 9 octobre 2016, elle devient la Direction du renseignement et de la sécurité de la Défense (DRSD). Avec la nouvelle réforme, les missions historiques du Service perdurent mais le volet « renseignement » prend une nouvelle dimension et devient prépondérant. Cette évolution est symbolisée par la part accordée aux métiers liés à la recherche et à l'analyse par l'essor du « cyber ».

<http://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/la-dpsd-devient-la-drzd>
<https://www.drzd.defense.gouv.fr/Direction#F>

MISSIONS

La mission principale est de la DRSD déceler puis d'entraver les menaces visant les armées et les entreprises en lien avec la défense. Elle intervient aussi en matière de lutte informatique défensive.

- **La contre-ingérence des forces** : il s'agit de prévenir et rechercher les atteintes aux forces armées, par des mesures de contre-ingérence, pour s'opposer à toute menace pouvant prendre la forme d'activités de terrorisme, d'espionnage, de subversion, de sabotage ou de crime organisé. Dans ce cadre, la DRSD contribue à assurer la protection des personnes habilitées au secret Défense ou à des zones, des matériels ou des installations sensibles. Ainsi, elle met en œuvre la procédure d'habilitation aux différents niveaux de classification des informations sensibles (« confidentiel Défense », « secret Défense », ou « très secret Défense »). Le service participe aussi à la répression du commerce illicite des matériels de guerre, armes et munitions.

La DRSD est présente sur tous les théâtres d'opérations extérieures (OPEX) où les forces françaises sont engagées. En amont d'une opération, elle évalue les vulnérabilités des installations avec des audits de sécurité et conseille le commandement sur les mesures de prévention à prendre pour les diminuer. Durant l'opération, la DRSD poursuit son action avec des entretiens de recrutés locaux ou encore des investigations sur des faits de sécurité. L'objectif est d'établir les mesures nécessaires d'entrave aux menaces pour la protection des capacités opérationnelles des forces armées.

- **La contre-ingérence économique** : l'action de la DRSD, s'applique aux industries en lien avec la Défense nationale ou présentant un intérêt pour celle-ci, ainsi qu'aux instituts de formation et de recherche en lien avec la Défense. Elle consiste à déceler et neutraliser toute menace contraire aux intérêts nationaux et à la souveraineté nationale, résultant de l'activité, légale ou non, d'États, de services de renseignement ou de concurrents étrangers au profit d'intérêts extérieurs pouvant affecter le secret de la Défense nationale, le potentiel scientifique et technique de la Nation, les intérêts ou le patrimoine matériel et immatériel des entreprises ou organismes liés à la Défense. Elle intervient aussi par des actions de sensibilisation et d'audit de sécurité au profit des entreprises de défense, intéressées par ses conseils pour préserver un secteur riche en emplois.

<https://portail-ie.fr/analysis/1013/la-direction-de-la-protection-et-de-la-securite-de-la-defense-role-missions-et-importance-de-la-securite-economique>

- **La contre-ingérence cyber** : la DRSD cherche à identifier, dans le cyberspace, les vulnérabilités et menaces susceptibles de porter atteinte aux personnes, matériels et informations sensibles du ministère. Elle privilégie l'anticipation et s'appuie sur ses moyens propres (recherche humaine et technique, sources ouvertes et investigations numériques) et sur ceux des partenaires que sont l'ANSSI, le CALID ou les autres acteurs du renseignement. Par ailleurs, la DRSD contribue à la lutte informatique défensive du ministère en protégeant les systèmes d'information et ceux de l'industrie de Défense. Ces actions peuvent revêtir un caractère préventif (sensibilisation, inspections, alerte) voire curatif (analyse des cyberattaques, encadrement de la reprise d'activité).

ORGANISATION

- La DRSD se compose d'une *administration centrale* implantée au fort de Vanves à Malakoff et de 44 implantations en France, outre-mer et à l'étranger. Les 4 postes permanents à l'étranger sont situés auprès des forces prépositionnées (Emirats arabes unis, Sénégal, Djibouti et Gabon).

<https://www.drds.defense.gouv.fr/Direction>

- *La sous-direction de la contre-ingérence*, chargée de : protection des forces armées, protection du patrimoine industriel, surveillance et contrôle du commerce des armements, recueil d'informations par des moyens humains et techniques, relations de la DRSD avec les autres services de renseignement, élaboration et contrôle des mesures de sécurité des installations militaires et industrielles de défense, contrôle et surveillance du commerce des armements.

- *La sous-direction de la stratégie et des ressources*, comprend la division de la gouvernance, la division des ressources humaines, la division soutien et finances ainsi que le pôle formation et instruction. Elle a pour tâche : études, conseil, expertise et assistance juridique, défense de l'administration et protection juridique des agents, inspection, audit et contrôle interne, ressources humaines, recrutement des personnels militaire et civil, formation du personnel, budget, marchés, soutien logistique.

- *La sous-direction des centres nationaux d'expertise*, responsable des procédures d'habilitations, orientation et coordination des actions de recherche, audit des conditions de sécurité des installations intéressant la Défense, contrôle de sécurité des personnels civil et militaire du ministère de la Défense, du personnel militaire de la gendarmerie et du personnel des entreprises en relation avec la défense, veille, appui à la conduite des opérations, sécurité des installations, des informations et systèmes d'information du ministère de la Défense et des entreprises de défense.

Cette sous-direction regroupe le centre national des habilitations Défense (CNHD), le centre des moyens de recherche, le centre du conseil, de la prévention et des inspections ainsi que le centre des systèmes d'information et de communication.

- La DRSD dispose également :

- de cinq directions zonales correspondant aux cinq zones de Défense et de Sécurité (Paris, Nord et Est, Sud et Sud-Est, Sud-Ouest, Ouest).
- de postes de protection et de sécurité de la défense en métropole, dans les zones de défense et de sécurité d'outre-mer.
- de postes auprès des forces françaises de l'étranger.
- de détachements de contre-ingérence sur des théâtres extérieurs.

RECRUTEMENT

- La DRSD compte en 2019 près de 1400 personnels (dont environ 20 % de civils). Active à la fois en milieu militaire et en milieu industriel, la DRSD offre toute la palette des métiers du renseignement, de la recherche à l'exploitation. Elle est dotée d'un corps spécifique d'inspecteurs de sécurité de défense et s'appuie par ailleurs sur un personnel très qualifié d'ingénieurs et de techniciens pour faire face aux menaces informatiques.

- La DRSD recrute des sous-officiers pour devenir inspecteur de sécurité de la défense (ISD), des officiers pour devenir analystes ou officier recherche. Elle recherche aussi des profils particuliers : spécialistes cyber, linguistes, juristes, psychologues. La DRSD embauche également des personnels dans les fonctions supports (RH, informatique, finances, droit, etc.) et recrute des personnels civils, fonctionnaires (catégorie A, B et C) ou contractuels. Les recrutements à titre contractuels sont proposés en CDD d'une durée de 1 à 3 ans.

- Plusieurs catégories de métiers sont recherchées par la DPSD :

En matière de contre-ingérence :

- Des fonctionnaires de catégorie A : analystes, ingénieurs en sécurité des systèmes d'information et de communication
- Des fonctionnaires de catégorie B : techniciens de l'exploitation du renseignement
- Des fonctionnaires de catégorie C : exploitants du renseignement
- Des contractuels de niveau I : ingénieurs en sécurité des systèmes d'information et de communication, experts en contre-ingérence sécurité défense, experts en contre-ingérence cyber
- Des contractuels de niveau II : développeurs, superviseurs en sécurité des systèmes d'information et de communication, techniciens de l'exploitation du renseignement, spécialistes en contre-ingérence cyber

En matière d'administration/gestion :

- Des fonctionnaires de catégorie A : gestionnaires des ressources humaines, finance
- Des fonctionnaires de catégorie B : gestionnaires du personnel, comptables, gestionnaires budgétaires, gestionnaires de procédures d'achats publics
- Des fonctionnaires de catégorie C : agents de gestion de la formation du personnel, assistants comptables
- Des contractuels de niveau I : financiers, auditeurs, ingénieurs en sécurité des systèmes d'information et de communication
- Des contractuels de niveau II : superviseurs en sécurité des systèmes d'information et de communication, chargés de contrôle interne

- Les fiches de poste de la DPSD sont accessibles sur le site INTRADEF de la BNE pour les ressortissants du ministère de la défense (bne.sga.defense.gouv.fr) et le site internet de la BIEP pour les non ressortissants défense (www.biep.gouv.fr).

<https://www.drds.defense.gouv.fr/Recrutement#D>

<https://www.drds.defense.gouv.fr/portraits-metier>

• Contacts

- Adresse physique :

DRSD

27 boulevard Stalingrad

92240 Malakoff

01 80 50 14 00

- Adresse postale :

DRSD

Case 44

14 rue Saint-Dominique

75700 Paris SP 07

- Adresses électroniques

<http://www.defense.gouv.fr>

serviraladpsd@laposte.net

Pour le recrutement civil : dpsd.cer.fct@intradef.gouv.fr

Pour le recrutement militaire : dpsd.resp-mobilite.fct@intradef.gouv.fr



LE RENSEIGNEMENT DANS L'ARMÉE DE TERRE

PRÉSENTATION

• La fonction renseignement est une des quatre fonctions opérationnelles transverses de l'armée de terre qui dispose de deux organismes dédiés au renseignement d'intérêt Terre :

- Le commandement du renseignement (COMRENS)
- L'École du renseignement de l'armée de terre (ERAT).

Au sein de l'armée de terre, la filière « renseignement » compte près de 7 000 personnels de tous grades, dont quelques civils.

LE COMRENS

• Créé le 1^{er} juillet 2016, le **Commandement du Renseignement (COM RENS)** est l'un des quatre commandements spécialisés subordonnés au commandement des forces terrestres. Succédant à la Brigade de renseignement (BR), il est l'autorité organique des unités de recherche, d'exploitation et d'influence militaire des forces terrestres.

LE COMRENS est basé à Strasbourg où se trouve également le Centre de formation interarmées au renseignement (CFIAR) dépendant de la DRM. Son état-major comprend 350 militaires.

<https://www.defense.gouv.fr/terre/l-armee-de-terre/le-niveau-divisionnaire/commandement-du-renseignement/commandement-du-renseignement>

• **Mission**

Le COM RENS est chargé de la formation et de la préparation opérationnelle des unités chargées du renseignement dans l'armée de terre. Il assure la coordination et le bon emploi de leurs capacités dans les opérations et veille à l'évolution des moyens de recherche, d'exploitation et d'influence afin de s'adapter à l'évolution des menaces et des risques. Dans le domaine de la recherche, il met à la disposition des différents théâtres d'opération des structures multi-capteurs mettant en synergie et combinant les effets de ses systèmes capteurs diversifiés et complémentaires.

Il contribue à la production du renseignement d'intérêt Terre des forces terrestres pour leur préparation et leurs engagements opérationnels. Il apporte aux autorités de l'armée de Terre l'appréciation globale de situation du milieu aéroterrestre dont elles ont besoin pour l'exercice de leur commandement et la conduite du dialogue interarmées, en coopération étroite avec la DRM, autorité interarmées du renseignement.

Il est également responsable de la formation et, à des degrés divers, de la préparation opérationnelle de la chaîne renseignement de l'armée de Terre : bureau renseignement des états-majors opérationnelle, officier renseignement des groupements tactiques, actions de renseignement des unités non-spécialistes, personnes du domaine de spécialité des organismes de l'armée de Terre et servant hors de l'armée de Terre. Tête de chaîne de la fonction renseignement de l'armée de Terre, il est garant de la cohérence d'emploi des moyens renseignement et propose une politique du renseignement de l'armée de Terre à l'état-major de l'armée de Terre.

• Unités rattachées

- Le 2e régiment de hussards (2e RH) de Haguenau (67), régiment de recherche du renseignement dans la profondeur et de recueil de l'information (renseignement d'origine humaine).

<http://www.defense.gouv.fr/terre/l-armee-de-terre/le-niveau-divisionnaire/commandement-du-renseignement/2e-regiment-de-hussards>
https://fr.wikipedia.org/wiki/2e_régiment_de_hussards

- Le 61e régiment d'artillerie (61e RA) de Chaumont (52), régiment de surveillance du champ de bataille avec des drones (renseignement d'origine image photo et vidéo, de situation, d'objectifs et de documentation).

<http://www.defense.gouv.fr/terre/l-armee-de-terre/le-niveau-divisionnaire/commandement-du-renseignement/61e-regiment-d-artillerie>
https://fr.wikipedia.org/wiki/61e_régiment_d%27artillerie

- Le 28e groupe géographique (28e GG) de Haguenau (67), renseignement d'origine géographique.

<http://www.defense.gouv.fr/terre/l-armee-de-terre/le-niveau-divisionnaire/commandement-du-renseignement/28e-groupe-geographique>
https://fr.wikipedia.org/wiki/28e_groupe_géographique

- Le 44e régiment de transmissions (44e RT) de Mutzig (67), régiment de guerre électronique opératif et stratégique (renseignement d'origine électromagnétique dans la profondeur).

<http://www.defense.gouv.fr/terre/l-armee-de-terre/le-niveau-divisionnaire/commandement-du-renseignement/44e-regiment-de-transmissions>
https://fr.wikipedia.org/wiki/44e_régiment_de_transmissions

- Le 54e régiment de transmissions (54e RT) de Haguenau (67), régiment de guerre électronique tactique (renseignement d'origine électromagnétique de proximité et au contact).

<http://www.defense.gouv.fr/terre/l-armee-de-terre/le-niveau-divisionnaire/commandement-du-renseignement/54e-regiment-de-transmissions>
https://fr.wikipedia.org/wiki/54e_régiment_de_transmissions

- Le Centre d'acquisition des signaux d'intérêt Terre (CASIT) de Mutzig (67).
- La 785^e compagnie de guerre électronique (CGE) d'Orléans, qui est la composante expérimentale de l'armée de terre en matière de guerre électronique et de transmissions.
https://fr.wikipedia.org/wiki/785e_compagnie_de_guerre_électronique
<http://amicale785cge.teria.org/?p=historique>
- L'École du renseignement de l'armée de terre (ERAT).

LE CEERAT



- Créé en 2002, le **Centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre (CEERAT)** est subordonné au général commandant le renseignement de l'armée de terre (COMRENS). Il est situé dans les locaux de l'École d'application de l'arme blindée cavalerie (EAABC) à Saumur et compte un peu moins de 100 personnels.
<https://www.defense.gouv.fr/terre/l-armee-de-terre/le-niveau-divisionnaire/commandement-du-renseignement/centre-d-enseignement-et-d-entrainement-du-renseignement-de-l-armee-de-terre>

• **Missions**

Le CEERAT a pour missions :

- d'assurer la formation et le perfectionnement des officiers et sous-officiers

Officiers :

- Préparer les futurs chefs de section et commandants d'unité des régiments renseignement à leur premier emploi,
- Former les futurs officiers de renseignement indispensables pour servir en état-major interarmes, par le biais de stages qualifiants,
- Approfondir les qualifications renseignement des officiers réservistes ou sous contrat

Sous-officiers :

- Perfectionner les sous-officiers du domaine renseignement dans le cadre de leur BSTAT en vue de tenir un poste de détachement de liaison,
- Former les sous-officiers exploitants renseignement des états-majors ;

- de **prévoir le futur du domaine « renseignement »**, en conduisant des études doctrinales ou prospectives, des expérimentations ou des évaluations dans le domaine du renseignement (développement des moyens de recueil et d'exploitation du renseignement militaire)

- de **piloter le domaine de spécialités « renseignement »**, en garantissant l'évolution cohérente des actions de formation entre la ressource humaine et les besoins techniques.

La création du CEERAT répond à de nombreux défis :

- Concrétiser un effort voulu par l'armée de terre dans le domaine du renseignement pour augmenter la capacité opérationnelle de l'armée professionnelle

- Enrichir les études et éclairer la prospective propre à la doctrine et aux systèmes de renseignement.

- Dominer le bouleversement induit par l'évolution vertigineuse des technologies de l'information appliquées au recueil, à l'exploitation et à la diffusion du renseignement.

- Assurer la cohérence des informations recueillies sur le théâtre d'opération par des capteurs d'une grande diversité, allant du satellite au combattant, du drone au radar, de l'écoute des réseaux radios à l'information ouverte.

- Optimiser la formation pour éviter les redondances et pour tirer le meilleur parti des systèmes de capteurs existants ou futurs. En raison de la diversité des métiers, la formation spécialisée restera cependant largement dispensée, sous le contrôle du CEERAT dans des centres délégués.

- Malgré la grande disparité des modes d'action, recentrer l'action des nombreux acteurs autour d'une exploitation plus rapide et plus pertinente par la création d'un véritable métier du renseignement, poursuivi au long de la carrière, indépendant de l'obsolescence naturelle des systèmes.

• **Organisation**

Le CEERAT, placé sous les ordres d'un officier de l'armée de terre du grade de colonel, se compose :

- d'une cellule d'appui au commandement

- d'un bureau coordination de la formation et de l'entraînement

- d'un bureau formation au renseignement état-major

- d'un bureau formation à la recherche

- d'un bureau d'appui de la fonction opérationnelle renseignement à l'interarmes (BARCIA)

LES FILIÈRES DE SPECIALITÉ RENSEIGNEMENT DANS L'ARMEE DE TERRE

• Les spécialités renseignement regroupent les métiers de l'armée de terre qui participent à l'orientation, à la recherche, à l'exploitation, à la diffusion du renseignement ainsi qu'au travail géographique et aux actions spéciales.

Les spécialités renseignement se décomposent en cinq sous-domaines :

<https://www.sengager.fr/nos-emplois//secteur-d-activite/renseignement-43/type/job>

- **Sous-domaine recherche humaine et interventions spéciales (RHIS)**

- Pour la recherche aéroportée (RECAP) : spécialisation au 13ème régiment de dragons parachutistes (13ème RDP)
- Pour la recherche aéroportée action spéciale (RAPAS) : spécialisation au 1er régiment de parachutistes d'infanterie de marine (1er RPIMA)
- Pour la filière recherche blindée (2ème régiment de hussards et escadrons d'éclairage et d'investigation/EEI) : spécialisation à l'école d'application de l'arme blindée cavalerie (EAABC).
- Chef d'équipe des forces spéciales :
<https://www.sengager.fr/emplois/chef-dequipe-des-forces-speciales>
- Chef de patrouille renseignement :
<https://www.sengager.fr/emplois/chef-de-patrouille-renseignement>
- Éclaireur :
<https://www.sengager.fr/emplois/eclaireur>
- Combattant des forces spéciales :
<https://www.sengager.fr/emplois/combattant-des-forces-speciales>

- **Sous-domaine renseignement d'origine électromagnétique et guerre électronique (ROEM-GE)**

- Spécialisation à l'école supérieure et d'application des transmissions (ESAT), pour les 44ème et 54ème régiments de transmissions de Mutzig et d'Haguenau.
- Officier télécommunications :
<https://www.sengager.fr/emplois/officier-telecommunications>
- Officier renseignement :
<https://www.sengager.fr/emplois/officier-renseignement>
- Chef d'équipe renseignement électronique :
<https://www.sengager.fr/emplois/chef-dequipe-renseignement-electronique>
- Chef d'équipe spécialiste télécommunications tactiques :
<https://www.sengager.fr/emplois/chef-dequipe-specialiste-telecommunications-tactiques>
- Chef d'équipe spécialiste télécommunication satellitaire :
<https://www.sengager.fr/emplois/chef-dequipe-specialiste-telecommunication-satellitaire>
- Chef d'équipe spécialiste radio :
<https://www.sengager.fr/emplois/chef-dequipe-specialiste-radio>
- Spécialiste renseignement d'origine électromagnétique :
<https://www.sengager.fr/emplois/specialiste-renseignement-dorigine-electromagnetique>
- Spécialiste renseignement guerre électronique :
<https://www.sengager.fr/emplois/specialiste-renseignement-guerre-electronique>

- **Sous-domaine imagerie et géographie**

- Il comprend le personnel servant les systèmes de drones, de recherche par imagerie ainsi que celui spécialisé dans la géographie militaire ;
- Spécialisation au 28ème groupe géographique (28e GG) pour la filière géographie
 - Spécialisation au 61ème régiment d'artillerie (61e RA) pour les drones et au centre de formation interarmées d'interprétation des images (CF3I) pour la recherche par imagerie.

- Chef d'équipe pilotes drones :
<https://www.sengager.fr/emplois/chef-dequipe-pilotes-drones>
- Spécialiste analyse d'images :
<https://www.sengager.fr/emplois/specialiste-analyse-dimages>
- Chef d'équipe de géographes :
<https://www.sengager.fr/emplois/chef-dequipe-de-geographes>
- Géographe :
<https://www.sengager.fr/emplois/geographe>
- Météorologue :
<https://www.sengager.fr/emplois/meteorologue>

• **Sous-domaine « exploitation »**

Il regroupe le personnel chargé de la planification de l'activité renseignement, de l'exploitation des informations, de la production et de la diffusion du renseignement.

- Linguiste :
<https://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr/emplois/linguiste>

• **Sous-domaine « relations internationales ».**

Il englobe le personnel responsable de la planification, de la préparation et de la mise en œuvre des activités ressortissant des relations internationales, ainsi que celui participant aux représentations militaires à l'étranger.

RECRUTEMENT

• **S'engager dans l'armée de terre :**

- <https://www.sengager.fr/le-parcours-de-recrutement-en-detail>
- <http://infos.emploipublic.fr/metiers/les-secteurs-qui-recrutent/militaires-et-civils-les-metiers-de-larmee/armee-de-terre-de-militaire-a-officier-quels-emplois-pour-qui/apm-3397/>

Adresse email: contact.drat@gmail.com

- Officier
<https://www.sengager.fr/emplois/officier-de-carriere>
<https://www.cidj.com/metiers/officier-de-carriere>
- Sous-officier
<https://www.sengager.fr/parcours/sous-officier>
- Spécialiste
<https://www.sengager.fr/parcours/volontaire-de-larmee-de-terre> (volontaire)
<https://www.sengager.fr/decouvrez-l-armee-de-terre/nos-actualites/officier-sous-contrat-filiere-specialiste-oscs>

• **La réserve dans l'armée de terre**

- <https://www.reserve-operationnelle.ema.defense.gouv.fr/index.php/armee-de-terre>
- <https://www.reservistes.defense.gouv.fr/>



LE RENSEIGNEMENT DANS LA MARINE

PRÉSENTATION

• La Marine opère dans le monde entier. Si elle est capable d'agir rapidement et efficacement sur les différentes zones de crises, c'est grâce au renseignement, et plus spécifiquement au renseignement d'intérêt maritime (RIMar). Cette fonction, connue également sous le nom « connaissance-anticipation », est indispensable à la planification et la conduite des opérations pour les unités de la Marine. Ses besoins en matière de renseignement ont conduit l'état-major de la Marine nationale à créer en 2005 le Centre de Renseignement de la Marine.

<http://www.colsbleus.fr/articles/9128>

<http://www.colsbleus.fr/articles/9063>

<http://www.colsbleus.fr/articles/9130>

MISSIONS

• Installé à Brest dans les souterrains protégés de la Préfecture maritime, le CRMar (CRMar) compte plus de 130 personnels, civils et militaires. Ils ont une mission de veille océanique. 24H sur 24, ils surveillent quelques 10 000 navires de guerre et 150 000 de commerce. Pour cela, le monde a été divisé en secteurs géographiques : Pacifique, Océan indien, Méditerranée et Atlantique.

Depuis sa création, le CRMar s'est constitué une base de données dans laquelle tout est méticuleusement enregistré. Chaque personne au CRMar traite en moyenne 800 à 1 000 données par jour. Les messages sont immédiatement reportés sur des cartes maritimes.

• Pour faire face à toutes les nouvelles missions, la Marine a dû également former des spécialistes en imagerie satellitaire, capables d'interpréter des renseignements de source image et se lancer dans une entreprise de longue haleine en étroite coopération avec la DRM. Elle a aussi soigné ses relations avec la marine marchande et su profiter des ressources apportées par les réservistes volontaires de la Marine.

- A ces missions s'ajoute le suivi des missions traditionnelles de sécurisation des approches maritimes, de la liberté des approvisionnements et de toutes les missions de service public auxquelles la Marine est « conviée » à participer.

UNITÉS DE LA MARINE SPÉCIALISÉES DANS LE RENSEIGNEMENT

- **Aéronefs**

<http://www.defense.gouv.fr/marine/equipements/aeronefs/atlantique-2-atl-2>
<http://www.meretmarine.com/fr/content/latlantique-2-cle-de-voute-de-loperation-serval>

- **Bâtiments de surface**

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Dupuy-de-Lôme_\(navire\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Dupuy-de-Lôme_(navire))
<http://www.meretmarine.com/fr/content/le-dupuy-de-lome-la-loupe-enfin-presque>
<http://www.defense.gouv.fr/marine/equipements/batiments-de-soutien/batiments-specialises/d-experimentations/dupuy-de-lome-a-759>

- **Sous-marins**

<http://www.defense.gouv.fr/marine/equipements/batiments-de-soutien/batiments-specialises/d-experimentations/dupuy-de-lome-a-759>
<http://www.cnewsmatin.fr/monde/2016-08-26/reportage-en-mer-bord-du-sous-marin-francais-perle-737186>

- **Commandos**

<https://www.defense.gouv.fr/marine/operations/forces/fusiliers-marins-et-commandos/force-maritime-des-fusiliers-marins-et-commandos>
<http://le.cos.free.fr/commando-marine.htm>

MÉTIERS

- **Les métiers du renseignement naval**

<http://www.colsbleus.fr/articles/7789>
<https://www.etremarin.fr/metiers-et-formations/tous-les-metiers#|search:0>

- **Officier**

<http://www.etremarin.fr/officiers>
<http://www.etremarin.fr/officiers#Carriere>
https://www.etremarin.fr/fiche_metiers/officier-sous-contrat-operations

- **Technicien des systèmes d'information, réseaux et télécommunications**

<https://www.etremarin.fr/metiers-et-formations/tous-les-metiers/technicien-systemes-d-information-reseaux-et>

- **Technicien sémaphoriste**

<https://www.etremarin.fr/metiers-et-formations/tous-les-metiers/technicien-semaphoriste>

- **Fusilier marin/Commando**

https://www.etremarin.fr/fiche_metiers/fusilier-marin

<https://www.orientation.com/metiers/commando-marine.html>

RECRUTEMENT

- **Marine nationale**

<https://www.etremarin.fr/s-engager-dans-la-marine>

<https://www.etremarin.fr/contactez-votre-cirfa>

- **La réserve dans la Marine nationale**

Missions de protection du territoire national, défense maritime du territoire (surveillance du littoral et protection des eaux territoriales) et protection des navires de guerre et bases navales et d'aéronautique navale. Apport d'expertise dans des domaines spécifiques (plongeur, système d'arme embarqué, communication et nouvelles technologies, etc.). Missions dans le domaine du recrutement et du rayonnement de la marine

- Si vous êtes un civil sans expérience militaire, prenez contact avec un marin conseiller en recrutement dans le centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) le plus proche de chez vous

<https://www.etremarin.fr/contactez-votre-cirfa>

<https://www.etremarin.fr/devenez-reserviste>

- Pour plus d'informations sur la réserve opérationnelle, consultez la rubrique Marine du Site Interarmées des Réserves Militaires (SIREM).

[Site Interarmées des Réserves Militaires](#)

<https://www.reserve-operationnelle.ema.defense.gouv.fr/index.php/marine>



LE RENSEIGNEMENT DANS L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

PRÉSENTATION

• Le renseignement d'intérêt militaire donne les informations opérationnelles utiles à la progression des unités sur un théâtre d'opérations. Données géographiques, matérielles, humaines, politiques etc. forment l'agrégat de la recherche des spécialistes. Le cycle du renseignement se construit autour de quatre grandes étapes : l'orientation, la recherche, l'exploitation et la diffusion.

À l'échelle de l'armée de l'Air, le recueil des informations est rendu possible grâce à différents capteurs. Ils peuvent être aéroportés ou au sol, fixes ou mobiles et utiliser la technologie infrarouge, audio, photographique ou électromagnétique. L'armée de l'air utilise le renseignement à son profit mais elle fournit aussi, à l'instar des autres armées, sa production.

ORGANISATION

• La « **Chaîne de Renseignement Air** », comprend le recueil d'informations sur le terrain par l'intermédiaire de capteurs divers jusqu'à la mise à disposition pour le commandement de synthèses de renseignement d'intérêt air produites par cette même chaîne suite à des traitements spécifiques d'exploitation et de fusion de l'information. Les six fonctions métiers spécifiques renseignement sont les suivantes :

- exploitation 1^{er} niveau,
- exploitation 2^e niveau,
- situation de renseignement d'intérêt air (SRIA),
- ciblage,
- gestion du recueil air,
- renseignement documentaire.

http://air-actualites.com/maquette/flashcodes/AA709/R%C3%A9tro_AA709.pdf
<https://www.defense.gouv.fr/air/defis/fonctions-strategiques/connaitre-et-anticiper/connaitre-et-anticiper>

- **Le Centre de renseignement air (CRA)**

À partir des directives de l'état-major de l'armée de l'Air, le CRA élabore le renseignement d'intérêt air au profit de tous les commandements et unités de l'armée de l'air. Le CRA exploite et fusionne les données des capteurs air pour la DRM et la chaîne de renseignement air. Il analyse et exprime les besoins spécifiques de l'armée de l'air et participe à l'orientation cohérente des capteurs de recueil avec la DRM et les autres armées.

- **Le Centre militaire d'observation par satellite (CMOS)**

Le CMOS satisfait les besoins des clients accrédités de la Défense en images satellitaires commerciales et en images issues d'Hélios, SAR Lupe, Cosmo Skymed et Pléiades. Ce sont principalement : la DRM, les trois armées en métropole et les forces déployées sur les théâtres d'opération.

<http://www.defense.gouv.fr/actualites/dossiers/l-espace-au-profit-des-operations-militaires/fiches-techniques/cmos>

- **Le Centre opérationnel de surveillance militaire des objets spatiaux (COSMOS) - qui relève du CDAOA** – a pour mission est de surveiller l'espace ; de déceler et d'évaluer la menace ; d'établir une situation spatiale ; et de diffuser l'alerte (sans compter d'autres missions comme la surveillance de la constellation GPS, la météorologie spatiale, etc.). Il vient donc en appui des forces avec l'intégration de moyens dédiés à la veille spatiale, à la détection, à l'analyse et l'orientation des capteurs. Il concourt également à la protection des populations face aux rentrées atmosphériques à risques (RAR) en développant une capacité d'anticipation des événements spatiaux majeurs.

<http://www.defense.gouv.fr/actualites/communaute-defense/cosmos-arrive-officiellement-sur-la-ba-942>

- **L'Escadron de formation renseignement**

L'Escadron de formation au renseignement (EFR) de Strasbourg a été créé en 2004, il dépend du commandement de la force aérienne de combat. L'EFR assure la formation initiale des officiers renseignements interprétateurs analystes (ORIA) de l'armée de l'air et de la Marine ainsi que les formations initiales et complémentaires des sous-officiers des spécialités du renseignement.

LES UNITÉS SPÉCIALISÉES DANS LA RECHERCHE DU RENSEIGNEMENT

- **Escadron de drones 01.033 « Belfort »**

https://fr.wikipedia.org/wiki/Escadron_de_drones_1/33_Belfort

- **Escadron électronique aéroporté 00.054 « Dunkerque »**

La mission principale de l'EEA 00.054 est la recherche du renseignement d'origine électromagnétique (ROEM).

<http://eea54dunkerque.over-blog.com>

<https://www.defense.gouv.fr/air/dossiers/l-escadron-electronique-aeroporte-54-dunkerque/diaporama>

- **Escadron Electronique sol 21.054 (Orléans)**

- **Commandos parachutistes de l'air (CPA).** L'importance des forces spéciales Air a été révélée par les conflits récents. Leur implication dans la recherche du renseignement s'inscrit totalement dans la boucle courte de l'ISR en opérations, de façon complémentaire aux autres capteurs.

<https://devenir-aviateur.fr/devenir/nos-metiers/commando-parachutiste-de-lair>

<http://www.defense.gouv.fr/english/actualites/la-vie-du-ministere/les-forces-speciales-air-dans-le-temple-des-operations-speciales>

<http://le.cos.free.fr/cpa10.htm>

MÉTIERS

- **Officier**

<https://devenir-aviateur.fr/devenir/nos-metiers/officier-renseignement>

Les champs d'intervention d'un officier de renseignement de l'armée de l'air sont les suivants :

En unité combattante ou de recueil de renseignement

- Conseil aux aviateurs (escadrons de chasse, transport, hélicoptère, drone), dans la préparation des missions
- Préparation des missions opérationnelles.
- Participation au recueil du renseignement et son exploitation
- Participation à l'instruction et à la formation du personnel navigant (briefing géopolitique, menaces ou sur du matériel militaire)
- Direction et supervision d'une équipe de spécialistes du renseignement

En unité d'exploitation du renseignement

- Exploitation et analyse des informations issues des capteurs afin de produire le renseignement élaboré en soutien des opérations ou dans un domaine spécialisé
- Animation du cycle du renseignement, de l'orientation des capteurs à la diffusion du renseignement
- Direction et supervision d'une équipe de spécialistes du renseignement

En planification et conduite des opérations

- Participation à la planification des opérations et exercices en apportant l'expertise renseignement
- Participation à la conduite de la manœuvre renseignement, notamment la gestion de capteurs

Le travail en état-major relève de la prospective des grands commandements dans le domaine du renseignement. L'expérience acquise tout au long de la carrière prédispose naturellement cet officier à des postes en interarmées et interalliés.

Les lieux d'affectation d'un officier de renseignement de l'armée de l'air

- En escadrons de chasse (EC), escadrons de transport (ET), escadron drones (ED), escadron d'hélicoptère (EH)
- En escadron électronique aéroporté (EEA) et escadron électronique sol (EES)
- Au sein d'un centre militaire d'observation par satellite (CMOS)
- Dans des Commandos parachutistes de l'air (CPA)
- Dans un escadron de formation renseignement (EFR)

- Au Centre de renseignement air (CRA)
- Au Bureau renseignement en état-major
- Dans des organismes interarmées et interalliés

• Sous-officier

Un sous-officier exploitant de renseignement de l'armée de l'Air a pour mission de collecter, analyser et synthétiser des informations brutes fournies par de multiples vecteurs (rapports, presse, photos...) et d'élaborer des dossiers de renseignement ; d'exploiter ces renseignements pour la préparation d'opérations aériennes, dans les états-majors et postes de commandement, au sein d'unités spécialisées stationnées en France ou à l'étranger.

<https://devenir-aviateur.fr/devenir/nos-metiers/technicien-exploitation-du-renseignement>

http://www.defense.gouv.fr/operations/rubriques_complementaires/dans-la-peau-de/chammal-portrait-de-sous-officiers-du-renseignement

<http://www.cidj.com/article-metier/exploitant-renseignements-de-l-armee-de-l-air>

• Spécialistes

- Technicien interception des signaux

<https://devenir-aviateur.fr/devenir/nos-metiers/technicien-interception-des-signaux>

- Technicien interception des signaux

<https://devenir-aviateur.fr/devenir/nos-metiers/technicien-renseignement-reseaux>

- Technicien renseignement images

<https://devenir-aviateur.fr/devenir/nos-metiers/technicien-renseignement-images>

<http://www.er133belfort.free.fr/fra/vie/presse03.php>

- Commando-parachutiste

<https://devenir-aviateur.fr/devenir/nos-metiers/commando-parachutiste-de-lair>

- Linguiste

<https://devenir-aviateur.fr/devenir/nos-metiers/linguiste>

• Militaire Technicien de l'Air (MTA)

Assistant / Opérateur renseignement

<https://devenir-aviateur.fr/devenir/nos-metiers/assistant-renseignement>

RECRUTEMENT

• Officier de renseignement

Conditions d'accès

- Nationalité française,
- Moins de 30 ans à la signature du contrat,
- Être titulaire d'un diplôme du second cycle de l'enseignement supérieur ou équivalent (licence ou plus),
- Satisfaire aux conditions médicales d'aptitude exigées

Une fois le concours d'entrée réussi, le candidat reçoit une formation initiale pluridisciplinaire à l'École de l'air de Salon-de-Provence (12 semaines), sanctionnée par un diplôme. Le candidat pourrait poursuivre son cursus par une formation des officiers renseignement interpréteurs analystes (ORIA) d'une durée de 9 mois environ, avant une affectation sur un poste opérationnel.

L'avancement s'effectue de manière automatique jusqu'au grade de capitaine.

Accès possible au concours de l'école de guerre.

La formation professionnelle à la suite de la formation initiale à Salon-de-Provence diffère selon les spécialités.

• **Sous-officier exploitant de renseignement de l'armée de l'Air**

Conditions d'accès

- Nationalité française,
- Avoir moins de 30 ans à la signature du contrat,
- Niveau scolaire : titulaire d'un baccalauréat,
- Satisfaire aux tests de sélection et aux normes médicales de la spécialité.

Formation rémunérée dès l'entrée. Formation militaire de 16 semaines, stage de qualification élémentaire de 27 semaines, phase d'application en unité, sous la forme d'un parrainage de 6 mois.

Perspectives d'évolution : de grade d'aviateur jusqu'au grade de caporal-chef après 4 mois de service, puis grade de sergent à compter du 13ème mois de service,

Possibilité d'évoluer par la suite vers le statut de sous-officier de carrière, voire officier de carrière

• **Militaire Technicien de l'Air (MTA)**

Conditions d'accès

- Nationalité française
- Avoir moins de 30 ans à la signature du contrat
- Niveau scolaire : équivalent Terminale
- Satisfaire aux tests de sélection et aux tests médicaux liés à la spécialité

• **Recrutement dans l'armée de l'air**

Contactez un conseiller en recrutement dans l'un des 40 bureaux Air des Centres d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA), présents dans toute la France. Il vous renseignera précisément sur l'univers de l'armée de l'air et les carrières qu'elle propose.

- dans les Centres d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA),
- dans les bases aériennes,
- lors de permanences régulières dans des points d'accueil (lieux publics, Pôle Emploi, CIO etc.).

<https://devenir-aviateur.fr/venir/nos-implantations>

• **Intégrer la réserve dans l'armée de l'air**

Missions de protection permanente de l'espace aérien national, des systèmes de combat et des sites militaires et civils. Apport d'expertise dans les états-majors opérationnels et les unités de soutien. Implication dans les plans civils d'urgence et de secours aux populations.

<http://www.air-touteunearmee.fr/reserviste>

www.air-touteunearmee.fr/cirfapage

www.defense.gouv.fr/reserve-militaire

<https://www.reserve-operationnelle.ema.defense.gouv.fr/index.php/armee-de-l-air>

le cnam

sécurité défense

LES FORMATIONS « SECURITÉ / DÉFENSE » DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS (CNAM)

PRÉSENTATION

• En partenariat avec **les ministères de la Défense et de l'Intérieur**, le pôle CNAM Sécurité/Défense vous permet de suivre durant une année universitaire un cycle de **formation** intensif et hautement professionnalisant offrant des débouchés directs dans les services de l'État ou dans des entreprises développées à l'international. La rentrée a lieu au début du mois de septembre au sein des locaux du centre régional du CNAM à Saint-Brieuc-Ploufragan.

<http://cnamsecuritedefense.fr/>

FORMATIONS PROPOSÉES

• **Analyste en sécurité des systèmes Télécoms, Réseaux et Informatiques**

Cette filière technique apporte une expertise recherchée en sécurité des systèmes transférable dans des environnements professionnels variés touchant aux métiers des télécoms, des réseaux et de l'informatique.

S'appuyant sur l'usage de matériels de haute technologie, cette formation pointue permet d'obtenir une Licence professionnelle et offre, en outre, la possibilité d'intégrer un cycle ingénieur CNAM dans diverses spécialités (Réseaux, Télécoms, Electronique...).

En partenariat avec les ministères de la Défense et de l'Intérieur, elle offre de nombreuses offres d'emplois de contractuel de catégorie B dès la fin de la formation.

Renseignements et inscriptions :

<http://cnamsecuritedefense.fr/dechouches-analyste-en-securite-des-systemes-telecoms-reseaux-et-informatiques/>

• Analyste linguiste arabe

D'une durée de 9 mois (1085 heures présentiels), la formation s'adresse à des étudiants de niveau Licence en langue arabe. Elle vise à former des analystes linguistiques, spécialisés dans l'interprétation de données liées aux problématiques contemporaines du monde oriental. La formation vise l'acquisition de méthodes et de connaissances linguistiques et géopolitiques nécessaires à l'analyse et la compréhension de données immergées dans les problématiques culturelles du monde oriental (Moyen-Orient). Formé et diplômé vous serez un spécialiste de l'analyse de sources documentaires dans la langue de votre choix. Vous serez en capacité d'interpréter des données liées aux problématiques contemporaines du monde arabo-musulman.

Renseignements et inscriptions :

<http://cnamsecuritedefense.fr/formation-analyste-linguiste-arabe/>
<https://cnamsecuritedefense.fr/wp-content/uploads/2020/12/CNAM-linguistes-DossierCandidature-2021-2022.pdf>

• Analyste linguiste chinois

D'une durée de 9 mois (1000 heures présentiels), la formation s'adresse à des étudiants de niveau Licence en langue chinoise. Elle vise à former des analystes linguistiques, spécialisés dans l'interprétation de données liées aux problématiques contemporaines du monde oriental.

La formation vise l'acquisition de méthodes et de connaissances linguistiques et géopolitiques nécessaires à l'analyse et la compréhension de données immergées dans les problématiques culturelles du monde oriental (Asie). Formé et diplômé vous serez un spécialiste de l'analyse de sources documentaires dans la langue chinoise. Vous serez en capacité d'interpréter des données liées aux problématiques contemporaines de la Chine et de l'Asie.

Renseignements et inscriptions :

<http://cnamsecuritedefense.fr/formation-analyste-linguiste-chinois/>
<https://cnamsecuritedefense.fr/wp-content/uploads/2020/12/CNAM-linguistes-DossierCandidature-2021-2022.pdf>

• Analyste linguiste russe

D'une durée de 9 mois (1000 heures présentiels), la formation s'adresse à des étudiants de niveau Licence en langue russe. Elle vise à former des analystes linguistiques, spécialisés dans l'interprétation de données liées aux problématiques contemporaines du monde russe.

La formation vise l'acquisition de méthodes et de connaissances linguistiques et géopolitiques nécessaires à l'analyse et la compréhension de données immergées dans les problématiques culturelles du monde russophone.

La rentrée a lieu au début du mois de septembre au centre d'enseignement régional du CNAM à Saint-Brieuc.

Renseignements et inscriptions :

<http://cnamsecuritedefense.fr/analyste-linguiste-russe-candidater/>
<https://cnamsecuritedefense.fr/wp-content/uploads/2020/12/CNAM-linguistes-DossierCandidature-2021-2022.pdf>

- **Analyste opérationnel de données stratégiques**

Cette formation généraliste, en partie dispensée en anglais, permet d'approfondir les connaissances en géopolitique, criminologie et connaissances des enjeux du monde contemporain. Elle développe aussi les capacités d'analyse et de restitution et permet de valider une Licence professionnelle d'Analyste criminel opérationnel.

Après validation des connaissances et des compétences par les partenaires, elle permet un recrutement contractuel ou sur concours de catégorie A ou B dans les services de l'Etat.

Durée de la formation : 980 heures, de septembre à juin Lieu de formation : Saint-Brieuc, Technopole.

Niveau d'accès : Niveau bac+3 en LCE Anglais, LEA option Anglais ou Russe, autres langues (persan, coréen...) sciences politiques, intelligence économique, relations internationales, AES ou Droit.

Aptitudes requises : Curiosité, sens de l'analyse détaillée et discrétion ; Aptitudes à communiquer et à travailler en équipe ; Bonne faculté à croiser et à classer des données et des informations. *Connaissances requises* : Géopolitique ; Veille stratégique et économique ; Excellente maîtrise d'au moins une langue étrangère. La formation vise l'acquisition des méthodologies et des connaissances lexicales adaptées à la compréhension et à l'analyse de sources écrites et audio dans un contexte diplomatique, économique, financier, militaire et de sécurité lié au cyberspace.

Renseignements et inscriptions :

<http://cnamsecuritedefense.fr/formation-analyste-geopolitique/>

<https://cnamsecuritedefense.fr/wp-content/uploads/2020/12/CNAM-AODS-DossierCandidature-2021-2022.pdf>



DIRECTION GÉNÉRALE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DE LA STRATÉGIE

PRÉSENTATION

• Créé en 2015, la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) pilote l'action internationale du ministère des Armées en y associant l'État-major des armées (EMA), la Direction générale de l'armement (DGA) et le Secrétariat général pour l'administration (SGA).

Elle est également chargée de faire des études et des propositions en matière de stratégie de défense, d'animer le conseil de la stratégie de défense et de préparer les orientations stratégiques du ministère de la Défense.

Rattachée directement au ministre, la DGRIS répond en particulier à la volonté de rénover la fonction « relations internationales » afin d'en renforcer la cohérence, d'éviter les doublons et de permettre une meilleure identification des responsabilités au sein du ministère. Elle définit, enfin, la stratégie d'influence internationale du ministère des Armées et coordonne sa mise en œuvre.

<http://www.defense.gouv.fr/dgris/la-dgris/presentation-de-la-dgris/presentation-de-la-dgris>

MISSIONS

La DGRIS a pour principales missions de :

- coordonner, au sein du ministère de la défense, la préparation et l'actualisation du Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale

- piloter les travaux de prospective stratégique du ministère de la Défense et animer, dans son champ de compétence, les relations avec le monde universitaire et les instituts de recherche
- piloter et coordonner l'action internationale du ministère en matière de relations bilatérales avec les Etats étrangers
- contribuer à la définition des positions de la France au sein des organisations internationales traitant des questions de défense
- définir la stratégie d'influence internationale du ministère des Armées
- élaborer des études et des propositions en matière de stratégie de défense
- suivre la planification de défense et veiller, en liaison avec le chef d'état-major des armées, le délégué général pour l'armement et le secrétaire général pour l'administration, à l'articulation entre la stratégie de défense et ses évolutions et la programmation militaire
- piloter l'action du ministère dans le domaine de la lutte contre la prolifération, de la maîtrise des armements et du désarmement et proposer les orientations en matière de contrôle des exportations de matériels de guerre
- piloter le réseau des missions de défense à l'étranger
- assurer l'interface avec les autres ministères pour les questions touchant à l'action internationale du ministère des Armées.
- piloter l'action internationale du ministère des Armées, en y associant l'État-major des armées, la Direction Générale de l'armement et le Secrétariat général pour l'administration.
- piloter le programme budgétaire 144 « Environnement et prospective de la politique de défense »

<http://www.defense.gouv.fr/dgris/la-dgris/missions/missions>

ORGANISATION

La Direction générale des relations internationales et de la stratégie comprend une direction et trois services :

- **La Direction stratégie de défense, prospective et contre-prolifération** est chargée :
 - de piloter les travaux de prospective stratégique et de coordonner l'ensemble des travaux de prospective menés au sein du ministère, par les Etats-majors, la Direction générale de l'armement et le Secrétariat général pour l'administration. A ce titre, elle assure, dans son champ de compétence, les relations avec le monde universitaire et les instituts de recherche et suit l'activité de l'Institut de recherche stratégique de l'Ecole militaire (IRSEM). Par ailleurs, l'IRSEM est rattaché au directeur chargé de la stratégie - de défense, de la prospective et de la contre-prolifération
 - d'élaborer des études et des propositions en matière de stratégie de défense
 - de coordonner les travaux du ministère préparatoires au Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale et les travaux relatifs à son actualisation
 - de suivre la planification de défense et de veiller, en liaison avec le chef d'état-major des armées, le délégué général pour l'armement et le secrétaire général pour l'administration, à l'articulation entre la stratégie de défense et ses évolutions et la programmation militaire élaborée par le chef d'état-major des armées

- d'élaborer la position du ministère et de coordonner l'action des Etats-majors, directions et services dans le domaine de la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, de la lutte contre la dissémination des armes conventionnelles, de la maîtrise des armements conventionnels et non conventionnels et du désarmement. - Elle organise la représentation du ministère dans ces domaines dans le cadre interministériel et auprès des partenaires étrangers
- de coordonner les travaux du ministère en matière de contrôle des exportations de matériels de guerre et assimilés et de biens à double usage. A ce titre, elle coordonne l'examen des demandes soumises à la commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre ainsi que des demandes de licence d'exportation des biens et technologies à double usage civil et militaire.

• **Le service Europe, Amérique du Nord et action multilatérale** est chargé :

- de contribuer, pour ce qui concerne le ministère de la défense, à la politique internationale en matière de relations bilatérales et multilatérales avec les Etats membres de l'Union européenne, les Etats membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, les autres Etats européens, la Russie et les Etats du Caucase. Il y associe, dans leur domaine de compétence respectif, l'Etat-major des armées et la Direction générale de l'armement
- d'organiser les dialogues bilatéraux et multilatéraux relatifs aux questions de défense et de les conduire, à l'exception des dialogues bilatéraux militaires et d'armement. A ce titre, il valide les plans de coopération bilatéraux en matière de défense et en supervise le déroulement ; il valide et adresse les instructions destinées aux missions de défense, préparées par lui, l'Etat-major des armées ou la Direction générale de l'armement
Le service Europe, Amérique du Nord et action multilatérale peut participer aux dialogues bilatéraux militaires ou en matière d'armement et de recherche et technologie menés par l'Etat-major des armées et la Direction générale de l'armement
- de définir la politique du ministère au sein des organisations internationales, de coordonner, de valider et d'adresser les instructions du ministre destinées aux représentations militaires et de la défense auprès de ces organisations internationales et - de promouvoir les positions françaises
- de définir le cadre politique des coopérations en matière d'armement et de recherche et technologie au sein des organisations internationales et d'en superviser le déroulement

• **Le service des Affaires de sécurité internationale** est chargé :

- de contribuer, pour ce qui concerne le ministère de la défense, à la politique internationale en matière de relations bilatérales et multilatérales avec les États d'Amérique latine, d'Afrique, du Proche et du Moyen-Orient, d'Asie et d'Océanie
- d'organiser les dialogues bilatéraux et multilatéraux relatifs aux questions de défense et de les conduire, à l'exception des dialogues bilatéraux militaires et d'armement. A ce titre, il valide les plans de coopération bilatéraux en matière de défense et en supervise le déroulement
Il peut participer aux dialogues bilatéraux militaires ou en matière d'armement et de recherche et technologie menés par l'Etat-major des armées et la Direction générale de l'armement
- de valider et d'adresser les instructions destinées aux missions de défense, préparées par lui, l'Etat-major des armées ou la Direction générale de l'armement

- **Le service du pilotage des ressources et de l'influence internationale** est chargé d'assurer:
 - la direction des travaux relatifs à l'élaboration et à l'exécution du budget du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » placé sous la responsabilité du directeur général des relations internationales et de la stratégie
 - le soutien de proximité de la direction générale et de ses direction et services et la protection du secret de la défense
 - de piloter le réseau des missions de défense, des représentations militaires et de la défense et des postes permanents à l'étranger d'influence. A ce titre, il exerce, sans préjudice de l'autorité qu'exercent, chacun en ce qui le concerne, le chef d'état-major des armées, le délégué général pour l'armement et le secrétaire général pour l'administration, conjointement avec ces derniers, l'autorité sur les officiers et les civils occupant au sein des organisations internationales les postes d'influence définis par décision ministérielle, dans le respect des statuts propres aux organisations concernées et à leur personnel. Il participe à l'élaboration du plan de gestion du personnel des missions de défense, des représentations militaires et des postes permanents à l'étranger et s'assure de sa mise en œuvre.
 - d'assurer les liaisons du ministère avec les missions de défense et les représentations militaires et de la défense françaises à l'étranger ainsi que les attachés de défense étrangers en France
 - d'identifier les postes à pourvoir à l'étranger
 - de proposer conjointement avec l'Etat-major des armées et la Direction générale de l'armement, chacun en ce qui le concerne, les affectations des attachés de défense et conjointement avec l'Etat-major des armées, la Direction générale de l'armement et le Secrétariat général pour l'administration, chacun en ce qui le concerne, les affectations des représentants militaires de la France et celles des officiers et des civils occupant, au sein des organisations internationales, les postes d'influence définis par décision ministérielle
 - de proposer la politique d'accueil des étrangers dans les organismes, notamment de formation, relevant du ministère ou intéressant la défense et de suivre ces relations
 - de proposer la politique de décoration des militaires étrangers.

<http://www.defense.gouv.fr/dgris/la-dgris/organisation/organisation>

RECRUTEMENT

- La Direction générale des relations internationales et de la stratégie propose chaque année plusieurs opportunités d'intégration au monde de la défense, que ce soit par l'intermédiaire de stages Armées-Jeunesse [CAJ] ou par la vacance de postes permanents soumis à candidature.

<http://www.defense.gouv.fr/dgris/la-dgris/recrutement>

- La DGRIS propose des postes vacants soumis à candidature :

<http://www.defense.gouv.fr/dgris/la-dgris/recrutement/postes>

- **Stages étudiants sous convention ou contrat Armées-Jeunesse**

De par ses missions, la DGRIS est particulièrement recherchée par les étudiants, notamment ceux qui sont issus d'un master 2 tourné vers les relations internationales. Elle accueille de nombreux stagiaires dans deux cadres :

- les stages sous convention : D'une durée allant de 1 semaine à 6 mois maximum, ce sont des stages formalisés par une convention de stage entre l'étudiant, l'organisme d'emploi du ministère de la défense et l'établissement d'enseignement. Un stage sous convention d'une durée supérieure à 2 mois et 44 jours de présence effective sur la période de stage est obligatoirement gratifié

- les stages rémunérés ou contrats "Armées-jeunesse" : Ce sont des contrats de travail à durée déterminée, de 3 mois maximum. Ce contrat vise à offrir une première expérience à des étudiants en fin d'études ou jeunes diplômés. La rémunération de ces stages est équivalente au SMIC.

<https://www.defense.gouv.fr/dgris/presentation/recrutement/stages>

- **Stages en ambassades de France ou représentations militaires d'organisations internationales**

Le ministère de la Défense propose des stages dans ses missions de défense au sein des ambassades de France à l'étranger ou des représentations militaires auprès des organisations internationales. Ces stages sont régis selon les termes des décrets n° 2009-885 du 21 juillet 2009 et n° 2014-1420 du 27 novembre 2014.

Les stages ne peuvent être offerts qu'à des étudiants de nationalité française inscrits auprès d'un établissement supérieur français conventionné . Les conditions et modalités de déroulement figurent dans le document "Convention de stage du ministère de la Défense" transmis à l'étudiant une fois sa demande validée.

<http://www.defense.gouv.fr/dgris/la-dgris/recrutement/stages-en-ambassades-de-france>

<http://www.defense.gouv.fr/content/download/422342/6491697/file/liste%20des%20adresses%20courriels%20mdd.pdf>

NB : La vie du stagiaire à l'étranger (hébergement, transport, alimentation) reste à sa charge durant toute la durée du stage.

- **Contact**

Direction générale des relations internationales et de la stratégie
Ministère des Armées,
60, boulevard du général Martial Valin – CS21623
75509 PARIS Cedex 15

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE (DGSi)

PRÉSENTATION

- Créée par décret du 30 avril 2014, la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSi) succède à la direction centrale de renseignement intérieur (DCRI), direction spécialisée de la direction générale de la police nationale (DGPN). Rattachée directement au ministre de l'Intérieur, la DGSi est l'unique service français de sécurité intérieure.

- La Direction de la surveillance du territoire (DST), créée en 1944, et une partie de la Direction centrale des renseignements généraux (DCRG), née en 1907, ont fusionné en 2008 pour constituer la DCRI.

Six ans plus tard, la DCRI devient DGSi afin d'obtenir une autonomie de gestion, une augmentation de ses moyens humains et financiers mais aussi la possibilité de recruter des spécialistes à l'extérieur de la police nationale et de s'adapter aux nouvelles menaces comme aux évolutions des métiers du renseignement.

<http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/DGSi>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Direction_générale_de_la_Sécurité_intérieure

MISSIONS

- La Direction générale de la sécurité intérieure est un service actif de la police nationale. Elle est chargée, sur l'ensemble du territoire de la République, de rechercher, de centraliser et d'exploiter le renseignement intéressant la sécurité nationale ou les intérêts fondamentaux de la Nation (décret du 30 avril 2014).

- Les missions de la DGSJ consistent à lutter contre toutes les activités susceptibles de constituer une atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation. Elle est chargée de prévenir et de réprimer, sur le territoire de la République, les activités inspirées, engagées ou soutenues par des puissances ou des organisations étrangères et de nature à menacer la sécurité du pays.

- **Le contre-espionnage.** Il vise à déceler et à neutraliser toute menace résultant des activités de services de renseignement de pays adverses, d'organisations ou d'agents se livrant à l'espionnage, au sabotage ou à la subversion.

- **La contre-ingérence économique et la contre-prolifération.** La DGSJ est chargée de la protection économique, scientifique et technologique de la France. De plus, au titre des menaces émergentes, elle participe à la lutte contre les proliférations des armes nucléaires, bactériologiques, chimiques et balistiques par une politique de coopération avec le secteur économique et industriel français.

- **La lutte contre le terrorisme et les extrémismes violents.** La menace terroriste, très évolutive, exige une adaptation permanente des outils et du dispositif de détection de celle-ci. C'est pourquoi la DGSJ combine à la fois les capacités d'un service de renseignement et celles d'un service de police judiciaire spécialisé, qui permettent de détecter, surveiller et le cas échéant d'interpeller les individus, les groupes et les organisations susceptibles de se livrer à des actes de terrorisme ou d'atteinte à l'autorité de l'État.

- **La lutte contre la cybercriminalité.** Face au développement de menaces ayant pour support les technologies de l'information et des communications, la DGSJ est chargée de protéger l'État en enquêtant sur les attaques visant ses intérêts fondamentaux, les secteurs stratégiques d'activité et les infrastructures vitales.

- La DGSJ a la particularité d'être à la fois un service de renseignement de sécurité et un service de police judiciaire spécialisé. Dans le domaine de la protection des intérêts fondamentaux de la Nation, elle a compétence exclusive pour conduire, sous le contrôle des autorités de justice et conformément au titre I du livre IV du code pénal, les enquêtes de contre-espionnage ainsi que celles de compromission du secret. Depuis la loi du 14 mars 2011, la DGSJ a également une compétence exclusive en matière de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.

Elle est également compétente en matière de lutte contre le terrorisme (dans ce domaine, il s'agit d'une compétence partagée avec la police judiciaire). La spécificité de la double casquette judiciaire et renseignement de la DGSJ est une vraie force face à la complexité des procédures et des enquêtes.

Enfin, dans le domaine de la cybercriminalité, la DGSJ a une compétence judiciaire exclusive pour mener des enquêtes relatives aux attaques visant les Systèmes de Traitement Automatisés de Données (STAD), ciblant les réseaux institutionnels (ministères et organismes gouvernementaux), les Opérateurs d'Importance Vitale (O.I.V.) et les Zones à Régime Restrictif (Z.R.R.).

ORGANISATION

- La DGSI, qui compte plus de 3 800 personnes (dont 78% de policiers), est composée
 - d'une direction du renseignement et des opérations,
 - d'une direction technique,
 - d'un service de l'administration générale
 - d'un groupe d'intervention propre, le GAO (Groupe d'appui opérationnel), pour procéder aux interpellations et aux effractions de porte.
 - d'une inspection générale.
- Son implantation territoriale comprend en sept zones de renseignement territorial (Paris, Lille, Rennes, Metz, Bordeaux, Marseille, Lyon) correspondant aux zones de défense et de sécurité. Dans les zones de défense, le chef du service zonal du renseignement territorial est l'adjoint du directeur départemental.

RECRUTEMENT

- La DGSI exerce, outre ses fonctions de police judiciaire, tous les métiers d'un service de sécurité et de renseignement : recherche de renseignement, analyse, expertise technique notamment grâce à des ingénieurs et techniciens des systèmes d'information et de communication, surveillance et filature... Des contractuels de tout niveau sont également recrutés pour exercer des fonctions linguistiques, techniques et scientifiques.
<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/DGSI/La-DGSI-recrute>
<https://www.linkedin.com/company/dgsi-securite-interieure/?viewAsMember=true>

• Recrutement interne

Si un fonctionnaire de police souhaite postuler, il doit se signaler auprès de sa direction. Si le candidat est retenu, il doit ensuite faire l'objet d'une enquête avant de pouvoir recevoir une habilitation donnant accès à des informations classifiées

• Recrutement externe

Policiers de tous grades, dès la sortie de l'école de police par choix des postes.

<http://www.lapolicenationalerecrute.fr/Fiches-metiers/Policier-du-renseignement>

<http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Nous-connaitre/Recrutement>

<http://police.unsa.org/specialistes/carriere-cap/article/renforts-recrutements-par-postes>

<https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/concours-externe>

• Contractuels

La DGSI recrute des civils contractuels dans des métiers divers (informatique, psychologie, géopolitique, sociologie traducteurs etc.).

La sélection est très exigeante. Si le candidat est retenu, il doit ensuite faire l'objet d'une enquête avant de pouvoir recevoir une habilitation donnant accès à des informations classifiées

- **Contact**

Pour déposer leur candidature (lettre de motivation + CV) ou pour obtenir de plus amples informations, les candidats peuvent contacter la DGSJ aux adresses suivantes :

- *En ligne :*

<http://www.interieur.gouv.fr>

recrutement-dgsi@interieur.gouv.fr

- *Par courrier*

Ministère de l'Intérieur

TSA10143

75800 Paris Cedex 08

ou

DGSJ

84 rue de Villiers,

BP 307

92302 Levallois-Perret Cedex

- *Par téléphone :* 01 77 92 50 00

LIENS UTILES

- Rapport sénatorial sur le renforcement de l'efficacité du renseignement intérieur :

<http://www.senat.fr/rap/r15-036/r15-0369.html>

- Les moyens consacrés au renseignement intérieur : observations et préconisations de Philippe Dominati

[https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/commission/finances/evenements/control/synthese rapport renseignement Dominati.pdf](https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/commission/finances/evenements/control/synthese_rapport_renseignement_Dominati.pdf)

- Ministère de l'intérieur

<http://www.gouvernement.fr/action/la-lutte-contre-le-terrorisme>



SERVICE CENTRAL DU RENSEIGNEMENT TERRITORIAL

PRÉSENTATION

- Dissoute par la réforme de 2008, la Direction centrale des Renseignements généraux a disparu au profit de la Sous-direction à l'information générale (SDIG) intégrée au sein de la Direction centrale de la sécurité publique (DCSP).

L'affaire Merah, qui a mis en lumière le manque de coordination entre DCRI et SDIG, conduit les autorités politiques à une réorganisation du renseignement qui aboutit à la création du Service central du renseignement territorial (SCRT) en 2014.

Le 21 mars 2014, le ministre de l'Intérieur signait une circulaire précisant les conditions de la contribution de la gendarmerie nationale à la nouvelle architecture du renseignement territorial ainsi que les modalités de coordination avec la DGSI et la Direction du renseignement de la Préfecture de police (DRPP).

https://fr.wikipedia.org/wiki/Service_central_du_renseignement_territorial

MISSIONS

- Le SCRT est chargé, sur l'ensemble du territoire, d'exploiter les renseignements concernant tous les domaines de la vie institutionnelle, économique et sociale susceptibles d'entraîner des mouvements revendicatifs ou protestataires, ainsi que d'étudier les faits de société visant à remettre en cause les valeurs républicaines tels que les dérives sectaires, les phénomènes de repli communautaire et identitaire ainsi que la contestation politique violente.

D'environ 2 000 agents fin 2014, le SCRT est passé aujourd'hui à plus de 2 800 agents, dont près de 300 militaires de la gendarmerie. Cette politique de renforcement des capacités opérationnelles va se poursuivre

- Le SCRT reprend en grande partie les missions des anciens RG, hors de celles attribuées à la DGSI :
 - Recueillir et traiter du renseignement afin de prévenir certains faits délictueux (prévention du terrorisme, faits de société, informations économiques et sociales).
 - Analyser les informations recueillies et rédiger des notes de synthèse.
 - Détecter les événements de voie publique (manifestations, rassemblements, etc.).
 - Assurer la protection des personnalités gouvernementales ou sensibles lors des voyages officiels.
 - Procéder aux enquêtes de moralité pour les lauréats des concours nationaux, pour toute personne proposée à l'occasion de distinctions honorifiques.
 - Réaliser des enquêtes de naturalisation.

ORGANISATION

- Au niveau central, le SCRT comporte 7 divisions :
 - D1 : Division des faits religieux et mouvances contestataires
 - D2 : Division de l'information économique et sociale
 - D3 : Division des dérives urbaines et du repli identitaire
 - D4 : Division de la documentation et de la veille technique
 - D5 : Division de l'outre-mer
 - D6 : Division des communautés et faits de société
 - D7 : Division nationale de la recherche et de l'appui (DNRA)
- La DNRA est une branche pleinement opérationnelle du SCRT, chargée des surveillances discrètes dans les domaines sensibles comme l'antiterrorisme. Au niveau territorial, elle s'appuie sur 6 Sections zonales de la recherche et de l'appui (SZRA) implantées à Lille, Metz, Lyon, Marseille, Bordeaux et Rennes.
- Le SCRT se décline en 6 Services zonaux du renseignement territorial (SZRT), 15 Services régionaux du renseignement territorial (SRRT), 78 Services départementaux du renseignement territorial (SDRT), des Services du renseignement territorial (SRT) dans certains arrondissements, et 75 Antennes du renseignement territorial (ART) dans certaines compagnies et brigades de Gendarmerie.

MÉTIERS

- Composé majoritairement de policiers, le SCRT compte également des gendarmes dans ses rangs. Ses effectifs regroupent environ 2 600 policiers. Grâce au renforcement des moyens mis à disposition des forces de l'ordre, plus de 400 agents supplémentaires devraient rejoindre les rangs du SCRT d'ici 2022.
<http://etudiant.aujourd'hui.fr/etudiant/metiers/fiche-metier/policier-du-renseignement.html>
<https://hestia.hypotheses.org/1328>

RECRUTEMENT

• Recrutement interne

Dans le cadre des mutations au sein de la police nationale sur proposition de vacances de postes.

• Recrutement externe

Policiers de tous grades, dès la sortie de l'école de police par choix des postes.

<http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Nous-connaitre/Recrutement>

<http://police.unsa.org/specialistes/carriere-cap/article/renforts-recrutements-par-postes>

<https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/concours-externe>

• Réserviste de la police nationale

Téléphone : 0800 22 0 800

<https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/autres-recrutements/reserviste-citoyen>

<https://www.devenirpolicier.fr/nous-contacter>

• Contacts

- *Sur place*

4 rue Cambacérès

75008 Paris

- *Par courrier :*

Place Beauvau

75800 Paris Cedex 08

- *En ligne*

<http://www.police-nationale.interieur.gouv.fr>

DCSP-SCRT@interieur.gouv.fr

- *Téléphone*

01 49 27 49 27

LIENS UTILES

Rapport sénatorial sur le renforcement de l'efficacité du renseignement intérieur :

<http://www.senat.fr/rap/r15-036/r15-0369.html>

Les moyens consacrés au renseignement intérieur : observations et préconisations de Philippe Dominati

https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/commission/finances/evenements/control/synthese_rapport_renseignement_Dominati.pdf

Ministère de l'intérieur

<http://www.gouvernement.fr/action/la-lutte-contre-le-terrorisme>



DIRECTION DU RENSEIGNEMENT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DE PARIS (DRPP)

PRÉSENTATION

- Face à la montée des violences urbaines, aux nouvelles formes d'extrémisme politique ou à la persistance de la menace terroriste, la direction du renseignement est un rouage essentiel de la sécurité de la capitale et de la région francilienne. Connaissance, analyse et anticipation de tous ces phénomènes constituent ainsi le fondement sur lequel l'ensemble des services de la préfecture de police peut s'appuyer pour mener à bien ses missions opérationnelles.
- La réforme de 2008 a entraîné la fusion de la direction de la surveillance du territoire (DST) et d'une partie de la direction centrale des renseignements généraux (DCRG). Le changement de sigle des anciens renseignements généraux de la préfecture de police de Paris (RGPP), rebaptisés DRPP, est la seule évolution qu'ait connue cette structure dans le cadre de cette réforme plus globale du renseignement. Toutes ses activités – l'information générale, la lutte contre la subversion violente et la lutte contre le terrorisme – ont été maintenues telles quelles.
- Héritier des Renseignements généraux de la préfecture de police (RGPP), le service n'a pas été intégré - du fait de la spécificité de la capitale - à la direction centrale du Renseignement intérieur (DCRI) lors de la fusion des Renseignements généraux (RG) et de la direction de la Surveillance du territoire (DST). Dès lors, La DRPP est devenue un nouveau service dédié à la zone de Paris et de sa proche banlieue en reprenant les mêmes missions, par arrêté du 27 juin 2008. Cette exception parisienne n'a pas été remise en cause par la réforme des services de renseignements de 2013, qui a transformé la DCRI en direction générale de la Sécurité intérieure (DGSi).

MISSIONS

- Alors que la DGSI et le SCRT ont une compétence nationale en matière de renseignement, les deux services ne disposent pas d'implantations territoriales à Paris et dans les départements de la Petite Couronne. Ainsi, c'est la Direction du renseignement de la Préfecture de police (DRPP), qui dispose d'environ un millier de policiers, qui exerce une pleine compétence dans le domaine du renseignement territorial et partage les activités de lutte contre le terrorisme et les subversions violentes avec la DGSI.

- Prévenir le terrorisme

La lutte contre les extrémismes à potentialités violentes et le terrorisme, en particulier l'islamisme radical, est l'une des priorités de la direction du renseignement. Les investigations visent principalement à déjouer les projets d'attentats et à démanteler les filières d'acheminement des jeunes vers les zones de combat. Les recherches portent également sur le soutien logistique et financier que certains groupes ou individus sont susceptibles d'apporter à des structures terroristes et sur le prosélytisme en faveur du djihad exercé par certains. Ce travail peut déboucher sur la mise en cause judiciaire des individus ou des groupes qui se livrent à de telles activités et conduire à l'expulsion d'islamistes jugés dangereux. Cette mission de renseignement intérieur est menée en étroite collaboration avec la section spécialisée de la brigade criminelle et les services de la direction centrale du renseignement intérieur.

- Contribuer à l'ordre public

La direction du renseignement recherche, centralise et analyse l'information générale sur les phénomènes économiques et sociaux ayant des répercussions sur l'ordre public. En amont des manifestations revendicatives, des grands rassemblements festifs et sportifs et des déplacements de personnalités, elle procède à des enquêtes et à des évaluations afin d'anticiper les risques. Ces prévisions permettent d'adapter les services d'ordre à la nature et à l'ampleur de chaque événement. Ce travail est effectué en coordination permanente avec les directions départementales de la sécurité publique d'Île-de-France. Cette coopération montre aussi toute son utilité pour appréhender les phénomènes de bandes et de hooliganisme et en identifier les noyaux les plus actifs. Lors des matchs de football, les policiers de la section de lutte contre les violences dans le sport, sur la base des enquêtes en cours, repèrent et répertorient les supporters violents et proposent à leur encontre des mesures d'interdiction de stade.

- Lutter contre les filières d'immigration clandestine

En partenariat avec les directions de la police judiciaire et de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, la direction du renseignement mène des investigations sur les filières d'immigration clandestine et le travail irrégulier des étrangers. Elle anime, avec la direction de la police générale, l'activité du pôle régional de lutte contre l'immigration illégale. Elle est représentée au sein des groupes d'intervention régionaux de Paris et de petite couronne chargés de lutter, en étroite coopération avec d'autres administrations, contre les réseaux d'économie souterraine pouvant servir de soutien au banditisme ou à des groupes terroristes.

- Rechercher l'information opérationnelle

Service de police à part entière, la direction du renseignement a pour première mission la recherche d'informations susceptibles d'orienter le travail de terrain de l'ensemble des policiers (commissariats, police judiciaire etc.). Il s'agit notamment, dans tous les quartiers sensibles, d'identifier des réseaux ou des délinquants locaux sur lesquels pourraient être menées des enquêtes criminelles. Outil majeur de la lutte contre les bandes et l'économie souterraine, la police de renseignement transmet quotidiennement ses informations aux autres directions de la préfecture de police.

<https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Nous-connaître/Services-et-missions/Missions-de-police/La-direction-du-renseignement>

RECRUTEMENT

• Recrutement interne

Dans le cadre des mutations au sein de la police nationale sur proposition de vacances de postes.

• Recrutement externe

Policiers de tous grades, dès la sortie de l'école de police par choix des postes.

<http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Nous-connaître/Recrutement>

<http://police.unsa.org/specialistes/carriere-cap/article/renforts-recrutements-par-postes>

<https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/concours-externe>

• Réserviste de la police nationale

Téléphone : 0800 22 0 800

<https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/autres-recrutements/reserviste-citoyen>

<https://www.devenirpolicier.fr/nous-contacter>

• Contacts

- *Sur place*

Direction des Ressources Humaines

Sous-direction des personnels

Bureau du recrutement - pièce 308

11, rue des Ursins

75004 Paris

-*Par courrier :*

Préfecture de police

9 boulevard du Palais

75195 Paris cedex 04

Téléphone : 01 53 73 53 27 – 01 53 73 41 07 – 01 53 73 53 17



DIRECTION CENTRALE DE LA POLICE AUX FRONTIÈRES

PRÉSENTATION

- La Direction centrale de la police aux frontières (DCPAF) est une direction spécialisée de la police nationale chargée de contrôler l'immigration et les frontières du pays.
- En 1944 est créée la sous-direction de la Police de l'air et des frontières (PAF), dépendante des Renseignements généraux. Elle est directement rattachée à la Direction générale de la Police nationale par arrêté du 1er août 1973. Le 14 octobre 1994, la Police de l'air et des frontières (PAF) laisse la place à la Direction centrale du contrôle de l'immigration et de la lutte contre l'emploi des clandestins (DICCILEC). Le 29 janvier 1999, la Direction centrale de la Police aux frontières (DCPAF) lui succède.

MISSIONS

- La direction centrale de la police aux frontières assure les missions de :
 - contrôle transfrontalier (contrôle des personnes entrantes et sortantes de l'espace Schengen : points de passage frontaliers maritimes, terrestres et aériens).
 - lutte contre l'immigration irrégulière sous toutes ses formes (filiales, ateliers de travail illégal recourant à la main d'œuvre étrangère, officines de faux documents administratifs)
 - participation au processus d'éloignement des étrangers séjournant irrégulièrement en France
 - police aéronautique
 - sécurité ferroviaire (sécurité et paix publique, sécurité routière, renseignement, police judiciaire, lutte contre le terrorisme, opérations de sécurisations dans les transports ferroviaires)
 - sûretés portuaires et aéroportuaires
 - coopération internationale
 - lutte contre la fraude documentaire et à l'identité.

- La DCPAF est également chargée de la coopération internationale opérationnelle dans les domaines de sa compétence. Elle supervise le Fichier des passagers aériens (FPA), créé en 2006.

Une coordination européenne et opérationnelle renforcée est assurée par la DCPAF, notamment grâce à ses dix centres de coopération policière et douanière (CCPD) avec l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, le Luxembourg et la Suisse ainsi que ses 4 commissariats communs mis en place avec l'Allemagne.

ORGANISATION

- La DCPAF est organisé aujourd'hui un pôle directorial, constitué d'un état-major, d'une mission « nouvelles technologies », d'un secrétariat particulier, d'un service national de police ferroviaire (SNPF) et de trois sous-directions.

- **L'état-major** assure la diffusion de l'information relative à toutes les activités de la police aux frontières. Il est également chargé de la collecte et de l'analyse du renseignement. Il assume, grâce au bureau de police aéronautique, des missions opérationnelles, judiciaires et administratives, dans ce domaine.

- **Le service national de police ferroviaire** a pour mission d'assurer au plan national, la sécurité sur l'ensemble des réseaux ferrés. Il dispose, pour l'exécution de cette mission, de moyens propres à compétence nationale (brigade des chemins de fer). Il anime l'action conduite en la matière par les brigades des chemins de fer zonales et coordonne celle développée par tous les services de sécurité intervenant sur le réseau ferré (services de police et de gendarmerie, surveillance générale de la SNCF). Il assure également le contrôle transfrontière sur le lien fixe transmanche et organise avec tous les pays limitrophes (Belgique, Allemagne, Suisse, Italie et Espagne) des patrouilles mixtes. Il participe activement à la lutte contre l'immigration irrégulière empruntant le vecteur ferroviaire.

- **La sous-direction des affaires internationales, transfrontières et de la sûreté** coordonne et anime au plan national l'action conduite en matière de contrôle transfrontière en liaison avec les autres administrations concernées par cette mission. Elle assure le suivi des relations avec l'agence européenne de surveillance des frontières extérieures (FRONTEX). Elle contribue à la sûreté de l'ensemble des moyens de transports internationaux et à la sécurité générale mise en œuvre sur les emprises portuaires, aéroportuaires et ferroviaires.

- **La sous-direction de l'immigration irrégulière et des services territoriaux** coordonne, sur le plan national, la lutte contre toutes les formes organisées d'immigration illégale et met en œuvre l'éloignement effectif des étrangers en situation irrégulière grâce au pôle central d'éloignement. Elle est également chargée d'améliorer les méthodes de détection des documents de voyage. Lui est rattaché l'office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi d'étrangers sans titre (OCRIEST).

- La DCPAF étend son action sur l'ensemble du territoire national de métropole et d'outre-mer grâce à un maillage territorial reposant sur 7 directions zonales (DZPAF Nord, DZPAF Est, DZPAF Sud-Est, DZPAF Sud, DZPAF Sud-Ouest, DZPAF Ouest, DZPAF Antilles-Guyane), 2 directions aéroportuaires (Orly et Roissy CDG/Le Bourget), 4 directions (DPAF Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, St Pierre et Miquelon et Mayotte), 45 directions départementales, 7 brigades de chemins de fer, 7 pôles d'analyse et de gestion opérationnelle, 10 brigades de police aéronautique. 15 centres de rétention administrative sont sous sa responsabilité. Dans le domaine de la lutte contre l'immigration irrégulière organisée (filières, ateliers de travail illégal, emploi d'étrangers sans titre, officines de fabrication de faux documents...), le dispositif opérationnel de la DCPAF est conduit par l'OCRIEST ainsi que ses 44 brigades mobiles de recherche (BMR), et ses 8 antennes de BMR, unités d'investigation à compétence judiciaire zonale.

<http://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Organisation/Direction-Centrale-de-la-Police-Aux-Frontieres>

RECRUTEMENT

• Recrutement interne

Dans le cadre des mutations au sein de la police nationale sur proposition de vacances de postes.

Le policier affecté en police aux frontières peut bénéficier d'une formation certifiante lui permettant d'obtenir le titre de garde-frontières de sécurité intérieure (GFSI) de niveau BAC +2 (reconnu de niveau 5 au sein de l'union européenne).

Le candidat suit un parcours de formation de 7 semaines (4 semaines théoriques et 3 semaines de stage pratique) au travers de modules suivis d'évaluation (12/20 pour être validés) : réglementation transfrontière, traite des êtres humains et droits fondamentaux, fraude documentaire, sûreté et langue anglaise.

Cette formation est complétée par un stage probatoire obligatoire d'une durée de 12 mois sur un point de passage frontalier (PPF) à l'issue duquel le titre certifié est obtenu.

Ce titre peut être obtenu également par la validation des acquis de l'expérience (VAE) destinée aux agents ayant exercé les missions de contrôle transfrontière pendant un total d'au moins trois ans, de façon continue ou pas, au cours des cinq dernières années

• Recrutement externe

Policiers de tous grades, dès la sortie de l'école de police par choix des postes.

<https://www.devenirpolicier.fr/metiers/proteger/policier-aux-frontieres>

<https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/concours-externe>

<https://www.devenirpolicier.fr/agenda>

• Réserviste de la police nationale

- Téléphone : 0 800 22 0 800

<https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/autres-recrutements/reserviste-citoyen>

<https://www.devenirpolicier.fr/nous-contacter>

- **Contact**

- *Sur place*

- DCPAF

- 18-20 rue des Pyrénées

- 75020 Paris

- *Par correspondance*

- DCPAF

- Place Beauvau

- 75800 Paris Cedex 08

- *En ligne*

- <http://www.police-nationale.interieur.gouv.fr>

- dcpaf-cic@interieur.gouv.fr

- *Téléphone*

- 01 86 21 53 63

- 01 86 21 53 61



SOUS-DIRECTION ANTI-TERRORISTE (SDAT) DE LA DIRECTION CENTRALE DE LA POLICE JUDICIAIRE

PRÉSENTATION

- Ayant porté les appellations successives de 6e Division centrale de police judiciaire (6^e DCPJ), puis de Division nationale anti-terroriste (DNAT), la Sous-direction anti-terroriste (SDAT) est un service de police judiciaire français, dépendant De la direction centrale de la Police judiciaire, voué à la lutte contre le terrorisme.
- La Sous-direction anti-terroriste dépend de la Direction centrale de la police judiciaire. Elle est compétente sur l'ensemble du territoire national. Elle n'a pour seule vocation que le volet judiciaire, sur saisine du parquet anti-terroriste de Paris. Elle coordonne des enquêtes qui peuvent se projeter sur l'ensemble du territoire national et à l'étranger, et bénéficie du soutien des Directions Interrégionales de Police Judiciaire (DIPJ) qui lui confèrent un maillage géographique complet.
- L'activité de la SDAT est dévolue à traiter les menaces suivantes :
 - les menaces dites "autonomistes", telles que les Corses, Basques ou, dans une moindre mesure, Bretons ;
 - les infractions terroristes d'origine interne liées à : des mouvements idéologiques violents, tels que l'extrême droite, l'extrême gauche, ou encore l'éco-terrorisme ;
 - des groupes terroristes internationaux implantés ou susceptibles d'agir sur le territoire national.

ORGANISATION

- La SDAT est organisée en plusieurs divisions :
 - la division nationale pour la répression du terrorisme international (DNRTI) comptant huit groupes d'enquête,
 - la division nationale pour la répression du terrorisme séparatiste (DNRTS) comptant six groupes d'enquête (trois basques et trois corses).

- la brigade d'investigations financières, rattachée à l'Office central de répression de la grande délinquance financière (OCRGDF)
- la division de la logistique opérationnelle, comprenant notamment une section de recherches et de surveillance (SRS),
- un groupe des relations internationales (GRI).

<http://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Organisation/Direction-Centrale-de-la-Police-Judiciaire/L-organisation-et-les-structures>

- La SDAT repose en outre en province sur 20 groupes anti-terroristes (GAT) établis au sein des principaux services de la PJ (DRPJ, DIPJ, SRPJ). Son effectif, en augmentation, devrait passer à plus de 240 agents fin 2017.
- La SDAT, bien qu'administrativement distincte de la Direction générale de la Sécurité intérieure (DGSI), est désormais établie dans les mêmes locaux que ce service de renseignement, à savoir dans un bâtiment ultra-sécurisé, inauguré en mai 2007, au 84, rue de Villiers, à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine).

RECRUTEMENT

- Tous les membres de la SDAT sont officiers de police judiciaire

- **Recrutement interne**

Dans le cadre des mutations au sein de la police nationale.

- **Recrutement externe**

Policiers de tous grades, dès la sortie de l'école de police par choix des postes.

<https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/concours-externe>

<https://www.devenirpolicier.fr/agenda>

<https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/concours-externe/commissaire-de-police>

<https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/concours-externe/officier-de-police>

<https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/concours-externe/gardien-de-la-paix>

<http://concours-fonction-publique.publidia.fr/concours/officier-police/lieutenant-police-officier-police-judiciaire>

<http://www.ensp.interieur.gouv.fr/>

<http://www.cidj.com/article-metier/commissaire-de-police>

<http://www.cidj.com/article-metier/commissaire-de-police>

- **Contact**

84 rue de Villiers

92300 Levallois-Perret

<http://www.police-nationale.interieur.gouv.fr>



SERVICE D'INFORMATION, DE RENSEIGNEMENT ET D'ANALYSE STRATÉGIQUE SUR LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE

PRÉSENTATION

- Créé en 2009 alors qu'il n'existait plus de structure opérationnelle contre les mafias en France, Le Service d'information de renseignement et d'analyse stratégique sur la criminalité organisée (SIRASCO) est un service de la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ) qui collecte auprès des administrations françaises et étrangères les données nécessaires à l'analyse des activités des groupes criminels organisés. Sa vocation est de mettre un terme à l'éparpillement des informations et de développer la détection et l'analyse des phénomènes mafieux.

MISSIONS

- Contrairement aux différents services de police et de gendarmerie qui luttent contre la criminalité organisée, le SIRASCO n'est pas une unité d'enquête mais un service de renseignement criminel. Sa mission est de collecter les informations sur toutes les formes de crime organisé implantées en France, qu'il soit français, comme le grand banditisme corse ou les équipes de cités spécialisées dans le trafic de drogue, ou étranger comme les réseaux russophones, les mafias chinoises ou italiennes.

Il concentre son attention sur les groupes criminels qui ne sont pas déjà suivis par les offices centraux de la police et de la gendarmerie, en particulier les groupes criminels étrangers.

À terme, son objectif est de développer une logique d'intelligence criminelle à la française, en promouvant la culture de renseignement au sein des administrations françaises et en professionnalisant son recueil par la mise en place de moyens adaptés.

- Le SIRASCO produit différents documents, stratégiques pour les décideurs, opérationnels pour les services d'enquête. Son rapport annuel dessine la physionomie de la criminalité organisée en France. Les informations échangées lors des réunions interministérielles font l'objet de synthèses. Alimenté par les services opérationnels et les échanges internationaux, le SIRASCO rédige des notes stratégique ou opérationnelles sur des sujets très ciblés : des investissements chinois suspects dans les PMU aux

proxénètes bulgares en passant par les trafics de stupéfiants, le SIRASCO décortique les groupes criminels, comme par exemple l'implantation des clubs de motards criminalisés appartenant aux Hell's Angels, Outlaws et autres Bandidos, originaires des États-Unis qui ont essaimé partout en Europe, etc.

- À sa dimension interministérielle s'ajoute une dimension internationale. Le SIRASCO entretient en effet des relations étroites avec des organisations comme INTERPOL et EUROPOL, afin de pouvoir intégrer dans ses analyses les ramifications et les alliances des organisations criminelles en dehors des frontières françaises.

ORGANISATION

- Le SIRASCO est rattaché à la Direction centrale de la police judiciaire et dirigée par un commissaire de police rassemble aussi des gendarmes, des représentants des douanes, des services de renseignement, DGSE et DCRI, l'administration pénitentiaire, de la police judiciaire monégasque, les services fiscaux et des membres du pôle antimafia de Zagreb en Croatie.
- Depuis 2013, le SIRASCO est doté d'antennes territoriales implantées dans chaque Direction Interrégionales de Police Judiciaires (DIPJ) ou Direction Régionale de Police Judiciaire (DRPJ).

RECRUTEMENT

• Recrutement interne

Les membres du SIRASCO sont issus de la gendarmerie nationale et de la police nationale et peuvent accéder à ce service dans le cadre des mutations au sein de ces deux institutions.

• Recrutement Police nationale

<https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/concours-externe/officier-de-police>

• Recrutement Gendarmerie nationale

- Concours d'officier de police judiciaire

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/cegn/Formation-d-expertise/Police-judiciaire>

• Contact

- *Sur place*

101 rue des Trois-Fontanot

92000 Nanterre

- *Par correspondance*

101 rue des Trois-Fontanot

92000 Nanterre

- *Par téléphone*

01 49 27 49 27

LIENS UTILES

- Interview de la commissaire Cécile Augerau, patronne du SIRASCO
<http://www.lejdd.fr/Societe/On-assiste-a-une-mondialisation-des-systemes-de-blanchiment-794152>
- Sur la lutte anti-mafia
<http://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-actualites/2010/Service-de-lutte-anti-mafia>
- Résumé du rapport 2019 du SIRASCO
<https://www.revueconflits.com/sirasco-delinquance-crime-organise-police-nationale-gendarmerie/>



GENDARMERIE NATIONALE SOUS-DIRECTION DE L'ANTICIPATION OPÉRATIONNELLE

PRÉSENTATION

- La Sous-direction de l'anticipation opérationnelle (SDAO) est un service de renseignement de la Gendarmerie, voué notamment à l'antiterrorisme, créé en 2014. L'article L.421-1 du code de la Sécurité intérieure précise que la gendarmerie « contribue à la mission de renseignement et d'information des autorités publiques, à la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'à la protection des populations ».
- Dans le cadre de ses missions, la SDAO :
 - propose la doctrine relative aux missions de renseignement au sein de la gendarmerie
 - traite l'information interne et externe permettant l'alerte des autorités, ainsi que le suivi des situations sensibles à court terme
 - participe à la recherche, au recueil, à l'analyse et à la diffusion des informations de défense, d'ordre public et de sécurité nationale nécessaires à l'exécution des missions de la gendarmerie
 - assure le traitement du renseignement opérationnel d'ordre public et du renseignement de sécurité économique en métropole et en outre-mer
 - anime ou participe, avec les autres sous-directions de la direction des opérations et de l'emploi, aux gestions interministérielles de crise
 - suit et coordonne l'action des unités dans son domaine de responsabilité.

<https://www-org.gendcom.gendarmerie.interieur.gouv.fr/dossiers/La-DGGN-operationnelle/Presentation-de-la-Sous-direction-de-l-anticipation-operationnelle>
<https://lessor.org/a-la-une/gendarmerie-monte-puissance-renseignement/>
<https://www.gendinfo.fr/dossiers/Projets-d-avenir-pour-la-gendarmerie/La-gendarmerie-developpe-sa-chaine-du-renseignement/>

ORGANISATION

- La sous-direction de l'anticipation opérationnelle est constituée :

- du Centre de renseignement opérationnel de la gendarmerie
- du Centre d'analyse et d'exploitation de la gendarmerie.

La SDAO s'adosse en réalité à l'organisation territoriale de la gendarmerie et se compose :

- d'un échelon local en charge du recueil du renseignement (mission confiée au gendarme en sa brigade par exemple)
- d'un échelon départemental situé au niveau du groupement où œuvrent un Officier adjoint renseignement (OAR) et la cellule renseignement afin de participer au recueil de renseignement et d'élaborer une analyse de premier niveau
- d'un échelon régional et zonal où se situent également un OAR ainsi qu'un bureau renseignement ; ces deux structures apportent leur contribution à la gestion des évènements d'ampleur dépassant le seul cadre du département

- La SDAO regroupe un total d'environ 450 analystes repartis dans les cellules et bureaux renseignement qui traitent les informations recueillies pour en produire du renseignement opérationnel. Tous travaillent à partir d'un outil commun à l'ensemble de la Gendarmerie : le fichier BDSP (Base de données et de sécurité publique).

Elle accueille par ailleurs un commissaire de police en qualité d'adjoint au chef de la sous-direction ainsi qu'un commandant.

MÉTIERS

- La gendarmerie nationale dispose, en matière de renseignement et d'information, d'une compétence générale et œuvre en complémentarité avec les services spécialisés du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. L'institution concentre ses efforts dans sa zone d'action à partir d'un dispositif constitué de l'ensemble des unités de la gendarmerie départementale et des unités spécialisées.

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/fre/sites/Gendarmerie/Presentation/Renseignement2>

- Les Officiers (OG) et les Sous-officiers de gendarmerie (SOG) affectés au sein de structures aux niveaux national, régional et départemental dédiées au renseignement, reçoivent une formation professionnelle dispensée par le Centre national de formation au renseignement opérationnel (CNFRO) implanté à Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis). Les enseignements dispensés visent :

- le recueil et l'exploitation des appels téléphoniques émis par le public vers les plateformes départementales (Centres d'opérations et de renseignement de la gendarmerie CORG) ;
- l'exploitation et la gestion de l'information générale (renseignement autre que judiciaire) ;
- la mise en œuvre de l'action de la gendarmerie dans le domaine de l'intelligence économique.

<http://www-org.gendarmerie.interieur.gouv.fr/cegn/Autres-pages/Centres/Centre-national-de-formation-au-enseignement-operationnel-CNFRO>

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/cegn/Formation-d-expertise/Renseignement-operationnel>

RECRUTEMENT

• Intégrer la gendarmerie

<http://www.lagendarmerierecrute.fr>

<https://www.lagendarmerierecrute.fr/Carrieres/Carriere-operationnelle/Officier-de-gendarmerie>

<https://www.lagendarmerierecrute.fr/Carrieres/Carriere-operationnelle/Sous-officier-de-gendarmerie>

<https://www.lagendarmerierecrute.fr/Carrieres/Carriere-operationnelle/Gendarme-Adjoint-Volontaire-GAV-APJA>

• Contacts

- *Sur place*

4 rue Claude-Bernard

92130 Issy-les-Moulineaux

- *Par correspondance*

4 rue Claude-Bernard

CS 60003

92136 Issy-les-Moulineaux Cedex

- *En ligne*

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr>

- *Courriel :*

sdao.doe.dggn@gendarmerie.interieur.gouv.fr

- *Téléphone*

01 84 22 12 26

• La réserve opérationnelle de la gendarmerie

Forte de 23 000 hommes et femmes, la réserve opérationnelle de la gendarmerie renforce l'action des unités d'active et les structures de commandement. Les réservistes contribuent directement, aux côtés de leurs camarades d'active, à la production de sécurité (garantir la protection des personnes et des biens, renseigner, alerter, porter secours) comme à la bonne exécution des lois. Le temps consacré à ces activités peut aller jusqu'à 30 jours par an.

Le recrutement est permanent. Vous pouvez vous inscrire dans la brigade de gendarmerie la plus proche de votre domicile ou auprès du centre d'information et de recrutement de votre région, joignable au 0820 220 221.

<http://www.lagendarmerierecrute.fr/Carrieres/Carriere-operationnelle/Reserviste>

<http://minotaur.fr/default/contact/index>

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Notre-institution/Generalites/Nos-effectifs/Reserve-gendarmerie/Devenir-reserviste>



SERVICE CENTRAL DE RENSEIGNEMENT CRIMINEL DE LA GENDARMERIE NATIONALE

PRÉSENTATION

- Héritier du service technique de recherches judiciaires et de documentation (STRJD), le Service central de renseignement criminel (SCRC), créé en 2015, s'est adapté pour prendre en compte les évolutions de la délinquance, les changements dans le droit des fichiers et les améliorations des méthodes, notamment celles liées au traitement des données de masse et des statistiques.
- Structure d'aide à la décision et à l'enquête, le SCRC vise à accroître la marge de manœuvre des différents acteurs concourant à la production de sécurité. Ses productions sont notamment destinées à la Direction générale de la gendarmerie nationale, aux commandants territoriaux de la gendarmerie départementale, des gendarmeries spécialisées et de l'outre-mer, aux unités d'enquêtes, aux autorités judiciaires et administratives, aux services partenaires de la police nationale, des autres ministères, des forces polices étrangères et aux organisations internationales (Interpol, Europol).
- Le SCRC constitue l'échelon national de la chaîne de renseignement criminel de la gendarmerie nationale déployée au sein des régions et des groupements de gendarmerie départementale, de la gendarmerie de l'outre-mer et des gendarmeries spécialisées.

- Unité à compétence judiciaire nationale, le SCRC consacre ses ressources, développe et offre des méthodes et des outils afin :
 - d'assurer l'administration opérationnelle de bases de données judiciaires ;
 - d'assurer la détection, la description, le suivi, l'analyse et l'anticipation des phénomènes criminels à l'échelle nationale et internationale (connaissance des individus et groupes criminels, des phénomènes et séries, des modes opératoires, des menace et vulnérabilités) ;
 - d'appuyer les échelons intermédiaires et les unités dans leur mission de renseignement criminel et d'enquêtes judiciaires, notamment par la mise à disposition ou la projection d'enquêteurs spécialisés (Anacrim, DEFI, NTECH, Analystes comportementaux...) ;
 - de s'engager dans les phases pré-judiciaires ou judiciaires aux cotés des unités, pour la prise en compte de phénomènes et d'affaires dont la complexité ou l'ampleur requiert des compétences ou une centralisation nationales ;
 - d'animer et de coordonner l'élaboration du renseignement forensique avec l'IRCGN au sein du Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN) ;
 - de participer à l'animation et à la coordination de la chaîne du renseignement criminel en lien étroit avec la sous-direction de la police judiciaire (SDPJ) de la gendarmerie nationale.
 - de développer des partenariats avec les interlocuteurs institutionnels et privés, notamment du secteur industriel et le monde universitaire pour la mise au point de nouvelles méthodes et outils.

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/pjgn/scrcgn/presentation>

ORGANISATION

- Le SCRC comprend trois divisions et un centre spécialisé
 - **La division des fichiers (DF)** est en charge pour la gendarmerie de l'administration des fichiers nationaux de police judiciaire et de leur utilisation optimale (remontée, qualité et légalité de la donnée, savoir-faire des utilisateurs)
<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/pjgn/scrcgn/division-des-fichiers-df>
 - **La division des opérations (DO)** répond aux demandes de rapprochements, détecte les phénomènes et appuie les unités en phase d'enquête. La DO coordonne les plateaux d'investigations (Armes, Véhicules, et Fraude à l'identité)
<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/pjgn/scrcgn/division-des-operations-do>
 - **La division du renseignement (DR)** élabore et diffuse le renseignement criminel, anime la chaîne de renseignement criminel et assure la cohérence et le développement technico-scientifique du service (outils et méthodes de traitement de données).
Composée de 33 analystes et 7 ingénieurs, la DR comprend trois départements :
 - . *Le département d'Analyse Stratégique (DAS)* qui élabore le renseignement criminel à des fins stratégiques (analyse de la criminalité, évaluation de la menace).

- . Le *département Recherches* (DRE) qui élabore un renseignement à des fins d'orientations opérationnelles (détection et analyse de phénomènes criminels, de modes opératoires, de réseaux de personnes).
- . Le *département Sciences de la donnée* (DSD) qui développe des outils nécessaires à l'exploitation du renseignement.

La division du Renseignement (DR) participe au développement du renseignement criminel en gendarmerie en entretenant des collaborations avec des partenaires. Son *département Sciences de la donnée* (DSD) participe à des projets de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) dans un cadre européen.

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/pjgn/srcrgn/division-du-renseignement-dr>

- **Le centre de lutte contre les criminalités numériques (C3N)** gère spécifiquement la thématique des atteintes aux systèmes de traitements automatisés de données (STAD) et apporte son concours aux autres divisions dès lors qu'un volet numérique significatif intervient dans leurs domaines d'exploitation.

Plus largement, le C3N est l'échelon national de la gendarmerie dans la lutte contre la criminalité numérique, avec des missions de coordination des investigations, de formation, d'animation du réseau « CyberGend » et de mise en œuvre d'outils qu'il est le seul à détenir.

- Son organisation permet au SCRC de remplir ses missions sur toutes les thématiques criminelles (criminalité organisée, cybercriminalité, traite des êtres humains, trafic d'armes, trafic de véhicules, trafic de stupéfiants, blanchiment, etc.) en mettant au service de chacune d'elles et de manière transverse des capacités de traitements humains, techniques et scientifiques

MÉTIERS

- La gendarmerie nationale dispose, en matière de renseignement et d'information, d'une compétence générale et œuvre en complémentarité avec les services spécialisés du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. L'institution concentre ses efforts dans sa zone d'action à partir d'un dispositif constitué de l'ensemble des unités de la gendarmerie départementale et des unités spécialisées.

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/cegn/Formation-d-expertise/Renseignement-operationnel>

- Les Officiers (OG) et les Sous-officiers de gendarmerie (SOG) affectés au sein de structures aux niveaux national, régional et départemental dédiées au renseignement, reçoivent une formation professionnelle dispensée par le Centre national de formation au renseignement opérationnel (CNFRO) implanté à Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis).

Les enseignements dispensés visent :

- le recueil et l'exploitation des appels téléphoniques émis par le public vers les plateformes départementales (Centres d'opérations et de renseignement de la gendarmerie CORG) ;

- l'exploitation et la gestion de l'information générale (renseignement autre que judiciaire) ;
- la mise en œuvre de l'action de la gendarmerie dans le domaine de l'intelligence économique.

<http://www-org.gendarmerie.interieur.gouv.fr/cegn/Autres-pages/Centres/Centre-national-de-formation-au-renseignement-operationnel-CNFRO>

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/cegn/Formation-d-expertise/Renseignement-operationnel>

- L'officier de police judiciaire en gendarmerie (OPJ) a pour mission de constater les infractions à la loi pénale, de réunir les preuves, de rechercher et tout mettre en œuvre pour retrouver les coupables. Il peut être sous-officier ou officier de gendarmerie.

- Les officiers de gendarmerie sont choisis en priorité parmi les candidats ayant suivi la dominante « police judiciaire » pendant leur formation à l'école des officiers de la gendarmerie située à Melun.

- Les gendarmes qui sont sous-officiers peuvent également accéder à cette fonction. Pour cela, ils doivent déjà servir dans une gendarmerie départementale et avoir décroché le diplôme d'officier de police judiciaire, tout en prouvant leur intérêt pour les investigations et les enquêtes.

- Le gendarme enquêteur peut travailler au sein d'une brigade départementale. Il est chargé de diriger les enquêtes quand celles-ci se présentent et mène les investigations judiciaires sous l'autorité du Procureur. Tous les gendarmes gradés qui travaillent dans les gendarmeries départementales et les brigades spécialisées sont diplômés OPJ.

- L'OPJ gendarmerie peut :

- Travailler dans une brigade de recherche (BR) et se consacrer aux enquêtes locales, au soutien des brigades territoriales et à la petite délinquance. Ces brigades ne font que du travail de police judiciaire.

- Travailler dans une section de recherche (SR) ou dans un groupe d'intervention régional (GIR). Ces deux unités se consacrent aux affaires criminelles importantes avec crimes de sang, à la moyenne et à la grande délinquance.

- Travailler dans un groupe d'observation et de surveillance (GOS) et accomplir des missions de surveillance en toute discrétion pour les unités de recherches.

- Travailler au sein des unités centrales de la gendarmerie : le service technique de renseignements judiciaires et de documentation, l'institut de recherche criminelle, l'office central de lutte contre le travail illégal, celui de lutte contre la délinquance itinérante, celui de lutte contre le trafic des biens culturels et enfin l'office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique.

- Placer des gens en garde à vue.

- Le diplôme d'OPJ ne s'obtient pas sur concours car il n'y a pas de quota, il est organisé une fois par an et tous les gendarmes qui ont une note suffisante, l'obtiennent. Cet examen permet de vérifier les connaissances en droit pénal et en procédure des gendarmes. Les gendarmes qui souhaitent présenter cet examen doivent être titulaires du certificat d'aptitude technique et suivre une formation de quatorze mois. Il faut compter trois ans de service de la gendarmerie après la sortie de l'école avant de pouvoir passer cet examen.

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Notre-institution/Generalites/Nos-missions/Police-judiciaire/Police-Judiciaire>
<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/cegn/Formation-d-expertise/Police-judiciaire>

RECRUTEMENT

• Recrutement et stages au SCRC

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/pjgn/pjgn/recrutement-et-stages>
<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/pjgn/pjgn/recrutement-et-stages/postes-a-pouvoir>
<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/pjgn/pjgn/recrutement-et-stages/voir-tous-les-stages-prooses>

• Intégrer la gendarmerie

<http://www.lagendarmerierecrute.fr>
<https://www.lagendarmerierecrute.fr/Carrieres/Carriere-operationnelle/Officier-de-gendarmerie>
<https://www.lagendarmerierecrute.fr/Carrieres/Carriere-operationnelle/Sous-officier-de-gendarmerie>
<https://www.lagendarmerierecrute.fr/Carrieres/Carriere-operationnelle/Gendarme-Adjoint-Volontaire-GAV-APJA>

• Contacts

- *Sur place*

4 rue Claude-Bernard
92130 Issy-les-Moulineaux

- *Par correspondance*

4 rue Claude-Bernard
CS 60003

92136 Issy-les-Moulineaux Cedex

- *En ligne*

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr>

- *Courriel :*

blat.sdpj.dggn@gendarmerie.interieur.gouv.fr

- *Téléphone*

01 84 22 12 26



GENDARMERIE NATIONALE BUREAU DE LUTTE ANTI-TERRORISTE

PRÉSENTATION

- Le Bureau de lutte antiterroriste (BLAT), créé en 2003, est une unité opérationnelle spécialisée dans l'anti-terrorisme rattachée à la sous-direction de la Police judiciaire (SDPJ) de la direction générale de la Gendarmerie nationale (DGGN). Il a été reconnu, par l'arrêté du 31 mars 2006, comme un des services spécialement chargés de la prévention et de la répression des actes de terrorisme.

L'article L.421-1 du code de la Sécurité intérieure précise que la gendarmerie « contribue à la mission de renseignement et d'information des autorités publiques, à la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'à la protection des populations ».

- Service central spécialisé de la gendarmerie, le BLAT agit tant dans le domaine du renseignement (prévention) que celui de la police judiciaire (répression).

- Il est chargé d'analyser, d'élaborer et de diffuser le renseignement aux autorités ayant à en connaître - Il est chargé de coordonner, au niveau national, l'action des unités ou services de gendarmerie impliqués dans la lutte contre le terrorisme, les extrémismes violents ou encore les atteintes à la sûreté de l'État

- Au sein de la DGGN, il peut désormais recevoir l'appui de la sous-direction de l'anticipation opérationnelle (SDAO), spécialisée dans le renseignement, créée en 2013.

ORGANISATION

- La gendarmerie nationale fonctionne selon un modèle d'organisation intégrée et ne s'est donc pas dotée de directions centrales pour suivre chacune de ses missions majeures. Cependant, au fil du temps et de façon accélérée depuis une vingtaine d'années, elle a cherché à spécialiser certains militaires, certaines unités ou certaines structures, dans le but d'améliorer encore sa performance dans le domaine du renseignement.

- Au niveau départemental, les commandants de groupements de gendarmerie départementale s'appuient sur deux officiers spécialisés, l'un en matière de renseignement d'ordre public et de défense (92 personnels), l'autre dans le domaine de la police judiciaire (85 personnels). Cette organisation vise à permettre une meilleure information des préfets et des autorités gouvernementales.

MÉTIERS

- La gendarmerie nationale dispose, en matière de renseignement et d'information, d'une compétence générale et œuvre en complémentarité avec les services spécialisés du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. L'institution concentre ses efforts dans sa zone d'action à partir d'un dispositif constitué de l'ensemble des unités de la gendarmerie départementale et des unités spécialisées.

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/cegn/Formation-d-expertise/Renseignement-operationnel>

- Les Officiers (OG) et les Sous-officiers de gendarmerie (SOG) affectés au sein de structures aux niveaux national, régional et départemental dédiées au renseignement, reçoivent une formation professionnelle dispensée par le Centre national de formation au renseignement opérationnel (CNFRO) implanté à Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis).

Les enseignements dispensés visent :

- le recueil et l'exploitation des appels téléphoniques émis par le public vers les plateformes départementales (Centres d'opérations et de renseignement de la gendarmerie CORG) ;
- l'exploitation et la gestion de l'information générale (renseignement autre que judiciaire) ;
- la mise en œuvre de l'action de la gendarmerie dans le domaine de l'intelligence économique.

<http://www-org.gendarmerie.interieur.gouv.fr/cegn/Autres-pages/Centres/Centre-national-de-formation-au-renseignement-operationnel-CNFRO>

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/cegn/Formation-d-expertise/Renseignement-operationnel>

- L'officier de police judiciaire en gendarmerie (OPJ) a pour mission de constater les infractions à la loi pénale, de réunir les preuves, de rechercher et tout mettre en œuvre pour retrouver les coupables. Il peut être sous-officier ou officier de gendarmerie.
- Les officiers de gendarmerie sont choisis en priorité parmi les candidats ayant suivi la dominante « police judiciaire » pendant leur formation à l'école des officiers de la gendarmerie située à Melun.
- Les gendarmes qui sont sous-officiers peuvent également accéder à cette fonction. Pour cela, ils doivent déjà servir dans une gendarmerie départementale et avoir décroché le diplôme d'officier de police judiciaire, tout en prouvant leur intérêt pour les investigations et les enquêtes.

- Le gendarme enquêteur peut travailler au sein d'une brigade départementale. Il est chargé de diriger les enquêtes quand celles-ci se présentent et mène les investigations judiciaires sous l'autorité du Procureur. Tous les gendarmes gradés qui travaillent dans les gendarmeries départementales et les brigades spécialisées sont diplômés OPJ.

• L'OPJ gendarmerie peut :

- Travailler dans une brigade de recherche (BR) et se consacrer aux enquêtes locales, au soutien des brigades territoriales et à la petite délinquance. Ces brigades ne font que du travail de police judiciaire.

- Travailler dans une section de recherche (SR) ou dans un groupe d'intervention régional (GIR). Ces deux unités se consacrent aux affaires criminelles importantes avec crimes de sang, à la moyenne et à la grande délinquance.

- Travailler dans un groupe d'observation et de surveillance (GOS) et accomplir des missions de surveillance en toute discrétion pour les unités de recherches.

- Travailler au sein des unités centrales de la gendarmerie : le service technique de renseignements judiciaires et de documentation, l'institut de recherche criminelle, l'office central de lutte contre le travail illégal, celui de lutte contre la délinquance itinérante, celui de lutte contre le trafic des biens culturels et enfin l'office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique.

- Placer des gens en garde à vue.

• Le diplôme d'OPJ ne s'obtient pas sur concours car il n'y a pas de quota, il est organisé une fois par an et tous les gendarmes qui ont une note suffisante, l'obtiennent. Cet examen permet de vérifier les connaissances en droit pénal et en procédure des gendarmes. Les gendarmes qui souhaitent présenter cet examen doivent être titulaires du certificat d'aptitude technique et suivre une formation de quatorze mois. Il faut compter trois ans de service de la gendarmerie après la sortie de l'école avant de pouvoir passer cet examen.

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Notre-institution/Generalites/Nos-missions/Police-judiciaire/Police-Judiciaire>

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/cegn/Formation-d-expertise/Police-judiciaire>

RECRUTEMENT

• **Intégrer la gendarmerie**

<http://www.lagendarmerierecrute.fr>

<https://www.lagendarmerierecrute.fr/Carrieres/Carriere-operationnelle/Officier-de-gendarmerie>

<https://www.lagendarmerierecrute.fr/Carrieres/Carriere-operationnelle/Sous-officier-de-gendarmerie>

<https://www.lagendarmerierecrute.fr/Carrieres/Carriere-operationnelle/Gendarme-Adjoint-Volontaire-GAV-APJA>

- **Contacts**

- *Sur place*

- 4 rue Claude-Bernard

- 92130 Issy-les-Moulineaux

- *Par correspondance*

- 4 rue Claude-Bernard

- CS 60003

- 92136 Issy-les-Moulineaux Cedex

- *En ligne*

- <http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr>

- *Courriel :*

- blat.sdpj.dggn@gendarmerie.interieur.gouv.fr

- *Téléphone*

- 01 84 22 12 26

- **La réserve opérationnelle de la gendarmerie**

Forte de 23 000 hommes et femmes, la réserve opérationnelle de la gendarmerie renforce l'action des unités d'active et les structures de commandement. Les réservistes contribuent directement, aux côtés de leurs camarades d'active, à la production de sécurité (garantir la protection des personnes et des biens, renseigner, alerter, porter secours) comme à la bonne exécution des lois. Le temps consacré à ces activités peut aller jusqu'à 30 jours par an.

Le recrutement est permanent. Vous pouvez vous inscrire dans la brigade de gendarmerie la plus proche de votre domicile ou auprès du centre d'information et de recrutement de votre région, joignable au 0820 220 221.

<http://www.lagendarmerierecrute.fr/Carrieres/Carriere-operationnelle/Reserviste>

<http://minotaur.fr/default/contact/index>

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Notre-institution/Generalites/Nos-effectifs/Reserve-gendarmerie/Devenir-reserviste>

**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**



DIRECTION NATIONALE DU RENSEIGNEMENT ET DES ENQUÊTES DOUANIÈRES

PRÉSENTATION

• La Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) est un service à compétence nationale rattaché à la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) du ministère de l'Action et des Comptes publics « chargé de mettre en œuvre la politique du renseignement, du contrôle et de la lutte contre la fraude en matière douanière ».

<https://www.douane.gouv.fr/fiche/la-direction-nationale-du-renseignement-et-des-enquetes-douanieres>

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000523875>

HISTORIQUE

• La douane est une administration à caractère fiscal, dont la création remonte à 1791. Elle a néanmoins été dotée d'un corps à vocation militaire, pour la surveillance du territoire, maintenu jusqu'en 1959, et a d'ailleurs gardé certains signes distinctifs de cette époque : un drapeau et un insigne (le cor et la grenade). Rattachée au ministère des finances et des comptes publics, la douane compte près de 17 000 agents. L'ouverture, en 1993, du grand marché intérieur a conduit à une redéfinition des modalités d'exécution des missions douanières, axées sur le contrôle des marchandises et la perception des droits et taxes, la lutte contre les trafics illicites et le contrôle des personnes aux frontières. D'autres missions ont été confiées à la douane depuis 1993, notamment dans le secteur des contributions indirectes.

- Les premiers services douaniers d'enquêtes, exclusivement parisiens, voient le jour entre 1932 et 1937. Au cours de réorganisations successives, qui ont étendu ses compétences territoriales et fonctionnelles, cette structure deviendra la Direction nationale des enquêtes douanières (DNED) puis la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) en 1988.
- Depuis 1988, la DNRED a connu plusieurs évolutions majeures :
 - la scission d'une partie de ses pouvoirs d'enquête avec la création le 1er mai 2003 du Service national de douane judiciaire (SNDJ), service à compétence nationale indépendant de la DNRED disposant de pouvoirs de police judiciaire et agissant en application du code de procédure pénale,
 - une réorganisation des directions avec d'une part une nouvelle répartition des compétences des divisions d'enquête de la DED au regard des grands types de fraudes et non plus suivant les chapitres tarifaires (2003),
 - la création en 2005 de la direction des opérations douanières (DOD),
 - la reconnaissance par l'arrêté du 29 octobre 2007 du caractère de « service à compétence nationale » de la DNRED,
 - l'intégration en 2008 à la communauté française du renseignement.

MISSIONS

- La DNRED met en œuvre la politique du renseignement, des contrôles et de la lutte contre la grande fraude douanière de la DGDDI. Elle a pour mission de lutter contre les grands trafics en démantelant les organisations criminelles qui se livrent à la contrebande d'armes, de stupéfiants, de tabac et de produits contrefaits, portant atteinte au commerce légal et présentant des risques pour la santé publique. Elle s'appuie à cette fin sur son analyse préalable des flux de marchandises et de personnes, sur le recueil de renseignements opérationnels, ainsi que sur la mise en œuvre de certaines techniques spécialisées d'investigation. Disposant de pouvoirs spécifiques définis par le code des douanes, la DNRED exerce son activité sur l'ensemble du territoire douanier national. Elle coordonne également les activités opérationnelles du réseau des attachés douaniers français dont la compétence couvre près de 60 pays.
- Son action s'articule essentiellement autour de trois axes :
 - Lutter contre les grands courants de contrebande
 - Mettre en œuvre des enquêtes anti-fraude d'envergure nationale et internationale diligentées à l'encontre des entreprises et des particuliers
 - Gérer et animer la collecte du renseignement, son traitement et sa diffusion à l'ensemble des services douaniers ainsi qu'aux services partenaires.

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/09-lutte-contre-fraude-fiscale-RPA2016-Tome-2.pdf>

http://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/action_douane_fraudes_trafics.asp

ORGANISATION

Forte d'environ 800 personnels, la DNRED comprend trois directions :

- *La direction du renseignement douanier (DRD)*, centrale du renseignement, gère et anime la filière « renseignement », élabore le plan national de renseignement, centralise et traite les informations sur la fraude. Elle procède aux études et aux analyses nécessaires à l'orientation de l'action des services et soutient l'ensemble de la communauté douanière grâce aux pôles de compétence technique dont elle dispose. La DRD est composée de 5 divisions : 1 division transversale et 4 divisions d'analyse.

- *La direction des enquêtes douanières (DED)* dispose d'une compétence d'exception en matière de lutte contre la grande fraude. Ces missions complètent la compétence générale d'attribution des services d'enquête régionaux (SRE). R ressortent ainsi de la compétence de la DED toutes les enquêtes - d'initiative ou fondées sur des consignes nationales et/ou communautaires ou d'assistance administrative mutuelle internationale (AAMI) - ayant trait à la recherche de la grande fraude, c'est-à-dire susceptibles de mettre au jour des fraudes ou des réseaux de fraude nationaux ou transnationaux ou de démanteler des organisations criminelles (sécurité nationale, activités terroristes, trafic d'armes, fraudes financières, démantèlement de filières de fraude nationales ou transnationales). S'y ajoutent les enquêtes conjointes et celles qui lui sont confiées expressément par la direction générale. La DED est composée de 4 divisions d'enquêtes à compétence nationale.

- *La direction des opérations douanières (DOD)* recherche et recueille le renseignement opérationnel et tout particulièrement celui en provenance de sources humaines (coordination avec la DRD dans le cadre du *Passenger Name Record*).

- Plusieurs entités spécialisées sont rattachées à ces directions :

- Cyberdouane,
- Cellule de recueil de la preuve informatique,
- Observatoires de suivi dans des domaines de fraude particulièrement sensibles,
- Equipes techniques, etc.
- En septembre 2008 a été créée la *Task Force Dragon* visant à lutter contre la contrebande européenne de produits originaires de Chine (cette fraude génère des milliards d'euro de pertes en termes de revenus pour l'UE et pour la France). Unité d'élite de 24 agents, elle a une compétence nationale et est très fortement impliquée dans la lutte contre la fraude au plan européen (OLAF, EUROPOL, etc.)

- Depuis juin 2015, un officier de liaison de la DNRED est mis à la disposition de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), facilitant la coopération permanente. Au sein de la DNRED, le Groupe opérationnel de lutte contre le terrorisme (GOLT) a été créé spécialement pour centraliser la collecte et l'enrichissement des renseignements, de toutes sources douanières, relatifs au terrorisme et à son financement...

MÉTIERS

Généralistes ou spécialisés, les métiers exercés à la DNRED sont variés et multiples : enquêteurs, exploitants du renseignement, agents des recherches, cyberdouaniers, agents des équipes techniques, enquêteurs spécialisés des systèmes d'informations, etc.
<http://www.douane.gouv.fr/articles/c708-fiches-metiers>

• Catégorie A

- Inspecteur des douanes et droits indirects.
- Inspecteur des douanes et droits indirects spécialité traitement automatisé de l'information/programmeur système d'exploitation;

• Catégorie B

- Contrôleur des douanes et droits indirects spécialité surveillance motocyclisme.
- Contrôleur des douanes et droits indirects spécialité aéronautique/ pilote d'avion.
- Contrôleur des douanes et droits indirects spécialité aéronautique/pilote d'hélicoptère.
- Contrôleur des douanes et droits indirects spécialité surveillance et maintenance navale.

• Catégorie C

- Agent de constatation des douanes et droits indirects spécialité motocyclisme/ Agent de constatation des douanes et droits indirects.

RECRUTEMENT

• Concours

- Inspecteur des douanes (catégorie A)
<http://www.douane.gouv.fr/articles/a11034-inspecteur-des-douanes-categorie-a>
- Contrôleur des douanes (catégorie B)
<http://www.douane.gouv.fr/articles/a11033-controleur-des-douanes-categorie-b>
- Agent de constatation des douanes (catégorie C)
<http://www.douane.gouv.fr/articles/a11031-agent-de-constatation-des-douanes-categorie-c>

• Contractuels

Depuis 2006, un mode alternatif de recrutement dans les corps et cadres d'emploi de catégorie C des trois fonctions publiques a été mis en place : le PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État).

Ouvert aux jeunes gens de 16 à moins de 26 ans, c'est un contrat de droit public d'une durée d'un an minimum à deux ans maximum alternant formation et stage et permettant d'intégrer la fonction publique en qualité de fonctionnaire titulaire à l'issue d'une vérification d'aptitude.

La douane effectue plusieurs types de recrutements sans concours : des recrutements par voie de PACTE, des recrutements sans concours au grade d'agent de constatation de 2e classe (AC2), ainsi que des recrutements au titre du dispositif des emplois réservés.

<http://www.douane.gouv.fr/articles/c706-recrutement>

<https://www.economie.gouv.fr/recrutement/contractuels#>

• **Contact**

2 mail Monique-Maunoury

TSA 90313

94853 Ivry-Sur-Seine Cedex

<http://www.douane.gouv.fr>

Téléphone : 09 70 28 10 00

• **Liens utiles**

<http://www.douane.gouv.fr/articles/c706-recrutement>

<http://www.cidj.com/article-metier/douanier>

<http://etudiant.lextenso.fr/content/agent-poursuivant-%C3%A0-la-direction-nationale-du-renseignement-et-des-enqu%C3%AAtes-douani%C3%A8res-dnred>

FORMATIONS Y CONDUISANT

• **Direction Nationale du Recrutement et de la Formation Professionnelle (DNRFP)**

est chargée du recrutement et de la formation professionnelle de l'ensemble des agents des douanes. La DNRFP organise les concours d'entrée dans les services douaniers,

La DNRFP assure la coordination de la formation dispensée dans les deux écoles des douanes, Tourcoing et La Rochelle, ainsi que la coordination de certaines actions de formation continue menées au niveau des services interrégionaux, chargés de la formation professionnelle.

11, avenue Jean Millet

BP 450

59203 Tourcoing Cedex

Téléphone : 09.70.28.24.00

dnrfp@douane.finances.gouv.fr

• **Ecole nationale des douanes de Tourcoing**

11, avenue Jean Millet

BP 450

59203 Tourcoing Cedex

Téléphone : 09.70.28.24.00

<http://www.douane.gouv.fr/articles/a11077-ecoles-nationales-des-douanes>

• **Ecole nationale des douanes de La Rochelle**

Implantée depuis 1965 à La Rochelle, cette école assure depuis sa création la formation professionnelle des personnels relevant de la branche de la surveillance, tous grades confondus. La formation dispensée s'étend, par ailleurs, aux agents spécialistes, tels que les maîtres de chien, les motocyclistes, les marins.

Depuis septembre 2015, l'école de La Rochelle assure également la formation des agents des catégories B (contrôleurs) et C (agents de constatation) de la branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale. Les personnels relevant de cette branche ont vocation à travailler dans les domaines de compétences relevant du contrôle des opérations de commerce international, de la fiscalité indirecte et de l'administration des services.

Rue du Jura

17021 LA ROCHELLE CEDEX 1

Téléphone : 09.70.28.25.10

enbd@douane.finances.gouv.fr

• **Préparation aux concours**

<https://www.cours-servais.fr/preparation-concours/controleur-des-douanes.htm>

The logo for Tracfin is written in a stylized, cursive black font.

CELLULE FRANCAISE DE LUTTE
CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

TRACFIN

PRÉSENTATION

- TRACFIN (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) est un organisme du ministère de l'Économie et des Finances, chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent.

TRACFIN est un service d'enquête administrative, saisi sur la déclaration de soupçon d'un organisme financier, soumis au dispositif anti-blanchiment.

Il agit par échange d'informations avec les administrations de l'État, notamment l'Office central de répression de la grande délinquance financière, l'Autorité de contrôle prudentiel, l'Autorité des marchés financiers ou avec les collectivités territoriales ; il exerce également un droit de communication auprès de tous les organismes assujettis. Au terme de son enquête, une présomption de soupçon peut être transmise à la justice, en application de l'article 40 du code de procédure pénale.

<https://www.economie.gouv.fr/tracfin>

HISTORIQUE

- La création de TRACFIN (loi n° 90-614 du 12 juillet 1990) fait suite à la mobilisation internationale, initiée lors du sommet du G7 à Paris (juillet 1989) dit « sommet de l'Arche », pour lutter contre l'argent sale. Elle s'inscrit dans le droit fil des recommandations du groupe d'action financière (GAFI).

Créé initialement sous la forme d'une cellule de coordination au sein de la Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI), TRACFIN est devenu service à compétence nationale depuis le 6 décembre 2006.

MISSIONS

- Service opérationnel, TRACFIN a pour mission de lutter contre les circuits financiers clandestins, le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme.

À partir des déclarations effectuées par les professionnels assujettis au dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ou d'informations reçues des services homologues étrangers, TRACFIN recueille, analyse, enrichit et exploite tout renseignement propre à établir l'origine ou la destination délictueuse d'une opération financière.

<https://www.economie.gouv.fr/tracfin/missions-tracfin>

- Afin de procéder à des recoupements d'informations financières sur les opérations déclarées, TRACFIN dispose de différents pouvoirs strictement encadrés par la loi :

- *Le droit de communication.* Pour l'exploitation des déclarations de soupçon qui lui sont envoyées, TRACFIN dispose du droit de demander à l'établissement financier de transmettre, dans un certain délai, des documents quel qu'en soit le support, en relation avec l'opération ou la personne désignée par la déclaration.

- *Le droit de consultation.* TRACFIN peut, depuis l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009, directement obtenir des pièces en se rendant dans les locaux des organismes financiers soumis au dispositif LAB (article L.561-26 II du CMF).

Ces deux prérogatives demeurent néanmoins encadrées au regard de certaines professions (avocats...) car il est nécessaire que le bâtonnier de l'Ordre donne son aval lors de la communication ou la saisie des documents, sauf lorsque l'avocat agit en qualité de fiduciaire.

- *Le droit d'opposition.* TRACFIN a la possibilité de procéder au blocage d'une opération non encore exécutée pendant un délai d'un jour ouvrable à compter de la réception de la déclaration. Cette prérogative, unique en droit français, s'avère délicate à mettre en œuvre dans la mesure où l'organisme ayant procédé à la déclaration de soupçon ne doit pas avertir son client de la déclaration faite, et doit justifier le blocage de l'opération. Tout blocage inutile peut entraîner la responsabilité de l'État.

- *Les demandes d'échange de renseignements.* Ce droit d'échange de renseignements s'effectue aussi bien auprès des unités françaises qu'étrangères exerçant des activités analogues à celles de TRACFIN.

- Le service doit transmettre des notes d'information aux interlocuteurs habilités par le code monétaire et financier, soit principalement :

- L'autorité judiciaire « lorsque les faits sont susceptibles de relever du blanchiment du produit d'une infraction punie d'une peine privative de liberté supérieure à un an ou du financement du terrorisme »

- Les administrations d'État, dont les services de renseignement spécialisés, lorsque les faits sont susceptibles de relever d'une menace contre les intérêts fondamentaux de la Nation en matière de sécurité publique et de sûreté de l'État

- Les cellules de renseignement financier homologues

- Outre ces missions opérationnelles, TRACFIN doit également :

- Mener des analyses opérationnelles et stratégiques dans le secteur de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;

- Sensibiliser les professionnels assujettis au titre du code monétaire et financier au dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

ORGANISATION

- L'activité opérationnelle s'appuie sur quatre structures :

<https://www.economie.gouv.fr/tracfin/lorganisation>

- *Le département de l'analyse, du renseignement et de l'information (DARI)* est chargé du recueil des déclarations de soupçons, de leur orientation, de l'analyse du renseignement financier et des relations avec les professionnels déclarants, ainsi que des relations internationales.

- *Le département des enquêtes (DE)* est en charge des investigations approfondies menées sur les affaires traitées par le Service. Dans le cadre des affaires soumises à ces investigations approfondies, les agents du département des enquêtes sont les interlocuteurs des professionnels, des administrations de l'Etat et de toute autre personne chargée d'une mission de service public, notamment pour l'exercice du droit de communication auprès des correspondants du service.

- *Le département des affaires administratives et financières (DAAF)* assure les fonctions supports du Service, notamment l'informatique, le budget et la gestion des ressources humaines.

- *La division de lutte contre le financement du terrorisme.*

- TRACFIN comprend également

- un pôle juridique et judiciaire. Le conseiller juridique de TRACFIN est un magistrat issu de la magistrature judiciaire. Il assure auprès de la direction et des départements une mission d'expertise et d'appui pour toutes les affaires relevant de leur compétence. Lorsqu'une affaire est susceptible d'être transmise en justice, il doit obligatoirement (sauf urgence) donner un avis consultatif indépendant du directeur sur la caractérisation des faits susceptibles de constituer l'infraction de blanchiment.

- une cellule spécifique, dédiée au traitement des affaires de financement du terrorisme ;

- une cellule d'analyse stratégique créée en janvier 2013 ;

- des officiers de liaison (de la direction générale de la Gendarmerie nationale, de l'Office central de répression de la grande délinquance financière et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales).

RECRUTEMENT

- TRACFIN, qui compte près de 160 personnes, emploie majoritairement des enquêteurs et des analystes. Le service compte aussi des magistrats, des policiers et gendarmes comme officiers de liaison, ainsi que des informaticiens.

- **Concours de niveau licence ou équivalent** (catégorie A de la fonction publique)

<http://www.economie.gouv.fr/recrutement/presentation-des-concours-niveau-licence-ou-equivalent>

- **Concours de niveau baccalauréat ou équivalent** (catégorie B de la fonction publique) : <http://www.economie.gouv.fr/recrutement/presentation-des-concours-niveau-baccalaureat-ou-equivalent-0>

- **Préparation au concours**

<https://www.cours-servais.fr/preparation-concours/agent-des-finances.htm>

<https://www.cours-servais.fr/preparation-concours/controleur-finances-publiques.htm>

- **Contractuels :**

Les ministères économiques et financiers recrutent par la voie contractuelle quand il n'existe pas de ressources parmi les personnels fonctionnaires. Il s'agit alors de répondre à des besoins spécifiques, ponctuels ou permanents.

<http://www.economie.gouv.fr/recrutement/contractuels>

- **Contact**

TRACFIN

10, rue Auguste Blanqui

93 186 Montreuil-sous-Bois cedex

01 57 53 27 00

crf.france@finances.gouv.fr



SERVICE DE L'INFORMATION STRATÉGIQUE ET DE LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE (SISSE)

PRÉSENTATION

- Afin de renforcer la politique publique d'intelligence économique, un service à compétence nationale dénommé Service de l'Information Stratégique et de la Sécurité Économique (SISSE) a été créé par décret le 29 janvier 2016 au sein du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique. Ce service succède à la Délégation interministérielle à l'intelligence économique (D2IE), auparavant rattachée au Premier ministre et au Service ministériel de coordination à l'intelligence économique (SCIE) du ministère de l'Économie.

<https://sisse.entreprises.gouv.fr/fr/qui-sommes-nous>

- Décret du 29 janvier 2016 instituant un commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économique et portant création d'un service à compétence nationale :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031940456&fastPos=113>

MISSIONS

- Le SISSE est un service à compétence nationale au sein de la Direction générale des entreprises du ministère en charge de l'économie. Il assure le pilotage interministériel de la politique publique en matière de protection et de promotion des intérêts économiques, industriels et scientifiques de la Nation assumée par le Commissaire, chef de service.

Le SISSE conduit cette politique publique en lien avec les ministères concernés, conformément aux orientations définies par le Comité directeur du Service de l'information stratégique et de la sécurité économiques auprès du Premier ministre.

- Le Service de l'information stratégique et de la sécurité économiques (SISSE) a pour mission, en lien avec les ministères concernés :
 - d'identifier les secteurs, les technologies et les entreprises relevant des intérêts économiques, industriels et scientifiques de la Nation et de centraliser les informations stratégiques les concernant ;
 - de concourir à l'élaboration de la position du gouvernement en matière d'investissements étrangers ;
 - d'informer les autorités de l'Etat sur les entités présentant un intérêt ou représentant une menace pour les intérêts mentionnés stratégiques ;
 - de veiller à l'application des dispositions de la loi du 26 juillet 1968 (protection d'informations sensibles).

Par ailleurs, le SISSE anime et veille à la cohérence des travaux du ministère de l'Économie et des Finances dans les domaines relevant de sa compétence

https://sisse.entreprises.gouv.fr/sites/sisse.entreprises.gouv.fr/files/files/outils/fiches/la_securite_economique_au_quotidien-juin_2019.pdf

ORGANISATION

- Le SISSE est dirigé par le commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économique (CISSE) lequel est associé à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de :
 - protection et promotion du patrimoine matériel et immatériel de l'économie française ;
 - standards de conformité s'appliquant aux entreprises en matière de relations financières avec l'étranger, de lutte contre les fraudes aux entreprises et contre la corruption et de responsabilité sociale et environnementale ;
 - défense de la souveraineté numérique ;
 - stratégies conduites en matière de normalisation.La liste de ces domaines n'est pas exhaustive.

- Le SISSE est composé d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels qui compte également des conseillers seniors issus de différents ministères ; leur expertise s'étend à de nombreux domaines : industries et services, sécurité économique et affaires intérieures, recherche et innovation, industries de défense, aéronautique et spatial, santé et domaines du vivant, développement soutenable et compétitivité, affaires européennes et multilatérales...

- Le SISSE pilote et anime son réseau de 22 Délégués à l'information stratégique et à la sécurité économiques (DISSE) qui sont en poste dans les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DI(R)ECCTE) pour la mise en œuvre de la politique d'intelligence économique territoriale. Les DISSE viennent ainsi en appui de l'autorité préfectorale dans les régions.

- Le SISSE anime un réseau de correspondants au sein des départements ministériels concernés, et le cas échéant dans les représentations françaises à l'étranger, pour définir et mettre en œuvre la politique publique, notamment dans les domaines suivants :

- protection et promotion du patrimoine matériel et immatériel de l'économie française, notamment dans le cadre des opérations internationales menées par les acteurs économiques, dont les acteurs de l'innovation ;
- standards de conformité s'appliquant aux entreprises en matière de relations financières avec l'étranger, de lutte contre les fraudes aux entreprises et contre la corruption et de responsabilité sociale et environnementale ;
- défense de la souveraineté numérique ;
- stratégies conduites en matière de normalisation.

RECRUTEMENT

Les ministères économiques et financiers offrent un large éventail de métiers. Accessibles par concours, ou selon des modalités adaptées à chaque profil, ils permettent de construire un parcours professionnel personnalisé et riche, en fonction des aspirations et des compétences de chacun.

Les métiers exercés dans les ministères économiques et financiers

<http://www.economie.gouv.fr/recrutement/metiers-exerces-dans-ministeres-economiques-et-financiers?language=fr>

• Liens utiles

- Recrutement par concours

<http://www.economie.gouv.fr/recrutement/recrutement-avec-concours>

- Calendrier des concours

<http://www.economie.gouv.fr/recrutement/calendriers-des-concours-0>

- Conditions d'accès à la fonction publique

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/score/concours/conditions-generales>

- Recrutement sans concours

<http://www.economie.gouv.fr/recrutement/recrutement-sans-concours>

• Contact

Adresse postale

Bâtiment Necker

120 rue de Bercy,

Teledoc 726,

75572 PARIS Cedex 12

Téléphone :

01 53 18 53 02

<https://sisse.entreprises.gouv.fr/fr>

MINISTÈRE DE LA JUSTICE



SERVICE NATIONAL DU RENSEIGNEMENT PÉNITENTIAIRE

PRÉSENTATION

• La lutte contre la radicalisation dans les établissements pénitentiaires demeure une priorité du gouvernement. Créé en 2003 au sein de la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) du ministère de la Justice, le Bureau central du renseignement pénitentiaire (BCRP) – dit bureau MI 3 – a d'abord eu pour mission d'assurer une surveillance des détenus dits difficiles, avant de voir sa mission étendue, après les attentats de Londres et de Madrid en 2005, aux phénomènes de radicalisation. Auparavant, la structure existait depuis les années 1980 sans réelle formalisation. Le 19 mai 2019, le BCRD devient un service de renseignement propre, à compétence nationale, sous le nom de Service national du renseignement pénitentiaire (SNRP) directement rattaché au Directeur de l'administration pénitentiaire (DAP).

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000038532895&dateTexte=20190612>

MISSIONS

• Le Service national du renseignement pénitentiaire a pour mission de rechercher, collecter, exploiter, analyser et diffuser les informations et renseignements susceptibles de révéler des risques d'atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation, à la sécurité des établissements pénitentiaires, des établissements de santé destinés à recevoir des personnes détenues et des services pénitentiaires.

• La mission du renseignement pénitentiaire consiste tant dans le suivi et l'évaluation de la situation des établissements pénitentiaires au regard des risques d'incidents graves (prévention des évasions, intrusions, mouvements collectifs et actions concertées de détenus, etc.) que dans la collecte, le croisement et l'analyse des renseignements concernant des détenus dangereux, notamment au titre du terrorisme.

- La circulaire conjointe des ministères de l'Intérieur et de la Justice du 25 juin 2014 renforce la coopération entre les services de l'État et fait des services de l'administration pénitentiaire des membres des réunions des états-majors de sécurité en préfecture.
- La loi relative à la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, promulguée le 3 juin 2016, comporte des dispositions qui visent à doter l'administration pénitentiaire de pouvoirs étendus à travers l'accès à des techniques de renseignement.
- Il s'agit d'un véritable changement d'échelle consistant à faire du renseignement pénitentiaire un service de renseignement du second cercle au sens de l'article L. 811-4 du code de la sécurité intérieure.

ORGANISATION

- Pour l'exercice de ses missions, le Service national du renseignement pénitentiaire emploie plus de 300 agents, organisés de la façon suivante :
 - Un *échelon central* composé de trois bureaux :
 - Un bureau de l'administration
 - Un bureau des opérations
 - Un bureau des investigations et de l'analyse.
 - Sous l'autorité de l'échelon central, des *cellules interrégionales* (CIRP), dirigées par un chef de département et dont le ressort territorial est déterminé conformément à celui prévu pour les directions interrégionales des services pénitentiaires et pour la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer.
 - Sous l'autorité de la cellule interrégionale territorialement compétente, des *délégations locales*, au sein des établissements pénitentiaires et des établissements de santé destinés à recevoir des personnes détenues.

RECRUTEMENT

- Le plan de lutte contre le terrorisme annoncé par le Premier ministre le 21 janvier 2015 a accru considérablement le nombre d'agents du réseau de renseignement pénitentiaire, aux niveaux central, interrégional et local. Ses effectifs ont été renforcés avec plus d'une centaine de nouveaux emplois. Les établissements bénéficient de plusieurs agents et officiers à plein temps chargés du renseignement et les directions interrégionales ont été renforcées par des personnels dédiés au renseignement (officiers, personnels d'insertion et de probation, informaticiens, analystes-veilleurs), permettant la constitution de véritables cellules interrégionales de renseignement pénitentiaire (CIRP).

- Les profils retenus ne sont plus uniquement des personnels de surveillance mais également des agents d'insertion et de probation ou encore des contractuels informaticiens et spécialistes de la veille sur internet, ou des traducteurs. Ainsi, 13 conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation ont rejoint depuis septembre 2015 les CIRP, au même titre que 21 officiers, 11 analystes-veilleurs, 12 investigateurs-numériques et 3 traducteurs. Au niveau local, un renforcement important a été entrepris au cours de l'année 2015 et poursuivi en 2016 en visant un effectif de 44 officiers spécialisés affectés à plein temps sur ces missions dans les établissements pénitentiaires les plus sensibles. Cette spécialisation de personnels dans ces établissements ne doit pas masquer le travail de renseignement accompli quotidiennement par les personnels pénitentiaires dans les autres sites. Ainsi, le réseau du renseignement pénitentiaire s'appuie aujourd'hui sur des correspondants dans chaque établissement.

- **Contacts**

- Service National du Renseignement Pénitentiaire (SNRP)

Millénaire 3

35 rue de la Gare

75019 Paris

Téléphone : 01 44 77 60 60

- Ministère de la Justice

Direction de l'administration pénitentiaire

13 place Vendôme

75042 Paris Cedex 01

Tél n° vert : 0 800 035 709

www.justice.gouv.fr

FORMATIONS Y CONDUISANT

- **L'Ecole nationale d'administration pénitentiaire (ENAP)**

L'ENAP est un établissement public administratif rattaché au ministère de la Justice qui relève de la direction de l'administration pénitentiaire. Elle est le seul établissement de formation initiale pour tous les personnels pénitentiaires (personnels de surveillance, de direction, d'insertion et de probation, personnels administratifs et techniques). Elle assure également l'enseignement du module "renseignement". Il s'agit d'un module d'une semaine mis en place par les personnels de l'EMS 3.

L'ENAP a pour mission :

- la formation professionnelle initiale et tout au long de la vie des fonctionnaires et agents publics occupant un emploi dans l'administration pénitentiaire ainsi que la formation professionnelle continue des partenaires du service public pénitentiaire ;
- la préparation à des concours de la fonction publique et, à ce titre, organise des préparations destinées à permettre la diversification des recrutements, dont les modalités sont définies par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice ;
- la réalisation de travaux de recherches et d'études et leur diffusion ;
- le développement et la mise en œuvre d'actions de partenariat avec des institutions d'enseignement et de recherche ;
- le développement et la mise en œuvre d'actions de coopération internationale, notamment en matière de formation et de recherche.

<http://www.enap.justice.fr>

<http://www.enap.justice.fr/metiers-et-concours>

<http://www.metiers.justice.gouv.fr/tous-les-metiers-de-la-justice-12768/concours-mode-demploi-27942.html>

<http://www.metiers.justice.gouv.fr/tous-les-metiers-de-la-justice-12768/recrutement-hors-concours-27943.html>

• **Comment devenir Lieutenant/Surveillant/Surveillante pénitentiaire ?**

Le métier de surveillant pénitentiaire est du ressort du ministère de la Justice. Le recrutement s'effectue donc en passant un concours administratif.

Les conditions à remplir pour se présenter au concours sont les suivantes : avoir un casier judiciaire vierge, être de nationalité française, être âgé d'au moins 19 ans, être titulaire d'un diplôme de niveau CAP (niveau V), du diplôme national du brevet (DNB).

Après le concours la formation professionnelle s'effectue en 8 mois à l'Ecole nationale de l'administration pénitentiaire. Le programme de l'école comprend du droit pénitentiaire, de la gestion du stress, des techniques d'intervention, de la connaissance des populations prises en charge et des stages pratiques en établissement pénitentiaire.

<http://www.metiers.justice.gouv.fr/surveillant-penitentiaire-12629/>

<http://www.metiers.justice.gouv.fr/lieutenant-penitentiaire-12615/>

<https://www.cidj.com/metiers/surveillant-surveillante-penitentiaire>

http://www.metiers.justice.gouv.fr/art_pix/FICHE_METIER_SP_A5_2015.pdf

LIENS UTILES

<http://www.justice.gouv.fr/le-ministere-de-la-justice-10017/direction-de-ladministration-penitentiaire-10025/>

Rapport de l'Assemblée nationale de 2015 sur la proposition de loi (n° 2571) visant à garantir l'isolement électronique des détenus et à renforcer les moyens du renseignement pénitentiaire

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/rapports/r3092.asp>

Réponse du Ministère de la justice à la question écrite n° 13490 de M. Roger Karoutchi (Hauts-de-Seine - UMP) sur les agents de renseignement dans les établissements pénitentiaires

<https://www.senat.fr/questions/base/2014/qSEQ141013490.html>

Islamisme radical : plongée au cœur des "services secrets" de la prison

http://www.francetvinfo.fr/faits-divers/attaque-au-siege-de-charlie-hebdo/islamisme-radical-plongee-au-coeur-des-services-secrets-de-la-prison_811549.html

Le bureau central du renseignement pénitentiaire monte en grade

<https://www.dalloz-actualite.fr/flash/bureau-central-du-renseignement-penitentiaire-monte-en-grade#.XxqpFR3grOQ>

AU SERVICE DES ENTREPRISES, DES COLLECTIVITÉS ET DES PERSONNES PRIVÉES

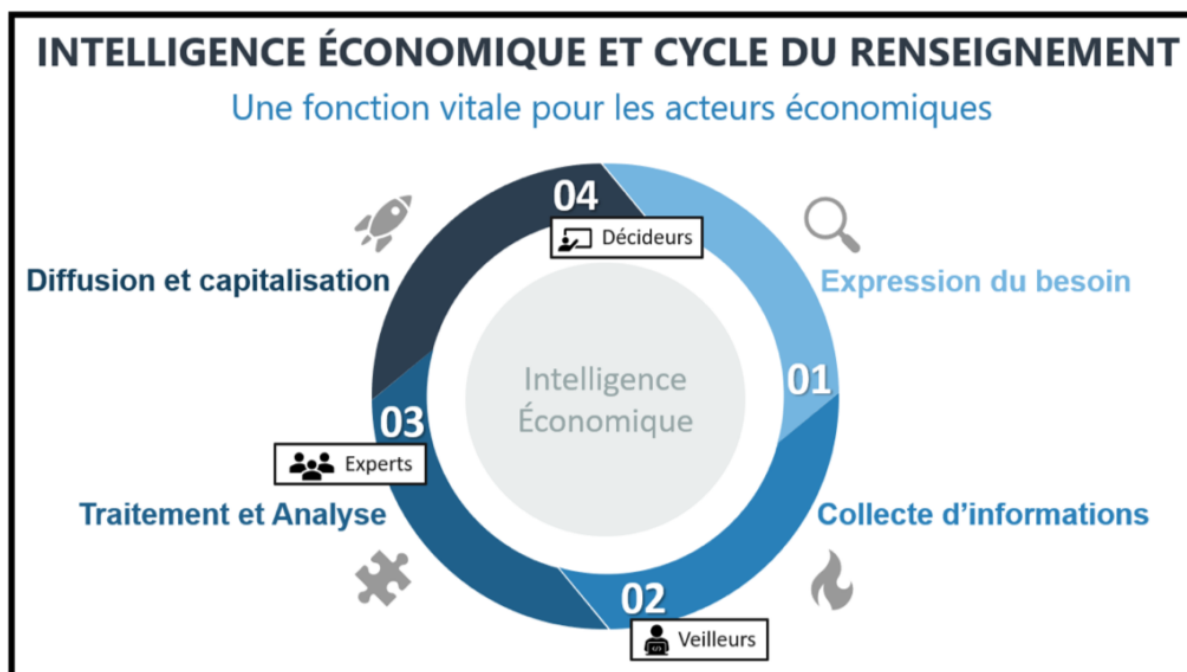
Plusieurs professions du secteur privé relèvent des métiers du renseignement ou mettent en oeuvre certaines de ses techniques dans le respect de la loi :

- *Les spécialistes de la veille et de l'intelligence économique,*
- *Les agents de recherches privées (ARP),*
- *Les entreprises de services de sécurité et de défense (ESSD).*

L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

PRÉSENTATION

- L'intelligence économique désigne l'ensemble des activités de collecte, de traitement et de diffusion de l'information utile aux acteurs économiques. Ces activités menées dans un cadre légal et éthique.
- Outil d'aide à la décision, l'intelligence économique regroupe plusieurs activités complémentaires :
 - Une activité d'anticipation, de connaissance de l'environnement économique et accompagnement des évolutions, notamment par la pratique de la veille et de la collecte informationnelle et stratégique
 - Une activité de sécurité économique à travers le management et la prévention des risques, notamment immatériels et la protection des renseignements économiques non divulgués
 - Une activité d'influence, afin de fournir un cadre favorable et nécessaire au développement des acteurs économiques sur les marchés stratégiques.
 - Une activité pédagogique, permettant de former et de sensibiliser les acteurs concernés sur les objectifs et les méthodes de l'intelligence économique ;



- Les métiers de l'Intelligence économique recouvrent donc un large éventail d'expertises et de domaines d'application, recouvrant tout le cycle du renseignement.
 - Veille et renseignement économique ;
 - Protection du patrimoine informationnel ;
 - Aide à la décision (analyse, cartographie décisionnelle, « war room », etc.) ;
 - Capitalisation des connaissances (Knowledge Management) ;
 - Influence/lobbying.

- **Liens utiles**

- <https://portail-ie.fr/>

- <http://www.synfie.fr>

- <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/034000484/index.shtml>

- Les métiers de l'intelligence économique

- <https://portail-ie.fr/resource/metiers-de-l-ie/>

- <https://portail-ie.fr/short/2128/cartographie-des-metiers-de-lintelligence-economique>

- <https://synfie.fr/metiers/>

- <https://www.linkedin.com/pulse/les-metiers-de-lintelligence-economique-benjamin-calmant/?originalSubdomain=fr>

FORMATIONS

- liste des formations en intelligence économique - IHEDN

- https://www.ihedn.fr/formation?filters%5Bfield_formation_type%5D=26

- liste des formations en intelligence économique - IHEMI

- <https://inhesj.fr/formations?keyword=&domaines%5B%5D=14>

- École de guerre économique

- <http://www.ege.fr/>

- École européenne d'intelligence économique

- <http://www.eeie.fr/>

- Formations du sous-domaine Intelligence économique - CNAM

- <https://formation.cnam.fr/rechercher-par-discipline/intelligence-economique-201782.kjsp>

- Master Intelligence économique et communication stratégique – Université de Poitiers

- <http://iae.univ-poitiers.fr/fr/master-1-intelligence-economique-et-communication-strategique>

- <http://iae.univ-poitiers.fr/fr/master-2-intelligence-economique-communication-strategique>

- <http://formations.univ-poitiers.fr/fr/index/master-XB/master-XB/master-intelligence-economique-JBI326XJ/m2-parcours-intelligence-economique-fad-formation-a-distance-JTPFUZZ9.html>

- Master spécialisé analyse stratégique et intelligence économique –CY Tech
<https://cytech.cyu.fr/fr/mastere-specialise-intelligence-economique>

- Master 1 Intelligence économique – Université Gustave Eiffel
https://formations.univ-gustave-eiffel.fr/index.php?id=1941&tx_agof_brochure%5Bbrochure%5D=435&tx_agof_brochure%5Baction%5D=show&tx_agof_brochure%5Bcontroller%5D=Brochure&cHash=7c831edce5526b0455b9cb2d8eb3f677

- Master 2 Intelligence économique, analyse, management des données et innovation – Université Gustave Eiffel
https://formations.univ-gustave-eiffel.fr/index.php?id=1941&tx_agof_brochure%5Bbrochure%5D=437&tx_agof_brochure%5Bcontroller%5D=Brochure&tx_agof_brochure%5Baction%5D=show&cHash=65e8420a61ae3dc764fb000a16709274

- Master 1 Intelligence Économique– Université de Bordeaux
https://www.u-bordeaux.fr/formation/2017/PRMA_55/intelligence-economique

- Master intelligence stratégique et gestion des crises – Université de Lyon 3
<https://facdedroit.univ-lyon3.fr/master-intelligence-strategique-et-gestions-de-crisis>

- Parcours « Veille Stratégique Intelligence & Innovation » – Université de Lille
<https://www.univ-lille.fr/formations/fr-00002077.html>

- Parcours Sécurité internationale, défense, intelligence économique (SIDIE) – Université de Nice
<http://web.univ-cotedazur.fr//fr/education/trouver-sa-formation-1/masters/parcours/sidie>

LES AGENTS DE RECHERCHES PRIVÉES (ARP)

PRÉSENTATION

- Communément appelé « détective privé », l'agent de recherches privées (ARP) enquête pour obtenir des renseignements d'ordre privé, commercial ou industriel. Sa mission est d'obtenir des preuves afin de constituer un dossier solide qui sera recevable devant un tribunal une fois qu'il aura, si nécessaire, été vérifié par un huissier, ou pour une négociation interne.

La loi précise dans son article L621-1 du livre VI du Code de la sécurité intérieure : *« profession libérale qui consiste, pour une personne, à recueillir, même sans faire état de sa qualité ni révéler l'objet de sa mission, des informations ou renseignements destinés à des tiers, en vue de la défense de leurs intérêts. »*

- Le détective privé a une mission d'information, de conseil, d'assistance et d'enquête pour le compte de ses clients, particuliers ou entreprises. Il peut posséder une spécialité (financière, mœurs, protection des enfants, enquêtes d'assurances, etc.) ou être généraliste. Autrefois spécialisé dans les affaires de mœurs (adultère, divorce), le détective privé consacre désormais la plus grande partie de son temps à repérer les fraudes de toutes sortes, à dévoiler escroqueries ou abus de confiance, les faux arrêts maladie, le travail clandestin, le vol en entreprise, à déceler la concurrence déloyale ou à lutter contre l'espionnage industriel. La recherche de personnes disparues est toujours d'actualité dans le métier, notamment pour les contrats d'assurances vie tombés en déshérence, pour les successions difficiles, ou encore les personnes qui se cachent ayant des dettes.

- Le détective privé exerce essentiellement des actions liées au droit civil, mais parfois en amont des actions pénales en partenariat avec la police ou la gendarmerie. Par l'apport validé de nouveaux éléments, les contre-enquêtes du détective peuvent contribuer à faire modifier (en appel, par exemple) les conclusions d'une affaire pouvant être jugée au pénal.

UNE PROFESSION TRÈS RÉGLEMENTÉE

- La profession, comme tous les métiers de la sécurité privée, est soumise au Code de déontologie publié par le CNAPS – décret N°2012-870 du 10 juillet 2012.

Toute société ou cabinet exerçant des activités de recherche de recouvrement de créances, de renseignement commercial dès lors qu'ils comportent en leur sein des personnes effectuant des activités de recherches privées sur des personnes ou des biens doivent impérativement obtenir une autorisation d'ouverture d'une agence de

recherches privées, un agrément pour le directeur et une carte professionnelle pour les salariés et le directeur allant sur le terrain. Ces documents ne sont délivrés que par le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS), après vérification des diplômes, de la moralité et du casier judiciaire des demandeurs.

- Syndicat national des agents de recherche privés

<http://www.snarp.org>

- Confédération nationale des détectives et enquêteurs professionnels

www.cndep.org

- Conseil national supérieur professionnel des agents de recherches privées- CNSP-ARP

www.cnsp.org

- Union fédérale des enquêteurs de droit privé - UFEDP

<http://ufedp.online.fr>

- CNAPS détectives privés

www.snarp.org

- CNAPS textes officiels

<https://www.cnaps-securite.fr/>

- Le portail des agences de détectives privés en France, en Belgique et ailleurs

<http://www.agence-detective-prive.com/france/>

FORMATIONS

• Les connaissances à acquérir par un ARP sont nombreuses et diversifiées : droit et maîtrise de techniques fondamentales pour le travail de recherche (consultation de banques de données, photographie, surveillance, recherches ciblées, filatures, etc.). Avant d'entreprendre une formation quelle soit privée, ou formation universitaire, il est conseillé de vérifier si cette formation est homologuée et enregistrée au Répertoire National de la Qualification Professionnelle (RNCP). Attention les formations par correspondances ne sont pas reconnues.

Quatre formations spécialisées existent en France

• **Deux formations élaborée par des professionnels** (CPNE-ARP) pour des futurs professionnels.

- Institut de formation des agents de recherches (IFAR) de Montpellier (Niveau II/Bac +2).

www.ifarinfo.com

- Ecole supérieure des agents de recherches privées (ESARP)

<https://www.ecole-detective.com/>

- Ces deux organismes délivrent une certification de qualification professionnelle (CQP) enquêteur agent de recherches privées (Niveau IV/BEP)

<http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=16648>

<http://ifar.one/formations/cqp.html>

• **Deux formations universitaires**, plus académiques, souvent plus adaptées aux étudiants visant l'obtention d'un titre de niveau II au RNCP afin de poursuivre d'autres études

- Licence professionnelle « Sécurité des biens et des personnes parcours Activité juridique, directeur d'enquêtes privées », Université Paris-II Panthéon-Assas - (centre de formation permanente de Melun) (Niveau II/Bac +3).

<https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/licence-professionnelle-securite-des-biens-et-des-personnes-parcours>

- Licence professionnelle « Agent de recherches privées » à l'université de Nîmes (Niveau II/Bac +3).

https://www.unimes.fr/fr/formations/catalogue/licence-professionnelle-DP/droit-economie-gestion-DEG/licence-professionnelle-mention-agent-de-recherches-privées-program-fr_rne_0301687w_pr_1252873476972.html

POUR EN SAVOIR PLUS

• Jean-Emmanuel Deryn et Samuel Mathis, *Les détectives privés pour les nuls*, First éditions, 2016.

Jean-Emmanuel Deryn, *Détectives privés des agents très discrets*, L'Harmattan, 2012.

• <http://www.cidj.com/article-metier/detective-privé>

<https://www.l4m.fr/emag/metier/agent-securite-235/agent-privé-recherches-9956>

<http://www.village-justice.com/articles/agents-recherches-privées,2300.html>

LES ENTREPRISES DE SERVICES DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE (ESSD)

PRÉSENTATION

- Une société militaire privée (SMP), également appelée entreprise militaire et de sécurité privée (EMSP) ou encore entreprise de services de sécurité et de défense (ESSD), est une société fournissant des services dans le domaine de la sécurité et de la défense à des gouvernements, organisations internationales, ONG ou entreprises privées.

Elles interviennent dans les zones à fort risque sécuritaire et parfois même en zone de conflit, y menant des opérations paramilitaires et de renseignement.

- Depuis une vingtaine d'années, les ESSD sont entièrement partie prenante dans le paysage international. Leur développement constitue un marché en pleine expansion, à mesure que de nombreux États affaiblis, politiquement comme économiquement, ressentent des besoins croissants en matière de sécurité. Le recours aux ESSD se généralise aussi du fait de la réduction des budgets de défense dans plusieurs pays occidentaux, de la technicité croissante des équipements - nécessitant un maintien en condition spécifique sur le théâtre même des opérations -, du nécessaire contrôle des ressources naturelles ou de la protection d'acteurs publics ou privés (chefs d'État, organisations internationales, entreprises privées, etc.) comme de leurs intérêts.

- Principalement en Irak comme en Afghanistan, les Etats-Unis et le Royaume Uni n'ont pas hésité à confier aux ESSD des missions incombant traditionnellement aux forces armées ou de sécurité comme le déminage, la protection d'emprises ou de sites sensibles, engageant parfois ces dernières dans d'intenses actions défensives.

- Dans le cadre de leur mission, les ESSD font appel à des spécialistes du renseignement afin de parvenir à une connaissance détaillée de leurs zones d'opération et des menaces qui s'y manifestent.

En amont de leur déploiement, elles doivent en effet identifier et cartographier les risques politiques, sociaux, sécuritaires ou environnementaux inhérents à leurs zones d'intervention et suivre leur évolution.

Aussi, les ESSD font de plus en plus appel à de jeunes diplômés dont l'expertise géopolitique - régionale ou thématique - est sollicitée au service des enjeux de la sûreté et de la sécurité.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Rapport d'information des députés C. Ménard et de J.-C. Viollet sur **les sociétés militaires privées** (Assemblée nationale, 2012).

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i4350.asp>

- **Liste non exhaustive des sociétés de conseil et des ESSD**

<https://portail-ie.fr/analysis/2117/les-essd-prestataires-essentiels-dans-un-contexte-de-guerre-economique>

<https://guardio.fr/categories/5fRQV8Zs9yG6gG0MWAcIWA>

<http://lareleve.pro-forum.fr/t2051-liste-sis-et-smp-societes-de-risk-management-et-cabinet-de-conseil-centres-de-formation>

- **Le Club des directeurs de sécurité & de sûreté des entreprises (CDSE)**

Le CDSE rassemble les directeurs Sécurité/Sûreté (ou fonctions équivalentes ayant d'autres dénominations : risk managers, directeur des risques, secrétaire général, etc.) des entreprises privées et publiques.

<https://www.cdse.fr>

<https://www.cdse.fr/livre-blanc-la-fonction-surete>



Centre Français de Recherche sur le Renseignement

12-14 Rond-Point des Champs Élysées
75 008 Paris - FRANCE
Courriel : info@cf2r.org
Tel. 33 (1) 53 53 15 30

www.cf2r.org



ASAF
ANALYSE STRATÉGIQUE
DES ACTES DE VIOLENCE

